

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU COMMERCE

**Document de Stratégie Commerciale de
la République Démocratique du Congo**

Mars 2015

Programme d'Appui au Commerce
pour la République Démocratique du Congo

Ce programme est financé par l'Union Européenne



Le présent Document de Stratégie Commerciale de la RDC, financé par l'Union Européenne, a été élaboré par des experts indépendants et intègre les observations émises par les différents partenaires ou à l'occasion de divers ateliers ; il n'engage que ses auteurs ; il ne peut être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.

*Programme d'appui au commerce
pour la République Démocratique du Congo
N° comptable : CD/FED/2009/021348*



Table des matières

Liste des tableaux	5
Liste des graphiques et figures	6
Sigles et acronymes	7
AVANT-PROPOS	10
RESUME EXECUTIF	11
INTRODUCTION GENERALE.....	13
I. CONTEXTES	15
1.1. Contextes mondial et régional	15
1.1.1. Mise en œuvre des règles et disciplines de l’OMC	15
1.1.2. Evolution des négociations de l’Accord de Partenariat Economique (APE) entre l’Union Européenne (UE) et la configuration Afrique Centrale CEEAC/CEMAC	16
1.1.3. Mise en œuvre de la Politique d’intégration régionale.....	17
1.2. Contexte national.....	19
1.2.1. Programmes de renforcement de l’intégration de la RDC au Système Commercial Multilatéral	20
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU COMMERCE DE LA RDC	26
2.1. Cadre Institutionnel.....	26
2.1.1. Administration du Commerce.	26
2.1.2. Institutions d’appui au Commerce	32
2.1.3. Observations sur les défis institutionnels	41
2.2. Politique commerciale	43
2.2.1 Politiques sectorielles	43
2.2.2. Secteur des biens et services	47
2.2.3. Capacité de l’offre.....	59
2.2.4. Performance commerciale, choix des filières et des marchés	64
2.2.5 Opportunités d’accès aux marchés	72
2.2.6 Options de la Politique Commerciale.....	72
2.2.7. Contraintes pesant sur le développement du commerce.....	78
III STRATEGIE COMMERCIALE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE.....	83
3.1. Vision.....	83
3.2. Objectifs stratégiques	83
3.3. Axes Stratégiques	83
3.3.1. Axe stratégique 1 – Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi- évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles	83
3.3.2. Axe stratégique 2 – Amélioration du climat des affaires et mise en place d’un cadre favorable à l’expansion du commerce.....	84
3.3.3. Axe stratégique 3 – Renforcement de capacité de l’offre et de la compétitivité	84
3.3.4. Axe stratégique 4 – Réduction de la dépendance et amélioration de l’accès aux marchés des produits locaux	84
3.3.5. Axe stratégique 5 – Développement des capacités en Ressources humaines.....	85
3.3.6. Axe stratégique 6 – Développement des infrastructures liées au commerce.....	85
3.4. Hypothèses et risques	100
3.5.1. Cadre institutionnel	100
3.5.2. Mise en œuvre	101
4. RECOMMANDATIONS.....	101

4.1.	Recommandations générales	101
V.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	103
VI	ANNEXES.....	105

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement Doing Business de la RDC 2013-2015	20
Tableau 2 : Ressources mobilisées par programme et projet	25
Tableau 3 : Dépenses par programme et projet	25
Tableau 4 : Tableau comparatif des effectifs selon la structure organique en vigueur et actuels	27
Tableau 5 : Tableau synoptique des différents niveaux de formations et cursus par tranche d'âges	28
Tableau 6 : Effectif par grade du personnel des Services provinciaux de l'Administration du commerce, fin septembre 2013.....	29
Tableau 7 : Synthèse de la revue de l'exécution des budgets 2011-2014 (<i>Coûts en millions des CDF</i>).....	311
Tableau 8 : Evolution des prévisions et exécutions budgétaires du FNDPC de 2011-2014 (en millions des CDF)	313
Tableau 9 : Evolution des prévisions et exécutions budgétaires du CNM de 2011-2014 (en millions des CDF).....	34
Tableau 10 : Evolution des prévisions et exécutions budgétaires du CRASCOM de 2011-2014 (en millions des CDF)	35
Tableau 11 : Corridor de Développement	39
Tableau 12 : Force et faiblesses des structures d'appui au commerce.....	42
Tableau 13 : Comparaison internationale des prix du ciment (Sac de 50 Kgs)	46
Tableau 14 : Évolution des échanges des biens entre la RDC et le Monde de 2008 à 2011	48
Tableau 15 : Part des secteurs dans les exportations de la RDC (2009-2013) en %	49
Tableau 16 : Part des secteurs dans les importations de la RDC (2009-2013) en %	50
Tableau 17 : Rapport des importations agro-alimentaires sur les recettes d'exportations de la RDC (2008-2011) en %	51
Tableau 18 : La part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Exportations de 2009-2013 en %	51
Tableau 19 : La part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Importations de 2009-2013	53
Tableau 20 : Les exportations de la RDC vers les groupements régionaux de 2009-2013	54
Tableau 21 : Les importations de la RDC depuis les groupements régionaux de 2009-2013	55
Tableau 22 : Les Échanges du Commerce des Services de 2008-2012.....	57
Tableau 23 : Structure des importations des autres services aux entreprises et transports de 2008-2012 (en milliers des USD)	58
Tableau 24 : Production agricole de la RDC de 2006 à 2011 (en Tonnes)	60
Tableau 25 : Effectifs du cheptel par espèce.....	61
Tableau 26 : Production minière de la RDC de 2010 à juillet 2014.....	61
Tableau 27 : Nombre des projets d'IDE admis au Code des Investissements/secteur d'activités.....	76

Liste des graphiques et figures

Graphique 1 : La structure d'âges du personnel de l'administration centrale du commerce	27
Graphique 2 : Répartition des fonctionnaires de l'administration centrale selon le niveau d'études....	28
Graphique 3 : Évolution du Budget de l'Administration du Commerce (2011 – 2014) (En millions des CDF)	31
Graphique 4 : Répartition des dépenses du budget 2014du Mimistère en charge du commerce (%) ...	32
Graphique 5 : Evolution des échanges des biens entre la RDC et le reste du monde (2009 – 2013)...	48
Graphique 6. : Structure des exportations de la RDC (2009 – 2013) en %	49
Graphique 7 : Structure des Importations de la RDC (2009-2013) en %	50
Graphique 8 : Évolution de la part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Exportations (2009-2013) en %	52
Graphique 9: Évolution de la part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Importations (2009-2013) en % :.....	53
Graphique 10 : Structure de la Balance des Services de 2009 – 2013	58
Graphique 11 : Évolution de la Balance des Services de 2008 – 2012	58
Graphique 12 : Production agricole de la RDC de 2006 à 2011	60
Graphique 13 : Répartitiondu cheptel par espèce.....	61
Graphique 14 : Production minière de la RDC de 2010 à juillet 2014.....	62
Figure 1 : La carte de la RDC.....	63
Graphique 15 : Évolution du Nombre des IED/secteur	77

Sigles et acronymes

AC	: Afrique Centrale
ACP	: Afrique –Caraïbes et Pacifique
AD	: Attestation de Destination
ADPIC	: Aspects de Droit de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AGCS	: Accord Général sur le Commerce des Services
AGOA	: Loi Américaine sur la Croissance et les Possibilités Economiques avec l’Afrique
AFOA	: Afrique Orientale et Australe
AFRAO	: Association Française des Régisseurs d’Œuvres d’Arts
AIDCOM	: Programme d’Aide au Commerce en RDC
ATLC	: Assistance Technique liée au Commerce
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
APE	: Accord de Partenariat Économique
APRODECO	: Association pour la Promotion et la Défense des Intérêts des Commerçants Congolais
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
ARTPC	: Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes du Congo
AS	: Axe Stratégique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCC	: Banque Centrale du Congo
BIC	: Bureau d’Information Commerciale
BIVAC	: Bureau Inspection Valuation Assessment Control
BSA	: Business Software Alliance
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAZES	: Cellule d’Appui au projet des Zones Economiques Spéciales
CCBL	: Chambre de Commerce Belgo – Congolais – Luxembourgeoise
CCI	: Centre de Commerce International
CCICUE	: Chambre de Commerce RD Congo-Union Européenne
CCIFC	: Chambre de Commerce et de l’Industrie Franco-congolaise
CDE	: Centre pour le Développement de l’Entreprise (UE/ACP)
CDF	: Francs congolais
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEA	: Communauté Économique Africaine
CEEAC	: Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale
CEEC	: Centre d’Evaluation, d’Expertise et de Certification des substances minérales
CENACOM	: Centre National d’Arbitrage, de Médiation et Conciliation
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CNM	: Commission Nationale des Mercuriales
CENREF	: Cellule Nationale des Renseignements Financiers
CEPGL	: Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CER	: Communautés Economiques Régionales
COMESA	: Marché Commun de l’Afrique de l’Est et Australe
CES-NU	: Centre d’Etudes Stratégiques des Nations Unies
CIPV	: Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CPCAI	: Comité de Pilotage pour l’Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements
CPCE	: Cadre Permanent de Concertation Économique
CIR	: Cadre Intégré Renforcé
CNO	: Commission Nationale de l’OHADA
CNUCED	: Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COPEMECO	: Confédération des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises
COFED	: Cellule d’appui à l’Ordonnateur national du Fonds Européen de Développement
COFRAC	: Comité français d’Accréditation
COPIREP	: Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises du Portefeuille de l’Etat
CRASCOM	: Centre de Recherche et d’Analyse des Statistiques Commerciales
CVM	: Chaines des Valeurs Mondiales
DAO	: Dossier d’Appel d’Offres
DEP	: Direction des Etudes et Planification
DGDA	: Direction Générale des Douanes et Accises
DGM	: Direction Générale de Migration
CIDEP	: Centre Interdisciplinaire pour le Développement et l’Education Permanente
DPP	: Dialogue Public-Privé

DPSI	: Document des politiques et Stratégies Industrielles
DSCRIP	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EAC	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est
EDIC	: Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce
ENA	: Ecole Nationale de l'Administration
EPC	: Examen des Politiques Commerciales
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FEC	: Fédération des Entreprises du Congo
FD	: Facilitateur des Donateurs
FED	: Fonds Européen de Développement
FENAPEEC	: Fédération Nationale des Artisans et des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
FENAT	: Forum Économique National
FERCO	: Fédération des Associations Provinciales des Entreprises du Congo
FERI	: Fiche Electronique des Renseignements d'Importation
FIKIN	: Foire Internationale de Kinshasa
FNCCIA	: Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
FNDPC	: Forum National de Développement et de Politique Commerciale
FNM	: Fonds National de la Micro Finance
FPI	: Fonds pour la Promotion de l'Industrie
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GATT	: Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
GFAS	: Gestionnaire de Fonds d'Affectation Spéciale
HORECA	: Hôtels, Restaurants et Café
IAC	: Institution d'Appui au Commerce
IED	: Investissements Directs Étrangers
IMF	: Institution de Micro Finance
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
INERA	: Institut National d'Études et de Recherches Agronomiques
ITIE	: Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
NCA	: Non Classé Ailleurs
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPF	: Clause de la Nation la plus Favorisée
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OGEFREM	: Office de Gestion du Fret Multimodal
OGM	: Organismes Génétiquement Modifiés
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMPI	: Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMT	: Organisation Mondiale du Tourisme
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OPEC	: Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
OS	: Objectif Stratégique
OTC	: Obstacles Techniques au Commerce
PF	: Point Focal
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PMA	: Pays les Moins Avancés
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
PPP	: Partenariat Public-Privé
PRADA	: Programme Régional d'Accompagnement pour le Développement dans le Cadre des APE
PIB	: Produit Intérieur Brut
RC	: République du Congo
RCA	: République Centrafricaine
RDC	: République Démocratique du Congo
RECOS	: Régime Commercial Simplifié.
RIFED	: Réseau d'Information des Femmes Entrepreneurs pour le Développement
RSA	: République Sud-Africaine
SCM	: Système Commercial Multilatéral
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SGP	: Système Généralisé des Préférences
SPS	: Mesures Sanitaires et Phytosanitaires

SCPT	: Société Commerciale des Postes et Télécommunications
SCTP	: Société Commerciale de Transports et des Ports
SONAS	: Société Nationale d'Assurances
SQAM	: Standards, Quality Assurance, Accreditation and Metrology
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologie de l'information et de la Communication
UA	: Union Africaine
UCA	: Union des Conseils des Chargeurs Africains
UE	: Union Européenne
UGP	: Unité de Gestion de Programme
UNMO/CIR	: Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et la Science
ZES	: Zones Économiques Spéciales
ZLE	: Zone de Libre Échange
ZLEC	: Zone de Libre Echange Continentale
ZEP	: Zone d'Échanges Préférentiels

AVANT-PROPOS

La République Démocratique du Congo a validé depuis juillet 2010 l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC). Cette étude a permis de dégager les entraves majeures à la promotion du commerce et a identifié les actions à mener dans les perspectives d'un commerce dynamique, vecteur de développement, mettant en exergue les objectifs de la politique commerciale de la RDC.

En Novembre de la même année, le Gouvernement de la République, par le biais du Ministère en charge du commerce, a présenté son premier Examen des Politiques Commerciales (EPC) au siège de l'OMC à Genève en Suisse.

Ces deux documents ont conduit à la formulation des plusieurs recommandations susceptibles d'inciter la RDC à participer activement au Système Commercial Multilatéral et à s'adapter à l'environnement socio-économique soumis aux aléas de la mondialisation.

La stratégie commerciale, instrument indispensable de cette politique commerciale, servira d'appui indéniable pour obtenir des résultats escomptés, susceptibles de booster le commerce extérieur de la RDC et de contribuer efficacement à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD). Cette stratégie permettra à la RDC de migrer progressivement de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA) vers une nation émergente à l'horizon 2030, conformément à la vision de la révolution de la modernité initiée et prônée par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Pour ce faire, avec l'appui de l'Union Européenne, le Secrétariat Général au Commerce a mobilisé deux équipes d'experts, respectivement en novembre / décembre 2012 et en mai / juin 2013 en vue de finaliser le travail dont la synthèse fait l'objet du présent document.

La méthodologie utilisée consistait à enrichir les études élaborées par les experts en s'inspirant, notamment :

- i. des documents ou analyses complémentaires portant sur la mise à jour ou la prise en compte des avancées des différentes problématiques commerciales ;
- ii. des conclusions de l'exercice de validation interne au sein du Secrétariat Général au Commerce extérieur (ateliers des 27 novembre 2013, 19 décembre 2013, 13 mars 2014) et de l'atelier de pré-validation tenu du 09 au 10 décembre 2014 ;
- iii. des différentes observations formulées par les partenaires.

Néfertiti NGUDIANZA BAYOKISA KISULA

Ministre du Commerce

RESUME EXECUTIF

L'élaboration de la stratégie commerciale nationale a pour objectif majeur de doter la RD Congo d'un cadre de référence pour une économie plus compétitive sur le plan national, régional et international, permettant une amélioration de ses positions et de ses engagements en matière d'intégration au commerce international, en vue de la réalisation des Objectifs de Développement Durable et de son émergence à un horizon relativement court.

Le présent document a pris en compte les recommandations des principales études réalisées sur le secteur du commerce notamment l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC), l'Examen de Politique Commerciale (EPC), le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRPII) ainsi que le programme sur la vision du gouvernement. Il a aussi relevé les principales missions dévolues au Ministère en charge du commerce qui concourent à la promotion du commerce extérieur, à l'adoption des mesures susceptibles de contribuer à la restauration de la compétitivité extérieure des produits congolais exportables, au contrôle de la quantité, de la qualité et de conformité de tous les produits à l'import-export et au transit, à la définition de la politique générale des importations, des exportations et des réexportations, à la négociation, au contrôle et au suivi des accords commerciaux.

Il s'avère nécessaire d'harmoniser et d'assurer la cohérence des interventions dans le secteur du commerce afin de disposer d'un cadre unique de référence en matière de mise en œuvre des politiques commerciales. C'est dans ce contexte que s'inscrit la rédaction de ce « **Document de Stratégie commerciale de la RDC** » dont les objectifs consistent à doter le pays des approches pertinentes qui déclinent les options à lever pour favoriser l'expansion du secteur du commerce au regard des défis à relever dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de l'élargissement des marchés régionaux et mondiaux ainsi que de l'intégration dans les chaînes des valeurs mondiales.

A cet effet, la rédaction du présent document a permis de définir les axes stratégiques qui déterminent les voies et moyens qui seront mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs que le Gouvernement congolais s'est fixé dans le secteur du commerce. Aussi, les modalités identifiées dans cette stratégie détermineraient-elles le cadre institutionnel et les instruments appropriés pour sa mise en œuvre. De même, le secteur privé et la promotion des investissements sont au centre des actions à entreprendre dans la mise en œuvre des axes de la stratégie commerciale pour la RDC.

L'approche méthodologique adoptée durant cette mission a été de deux ordres. Premièrement nous avons procédé par une recherche documentaire. Deuxièmement, nous avons eu des entretiens avec certaines personnes impliquées dans les questions de la promotion et du développement du commerce.

La recherche documentaire adoptée consistait à faire prioritairement une synthèse des rapports, études et documents en lien avec la politique commerciale et le développement du commerce. Nous avons également pris en compte quelques études pertinentes réalisées au niveau de la sous - région Afrique Centrale sur les questions touchant à l'intégration économique régionale.

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), le Document des Politiques et Stratégies Industrielles (DPSI), ont été aussi mis à profit dans l'élaboration de cette stratégie.

Nous avons également consulté certaines bases de données, entre autres, celles de l'OMC, du CCI, de la CNUCED, de l'OCDE, de la BAD, de la Banque Centrale du Congo ainsi que de certaines Institutions d'appui au commerce.

Nous avons enfin eu des consultations soutenues avec les personnes ressources de chambres de commerce, de différents Ministères et Institutions d'appui au commerce.

Ce travail s'articule en trois chapitres. Le premier situe le contexte sur le plan mondial, régional et national. Il relate la mise en œuvre des règles et disciplines de l'OMC et retrace l'évolution des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et la sous-région Afrique Centrale. Aussi, met-il en exergue l'application de la politique commerciale de la RDC ainsi que les programmes de son intégration au Système Commercial Multilatéral. Quant au deuxième chapitre relatif au diagnostic du secteur de commerce, il présente le cadre institutionnel et relève les contraintes liées aux faibles moyens humains, financiers et matériels mis à la disposition du ministère. Aussi, ce chapitre analyse-t-il les politiques sectorielles de la RDC et dégage les options de sa politique commerciale. Enfin, le troisième chapitre définit la stratégie commerciale en six (06) axes stratégiques. Ces derniers identifient les objectifs globaux et spécifiques pour chaque axe sous-tendu par les actions prioritaires envisagées en vue d'atteindre des résultats escomptés. Ces axes se résument en ce qui suit : (i) Le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles, avec comme mission principale la bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique commerciale nationale ; (ii) L'amélioration du climat des affaires et des investissements ayant pour objectif d'assainir l'environnement des affaires en le rendant attractif en vue de soutenir la croissance économique, la sécurité juridique et judiciaire, la promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté ; (iii) Le renforcement des capacités de l'offre et de la compétitivité en visant l'accroissement de la production locale et l'intégration du marché intérieur ainsi que le développement des exportations de produits de qualité ; (iv) La réduction de la dépendance et l'amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux ; (v) Le développement des capacités en ressources humaines des personnes physiques et morales en matière du commerce par la formation de base et continue ; (vi) Le développement des infrastructures liées au commerce par l'amélioration du circuit de distribution, l'amélioration des infrastructures énergétique et de télécommunication.

Ces résultats devraient être obtenus par l'exécution d'un certain nombre d'activités à travers les structures impliquées dans la mise en œuvre de la Stratégie.

INTRODUCTION GENERALE

L'étude intitulée « **Document de stratégie commerciale de la RDC** » répond à une préoccupation majeure, celle de doter la RDC des approches pertinentes qui déclinent les options à lever pour favoriser le développement du secteur de commerce, au regard des défis inhérents à la mondialisation des économies, notamment l'intégration des Chaînes de valeur mondiales (CVM), et à l'élargissement des marchés régionaux et internationaux.

Le présent travail répond également aux recommandations formulées dans l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et aux questions soulevées lors de la présentation du premier Examen des Politiques Commerciales (EPC) de la RDC en 2010.

Le commerce, un des piliers des économies modernes, contribue activement à la création des richesses et constitue un axe essentiel susceptible d'accélérer le processus du développement socio-économique.

En RDC, la mise en œuvre de la politique nationale en matière du commerce est confiée au Ministère en charge du commerce. Ses prérogatives lui sont dévolues par l'Ordonnance n°12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères.

A ce titre, le Ministère en charge du commerce a, entre autres, pour missions de :

- ✓ Promouvoir le commerce extérieur et effectuer les études des propositions sur les orientations générales et sectorielles de la politique du commerce extérieur ;
- ✓ Prendre des mesures susceptibles de contribuer à la restauration de la compétitivité extérieure des produits congolais exportables notamment en identifiant toutes les entraves structurelles, administratives, financières, tarifaires ou humaines ;
- ✓ Rechercher des voies et moyens susceptibles de procurer à l'industrie nationale de nouveaux débouchés à travers la rationalisation de la participation du pays à des foires et autres manifestations extérieures ; l'exploitation des informations économiques relatives au commerce avec les pays étrangers, aux conventions et usages régissant les relations commerciales internationales ;
- ✓ Conduire les négociations et assurer le contrôle et suivi des Accords commerciaux ;
- ✓ Veiller au contrôle de la quantité, de la qualité et des normes de tous les produits à l'import, à l'export et en transit ;
- ✓ Définir la politique générale des importations, des exportations et de réexportations.

Se fondant sur les grandes orientations du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2), des idées forces de la vision de la révolution de la modernité initiée et prônée par le Président de la République et du Programme d'actions du gouvernement, le Ministère en charge du commerce, dans l'exécution de sa mission, a mis en œuvre des stratégies d'intervention qui s'inscrivent dans le contexte général de réformes engagées par le Gouvernement.

Ce processus d'opérationnalisation de ces programmes, à travers les Programmes d'Actions Prioritaires (PAP) et leur budgétisation par les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), passe par l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Ainsi, un certain nombre des réformes ont été engagées par le Gouvernement congolais. Il s'agit notamment de :

- la révision du cadre réglementaire et juridique du commerce, y compris la mise en œuvre du droit de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et l'actualisation du Code de commerce, révision de la Loi Particulière sur le Commerce ;
- le renforcement des capacités d'analyse et de négociation commerciale du Ministère en charge du commerce ;
- l'amélioration de l'information sur le commerce par l'informatisation des douanes ;
- la mise en place d'un Guichet unique intégral du commerce extérieur.

Compte tenu de la dimension transversale du secteur du commerce d'une part, et des impératifs de synergie avec l'ensemble des acteurs de la production, de la transformation, de la distribution et de la commercialisation d'autre part, il s'avère nécessaire d'harmoniser et d'assurer la cohérence des interventions dans le secteur du commerce, afin de disposer d'un cadre unique de référence en matière de politique commerciale.

Une telle approche a également l'avantage de favoriser une meilleure allocation des ressources permettant de promouvoir le développement économique et social durable et de lutter contre la pauvreté.

C'est ainsi que la Stratégie commerciale proposée intègre les priorités du Gouvernement en matière de politique économique, notamment l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'émergence économique de la République Démocratique du Congo (RDC) d'ici 2030¹. Elle prend également en compte les engagements internationaux de la RDC en matière commerciale, dont les règles de l'OMC, ainsi que les stratégies et les Politiques d'intégration régionale (CEEAC/COMESA/SADC/CEPGL/Union Africaine) et celles de la configuration de l'Afrique centrale dans le cadre de la négociation d'un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne.

Le présent document comporte trois chapitres :

- ✓ Le premier chapitre retrace les contextes de l'étude au niveau mondial, régional et national ;
- ✓ Le deuxième chapitre relatif au diagnostic du secteur du commerce, présente le cadre institutionnel et les politiques commerciales sectorielles ;
- ✓ Le troisième chapitre est consacré à la stratégie commerciale proprement dite et aux diverses propositions, avec les options, les axes stratégiques et les modalités de mise en œuvre et de Suivi-Evaluation.

La Stratégie commerciale de la RDC, prévue pour une durée de cinq ans, fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours des programmes et projets par le Ministère en charge du Commerce en collaboration avec les Ministères des Finances et Plan et éventuellement avec les partenaires techniques et financiers.

¹Celles-ci sont traduites dans plusieurs documents d'orientation dont :

- Programme d'Actions du Gouvernement (2012-2016) ;
- Document de la Politique et des stratégies industrielles (DPSI) ;
- Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2) ;
- Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) ;
- Programme National d'Investissement Agricole(PNIA) ;
- Examen des Politiques Commerciales (EPC) ;
- Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural.

I. CONTEXTES

La politique commerciale de la RDC est influencée par ses engagements internationaux en particulier, les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les régimes commerciaux régionaux (CEEAC, COMESA, SADC. etc.) et un certain nombre de régimes de préférences commerciales (l'Initiative « Tout Sauf les Armes » de l'Union Européenne, les Systèmes Généralisés de Préférences des partenaires de la RDC, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), dans son volet accès aux marchés, etc.).

Cependant, les avantages découlant de ces engagements internationaux ne sont pas toujours mis à profit par la RDC en raison de sa faible productivité et du manque de compétitivité.

1.1. Contextes mondial et régional

Au niveau mondial, on observe une légère reprise des activités économiques, en particulier, la stabilité des cours des produits de grande consommation, sauf pour le cas du cours de baril du pétrole brut. A cela s'ajoute un fort regain du régionalisme dans le monde du fait de la complexité des règles du Système Commercial Multilatéral de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'accentuation des distorsions aux échanges commerciaux, en particulier, les normes sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce et le nouveau discours sur les Chaînes de Valeurs Mondiales (CVM).

Il convient également de constater la lenteur dans les négociations du Système Commercial Multilatéral du Cycle de Doha à l'OMC.

La 9^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC tenue à Bali (Indonésie) a mis en exergue un ensemble de questions destinées à simplifier le commerce, à offrir aux pays en développement plus d'options pour assurer la sécurité alimentaire, à stimuler les échanges des Pays les Moins Avancés et, plus généralement, à favoriser le développement socio-économique.

Au plan régional, les exportations de la RDC vers le continent africain se situent à 20,70%, ce qui prouve que son économie est faiblement intégrée au niveau régional. Le processus d'intégration en Afrique Centrale reste limité suite à de nombreuses contraintes à savoir : les coûts de transactions économiques élevés, les tracasseries administratives sur les corridors et le mauvais état des infrastructures routières et autres voies de communication. A cela s'ajoutent les pesanteurs dues à l'inadéquation de normes entre pays membres de la CEEAC et d'autres CER dans lesquelles participent également certains Etats de l'Afrique Centrale, notamment : COMESA, SADC et Communauté Economique de l'Afrique de l'Est (EAC).

1.1.1. Mise en œuvre des règles et disciplines de l'OMC

La RDC est signataire de l'Accord de Marrakech créant l'OMC en avril 1994, après avoir appliqué le GATT depuis 1971. Elle accorde au minimum le traitement de la nation la plus favorisée (NPF) à tous ses partenaires commerciaux, membres de l'OMC. La RDC n'est signataire d'aucun accord plurilatéral (Accord à participation volontaire) négocié dans le cadre de l'OMC. Elle a le statut d'observateur au Comité en charge de l'Accord sur les marchés publics.

La RDC éprouve des difficultés en ce qui concerne les notifications à l'OMC. Depuis 2004, elle n'a soumis que quelques notifications touchant aux procédures de licences d'importation, des obstacles techniques au commerce (OTC), des règles d'origine préférentielles, des restrictions quantitatives, de l'inspection avant expédition, et des mesures antidumping.

Les positions spécifiques de la RDC dans le cadre de l'OMC ont surtout été centrées sur l'accès aux marchés, le traitement spécial et différencié (TSD), l'agriculture, les services, la facilitation des échanges ainsi que l'assistance technique ciblée.

A l'instar d'autres PMA, la RDC soutient le principe de la libéralisation progressive. En outre, elle fait recours à l'assistance technique ciblée pour la mise en œuvre des normes et instruments juridiques appropriés.

Dans le cadre du Système Commercial Multilatéral (SCM), les engagements commerciaux de la RDC portent, notamment, sur les domaines de marchandises, services et celui de la propriété intellectuelle.

Domaine des marchandises

La RDC a consolidé la totalité de ses lignes tarifaires à des taux plafonds dont la moyenne simple est de 96,2%, dont 98,1% pour les produits agricoles et 95,9% pour les produits non agricoles. Les autres droits et taxes sont consolidés à zéro pour tous les produits.

Toutefois, plusieurs autres droits et taxes continuent d'être prélevés dont certains, exclusivement sur les importations.

Il convient de noter également que la RDC n'a jamais eu recours à des mesures commerciales de circonstance dans le cadre de l'OMC.

Par ailleurs, la mise en œuvre du guichet unique intégral du commerce extérieur contribuera à la facilitation du commerce d'import et export en éliminant certaines pesanteurs. Il en est de même des bénéfices substantiels qui en découleraient au moment de l'adoption et la mise en application de la loi sur la concurrence.

Domaine des services

Dans le cadre de l'Accord Général sur le Commerce de Services (AGCS), la RDC a pris des engagements dans un certain nombre de branches de services, à savoir : (i) construction et ingénierie connexes ; (ii) communication ; (iii) transport ; (iv) services fournis aux entreprises ; (v) services d'éducation ; (vi) services relatifs au tourisme et aux voyages ; (vii) services récréatifs, culturels, et sportifs.

Certaines de ces branches font l'objet d'une ouverture quasi-totale, tandis que d'autres ne le sont que partiellement.

Domaine de la propriété intellectuelle

La RDC est membre de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) depuis le 28 janvier 1975, et du Traité de Singapour sur le droit des marques depuis le 28 mars 2006. Elle est également signataire de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques depuis le 8 octobre 1963; de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle depuis le 31 janvier 1975; et de la Convention de phonogrammes pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs œuvres depuis le 29 novembre 1977.

En effet, l'application des instruments auxquels la RDC a souscrite est encore lacunaire. Pour ce faire, cette considération devrait être mise en exergue parmi les défis à relever dans les priorités des réformes envisagées pour le compte du Ministère en charge de l'Industrie.

1.1.2. Evolution des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne (UE) et la configuration Afrique Centrale CEEAC/CEMAC

La RDC fait partie des pays ACP avec lesquels l'Union Européenne a conclu l'Accord, signé le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin), en remplacement de la Convention de Lomé. L'Accord de Cotonou avait prévu la signature des APE entre l'Union Européenne et les Etats ACP et devait couvrir la période allant jusqu'en 2020.

Dans le cadre de cet APE, la RDC avait commencé à négocier dans la configuration Afrique Orientale et Australe (AFOA). Depuis la fin de l'année 2005, le Gouvernement de la RD a finalement décidé de poursuivre ces négociations dans la configuration Afrique centrale, regroupant les pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), Sao Tomé et Principe et la RDC.

En raison de l'arrimage tardif de la RDC à la configuration CEEAC-CEMAC/UE, le pays a été dans un premier temps peu impliqué dans les négociations avant de jouer un rôle plus actif dans la suite.

Aujourd'hui la RDC est engagée dans l'aboutissement de la conclusion d'un APE entre la sous-région Afrique Centrale (AC) et l'Union Européenne (UE). Cette volonté politique est manifeste depuis la réunion de concertation des ministres en charge des négociations APE et leurs collègues ordonnateurs nationaux du FED à Kinshasa en mars 2014. Au cours de cette réunion les Ministres de l'Afrique centrale avaient pris l'engagement d'assurer la prise en charge financière pour l'organisation des réunions préparatoires des négociations.

Ainsi, la RDC a activement pris part aux différentes sessions du Comité Régional de Coordination de Négociations (CRCN) APE d'Avril à Octobre 2014 et a financé l'organisation de la session d'Octobre de la même.

Dans cet élan de dynamisme, les réunions techniques nationales sont conduites par la structure négociatrice pour la RDC à savoir le Forum de Négociation de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC) qui regroupe, autour du Ministère en charge du commerce, les représentants des secteurs public, privé et de la société civile.

1.1.3. Mise en œuvre de la Politique d'intégration régionale

a. Union Africaine

La RDC est membre fondateur de l'Union Africaine (UA), successeur de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) depuis le 9 juillet 2002.

La RDC participe à plusieurs Accords Commerciaux Régionaux et devrait non seulement optimiser sa multi appartenance mais aussi se prêter, à l'élargissement des marchés pour en tirer le maximum des bénéfices, c'est dans cette perspective qu'elle contribuerait efficacement à la création de la Zone de Libre-échange Continentale (ZLEC) prévue en 2017.

Dans cette optique, la RDC a adhéré au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), qui est un programme de développement économique de l'UA adopté en 2001, et géré au niveau de l'Afrique centrale par la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) dont la RDC est membre.

b. Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)

La RDC est membre fondateur de la CEEAC, créée par un traité signé à Libreville en octobre 1983 avec pour principale mission de conduire le processus de coopération et d'intégration économique et monétaire en Afrique Centrale.

Les pays membres de la CEEAC ont adopté un schéma de démantèlement tarifaire sur les échanges intra-communautaires avec la mise en place d'un tarif préférentiel, qui devait entrer en vigueur en principe le 1er juillet 2004. La création de la zone de libre-échange devrait être effective au 31 décembre 2007. L'échéance a été repoussée au 31 Décembre 2014.

c. Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC)

La RDC est devenue membre de la SADC en 1997. Ce regroupement régional vise à assurer à tous ses membres une croissance et un développement économiques équilibrés, ainsi que la stabilité politique et la sécurité.

La RDC a déjà signé le protocole de libéralisation du commerce de services. A ce jour, elle est engagée dans le premier cycle de négociations sur les Services, Trade Négociation Forum (TNF) ainsi que dans le processus d'adhésion à la zone de libre-échange de ce regroupement régional.

d. Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe (COMESA)

La RDC est membre fondateur du COMESA, un regroupement qui vise à promouvoir un développement économique et social soutenable pour l'ensemble de ses pays membres par une coopération renforcée aboutissant à une intégration régionale, notamment dans les secteurs du commerce, des douanes, des infrastructures (transport et communications), de la science et de la technologie, ainsi que dans les domaines agricoles et des ressources naturelles.

La RDC est engagée dans le processus de sa participation à la zone de libre-échange COMESA. A cet effet, plusieurs réformes sont initiées par le Gouvernement congolais pour la conformité aux protocoles du COMESA notamment sur la protection des consommateurs et sur la concurrence.

e. Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)

La RDC est membre fondateur de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs créée en 1975.

Les pays signataires (Burundi, la République démocratique du Congo et le Rwanda) avaient convenu d'appliquer des préférences commerciales réciproques qui ne sont pas d'application jusqu'aujourd'hui.

La RDC est actuellement engagée dans le processus de la relance de ce regroupement sous régional à travers les négociations sur la révision de l'Accord commercial.

f. Tripartite COMESA-EAC-SADC

En vue de rationaliser sa multi appartenance, la RDC participe aux travaux de la Tripartite (COMESA) – Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Est (EAC) –(SADC)- depuis sa création en 2008. Elle prend part aux différents travaux concernant l'harmonisation des textes touchant aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), obstacles techniques au commerce (OTC), commerce de transit et facilitation, règles d'origine ainsi qu'à la coopération douanière, et aux procédures de douane dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange de la Tripartite.

g. Accords bilatéraux

Dans le cadre des accords bilatéraux, la RDC a signé à ce jour cinquante-cinq (55) Accords bilatéraux dont neuf (9) avec ses voisins immédiats. Parmi ces accords, cinq (5) seulement ont été actualisés avec l'Égypte, la Namibie, le Zimbabwe et le Cuba, et quelques-uns sont en cours d'actualisation. Il s'agit notamment des Accords avec l'Angola, le Maroc, le Rwanda, la Tunisie, la Zambie, la Grèce, la Russie, la Turquie, l'Argentine, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Japon.

Il convient de souligner que les échanges commerciaux sont entravés notamment par l'insécurité au niveau des frontières, la primauté de l'informel sur le formel, la concussion, la fraude, l'insuffisance des infrastructures adéquates dans les postes frontaliers.

h. Relations avec les Pays émergents

Depuis plus d'une décennie, l'intensification de la coopération sud-sud et des relations entre le continent africain et les économies émergentes est devenue une des tendances majeures du nouveau rapport de l'Afrique avec le reste du monde.²

En effet, la RDC n'échappe pas à cette dynamique : la Chine et l'Afrique du Sud, deux pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde et Chine et Afrique du Sud), sont devenus ses deux premiers partenaires commerciaux.

Les statistiques de ces dernières années confirment que la RDC exporte plus vers la Chine et la majorité de ses importations provient de l'Afrique du Sud.

Les échanges entre la Chine et l'Afrique sont passés de 2009 à 2013 en milliards USD, de 35 à 63, soit un accroissement de 80,10 % pour le marché des exportations et de 43 à 117, soit une croissance de 172,77 % pour les importations. En examinant les relations commerciales entre la Chine et l'Afrique, la RDC occupe la 22^{ème} position pour les exportations et 6^{ème} pour les importations (*Voir annexe Importations et Exportations entre la Chine et l'Afrique*). Aussi, la Chine est considérée comme un partenaire important pour la RDC dans la nouvelle architecture de la société internationale. Le contrat chinois de 8,9 milliards USD de minerais congolais contre des infrastructures construites par des entreprises chinoises, en est une bonne illustration³.

²Assanvo (William) : Rétrospective 2011 des relations économiques et commerciales, l'Afrique et ses partenaires émergents p.2

³Le montant a cependant été réduit à 6 milliards de dollars, et les conditions d'octroi revues, pour satisfaire aux exigences des institutions de BrettonWoods.

De même, le Brésil, l'Inde, la Corée du Sud et la Turquie ont fait des propositions de coopération commerciale pour intensifier leurs relations économiques et commerciales avec la RDC. En plus, la RDC participe activement aux sommets Chine-Afrique et Inde-Afrique.

i. Relations avec les Pays frontaliers

La RDC, de par sa position géographique, occupe un vaste territoire au cœur du continent africain. Elle est entourée de neuf voisins et cette localisation privilégiée lui offre une ouverture vis-à-vis des différentes régions de l'Afrique centrale, orientale et australe.

La RDC étant producteur de beaucoup de ressources naturelles, les pays voisins lui servent souvent des corridors d'évacuation de ses ressources. D'une manière générale, il s'observe que les échanges commerciaux importants s'effectuent entre la RDC avec ses voisins du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Malheureusement, ces échanges commerciaux se font pour la plupart dans l'informel et sont minés entre autre par la corruption, la fraude, les tracasseries administratives, l'absence des infrastructures de bases. L'absence des statistiques fiables caractérise ces échanges.

Dans le souci de formaliser et rationaliser ce commerce, le COMESA a initié une nouvelle politique de gestion des échanges commerciaux des petits commerçants transfrontaliers en mettant en place un cadre de facilitation des échanges pour la politique commune transfrontalière appelée Régime Commercial Simplifié (RECOS). Ce dispositif consiste à l'installation des Bureaux d'Information Commerciale (BIC) à proximité des marchés transfrontaliers, et à assurer l'appui organisationnel aux associations des petits commerçants transfrontaliers.

1.2. Contexte national

Le secteur du commerce est l'un des piliers de l'économie de la RDC qui contribuent à la création des richesses. Ce secteur qui a connu une expansion de 7% en 2011 avec une part à la croissance de 1,4% contre 0,99 % en 2006⁴, se distingue des autres secteurs d'activités économiques (secteur primaire et secteur secondaire) par son caractère transversal et la diversité de ses activités (commerce de biens et services). Par ailleurs, les activités commerciales sont principalement caractérisées par leurs formes et leurs niveaux d'organisation et d'intégration (commerce informel et formel, commerce ambulants, franchises, distribution de gros et de détail, grandes surfaces, centres commerciaux,...).

Pour rappel, le secteur du commerce est une source importante de profits pour les entreprises, et de revenus pour des milliers de congolais (opérateurs économiques, commerçants, commerçants ambulants,...), soit une frange importante de la population active.

En vue de promouvoir l'amélioration des revenus et des profits des opérateurs économiques, le Ministère en charge du commerce veille à ses principales missions. Ces dernières se focalisent, entre autres, sur l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité commerciale, l'élimination des obstacles au commerce (pratiques de prix illicites, abus de position dominante, pratiques anticoncurrentielles, contraintes et moyens d'accès aux marchés) et l'accompagnement des opérateurs et des entreprises en leur fournissant l'assistance, le conseil et les informations économiques et commerciales nécessaires.

Même si d'importants progrès ont été réalisés en matière de facilitation du commerce à travers la création du Guichet Unique, de transparence dans le secteur minier et de fonctionnement dans le système judiciaire, la mise en place de la TVA, l'environnement des affaires demeure moins attractif à la promotion de l'activité économique.

La situation de la RDC dans le rapport Doing Business de la Banque Mondiale 2015 par rapport à celui de 2014 reste encore mitigée quand bien même elle présente des améliorations de positions dans certains indicateurs tels que : création d'entreprise 16 positions, raccordement à l'électricité 2 positions, transfert de propriété 7 positions, protection des investisseurs 7 positions. Il y a des indicateurs qui sont restés statiques, il s'agit de : facilité de faire les affaires 184^{ème}, règlement de l'insolvabilité 189^{ème} et exécution des contrats 176^{ème}. Par contre d'autres ont connu des pertes de positions tels que : octroi de permis de construire 93 positions, soit de 18^{ème} à 111^{ème} ; obtention de prêts 6 positions, soit de 125^{ème}

⁴République Démocratique du Congo, Perspectives économiques en Afrique, p.5

à 131^{ème} ; paiements des impôts 4 positions, soit de 164^{ème} à 168^{ème} et commerce transfrontalier 2 positions, soit de 173^{ème} à 175^{ème}⁵.

Tableau n°1 : **Classement Doing Business de la RDC 2013-2015**

	REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	2013	2014	2015
1	Création d'entreprises	185	188	172
2	Octroi de permis de construire	90	18	111
3	Raccordement à l'électricité	142	177	175
4	Transfert de propriété	133	149	142
5	Obtention de prêts	159	125	131
6	Protection des investisseurs	147	153	146
7	Paiement des impôts	176	164	168
8	Commerce transfrontalier	171	173	175
9	Exécution des contrats	177	176	176
10	Règlement de l'insolvabilité	167	189	189
	Facilité de faire les affaires	183	184	184

Source : Rapport Doing Business 2015

La RDC n'a enregistré sa performance que dans l'obtention de prêts, où elle a amélioré sa place de 28 positions par rapport à 2013.

Toutefois, des efforts substantiels restent encore à déployer dans certains domaines (renforcement des moyens d'intervention et de surveillance des marchés, renforcement des infrastructures de mise en marché, amélioration des exportations, renforcement des capacités d'analyse et de suivi-évaluation du Ministère, etc.), afin d'améliorer, de façon substantielle, la contribution du secteur du commerce au PIB et à la création d'emplois.

Dans le contexte actuel, en raison principalement de la flambée récurrente des prix des biens de consommation sur les marchés internationaux, la priorité porte sur la satisfaction de la demande sociale. Cette situation s'explique par la forte dépendance de la RDC vis-à-vis des importations pour combler le gap nécessaire à la couverture de la demande alimentaire nationale.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement a mis en œuvre une politique d'appui à la production congolaise par l'institution d'un Programme national d'investissement agricole (PNIA) et d'autres initiatives dans le secteur de l'agriculture dont le Parc Agro-industriel de BUKANGA LONZO, afin d'assurer sa sécurité alimentaire.

1.2.1. Programmes de renforcement de l'intégration de la RDC au Système Commercial Multilatéral

La RDC est éligible en tant que PMA à plusieurs programmes d'assistance technique de la part de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour le développement du commerce international, la diversification de l'économie et la relance de la croissance.

Dans ce cadre précis, le Gestionnaire de Fonds d'affectation Spéciale (GFAS), l'Union Européenne, *the Department for International Development* (DFID) et le Programme Indicatif Régional (PIR) ont financé certains projets en RDC.

Le GFAS a, par le biais de la Banque Mondiale, financé l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) et le programme Cadre Intégré Renforcé (CIR) respectivement pour les montants de 400.000 USD en 2010 et 900.000 USD en 2011.

⁵Rapport Doing Business 2013: Site doing Business, onglet "Classement".

Depuis 2010, l'Union Européenne a financé à travers le 10^{ème} FED les projets qui concernent (i) le premier Examen de politique commerciale (EPC) pour un montant de 100.000 Euros ; (ii) la création du Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) pour un montant de 200.000 Euros et (iii) le Programme d'Aide au Commerce (AIDCOM) à hauteur de 16 millions Euros.

En plus des bailleurs de fonds et des PTF cités, il a été identifié d'autres à l'occurrence Department for International Development (DFID), OIF à travers le programme Hub&Spokes II et le Programme Indicatif Régional (PIR) qui soutiennent aussi la RDC dans ses efforts de développement du commerce et de son intégration dans le Système Commercial Multilatéral.

Programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR)

Le programme CIR⁶ en RDC est actuellement dans la phase de mise en œuvre destinée à soutenir les priorités relatives à l'intégration du commerce et au renforcement des capacités productives et commerciales tel que prévu dans la stratégie nationale de développement.

Le financement du CIR en RDC provient de Fonds d'Affectation Spéciale du Cadre Intégré Renforcé (GFAS/CIR), des Bailleurs bilatéraux et multilatéraux à travers le mécanisme de l'Aide pour le commerce et du Gouvernement central à travers le Fonds de contrepartie. A ce titre, la RDC est éligible à un financement du Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spéciale (GFAS) maximum d'USD 3 millions pour les projets identifiés parmi les priorités nationales de l'EDIC. Toutefois, l'essentiel du financement au titre de l'Aide pour le commerce destinée à mettre en œuvre la matrice des actions de l'EDIC, les politiques et les plans d'actions nationaux en matière de commerce et de compétitivité devraient être recherchés auprès des donateurs bilatéraux et d'autres sources au niveau national.

Dans cette phase de consolidation des actions du CIR en RDC, les projets ciblés de la matrice des actions de l'EDIC ont porté sur la facilitation du commerce, l'agriculture, les mines, l'environnement, l'énergie ; le transport, les télécommunications, les finances, l'industrie, les normes de qualité, les mesures sanitaires et phytosanitaires. C'est dans cette optique que l'Unité Nationale de Mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO-CIR) en RDC a ciblé les projets nationaux viables et bancables suivant les critères des bailleurs. Ces projets visent les secteurs clés identifiés dans la matrice des actions de l'EDIC qui concourent au développement national.

L'UNMO-CIR en RDC est engagée dans le processus du démarrage du projet pilote de catégorie 2 axé sur la relance de la filière palmier à huile dans la province du Bas-Congo.

Programme d'Aide au Commerce en RDC (AIDCOM)

Le Programme d'aide au commerce de l'Union européenne financé par le 9^{ème} Fonds européen de développement a opéré en République démocratique du Congo de novembre 2010 à juin 2015 en vue d'appuyer le gouvernement dans ses efforts pour rendre l'économie plus compétitive sur le plan du

⁶Le Programme Cadre Intégré (CIR) a vu le jour en 1997 et a été réaménagé en 2001, puis réexaminé en 2005 en vue de son renforcement. Ce Programme met l'accent sur (i) l'appropriation par le pays, (ii) le renforcement de la coordination et des engagements de la part de tous les partenaires du CIR, (iii) la gouvernance nationale et globale plus structurée et (iv) une augmentation des ressources financières à la hauteur des potentialités du pays. Le CIR a comme objectifs spécifiques de soutenir l'action du pays visant à : (i) intégrer le commerce dans les stratégies nationales de développement; (ii) développer les structures nécessaires pour coordonner la fourniture de l'assistance technique liée au commerce ; (iii) renforcer la capacité de faire du commerce, en remédiant également aux principales contraintes du côté de l'offre⁶. L'admission de la RDC au CIR est intervenue en 2008. Ce Programme d'appui au secteur du commerce a été officiellement lancé en 2009. L'UE a été désignée comme Facilitateur des donateurs en avril 2009. Avec le concours de l'UE un premier projet de catégorie 1 a été préparé et soumis au Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré Renforcé.

Le Programme assiste actuellement 47 PMA dans le monde entier et est soutenu par un Fonds d'affectation Spéciale multi-donateurs, le Fonds d'Affectation Spéciale du CIR, avec des contributions reçues à ce jour de plus de 20 donateurs. Ce Programme a bénéficié du soutien conjoint de six Organisations Internationales, à savoir, le Centre du Commerce International de Genève (CCI), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le Cadre Intégré Renforcé est un Partenariat de l'Aide pour le commerce consacré aux pays les Moins avancés (PMA). Il s'agit d'un Programme multi-donateurs qui soutient les PMA dans leurs efforts de jouer un rôle plus actif dans le système global du commerce en les aidant à dissiper les contraintes de capacités d'offre. Dans ce sens, le Programme s'engage à promouvoir plus largement la croissance économique et le développement durable et à aider un plus grand nombre de personnes à sortir de la pauvreté.

marché intérieur, régional et international et pour préparer son intégration à l'économie mondiale dans le cadre des Accords de partenariat économique.

Ses objectifs ont été centrés sur l'amélioration de : la sécurité juridique propice aux investissements ; la facilitation du commerce et la réforme douanière ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique commerciale ; le renforcement de la compétitivité des entreprises congolaises sur les marchés intérieurs et extérieurs par une approche qualité.

- ❖ En vue de contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires par une sécurité juridique et judiciaire renforcée, les activités ont visé la formation d'un pool de 47 formateurs en droit des affaires (OHADA) qui ont formé à leur tour environ 3000 personnels de la justice (magistrats, avocats, etc.) ainsi que des entreprises et des agents du Ministère des finances. Aussi, le programme a construit et équipé quatre tribunaux de Commerce situés à Boma, Butembo, Kananga et Kolwezi. Bénéficiaire : Ministère de la justice et droits humains.
- ❖ En vue de contribuer à la facilitation du commerce et à la réforme douanière, le programme a appuyé l'informatisation des procédures de dédouanement, l'interconnexion entre les administrations, opérateurs économiques et les banques de statistiques, l'introduction de nouvelles méthodes de gestion et de contrôle de dédouanement et la réhabilitation et construction de 9 bureaux de douanes. Bénéficiaire : Ministère des finances.
- ❖ En vue de renforcer les capacités en politique commerciale, le programme a formé une unité d'analystes au sein de la Direction des études et de la programmation à travers des formations en analyses statistiques, en politique commerciale et en négociation internationale. Les bureaux du Secrétariat général au commerce ont été réhabilités et les directions ont bénéficié de nouveaux équipements de travail (meubles et matériels informatiques). Bénéficiaire : Secrétariat Général au Commerce.
- ❖ Le programme a fourni des équipements de laboratoires pour le contrôle qualité des produits agroalimentaires des 7 laboratoires spécialisés en agroalimentaire de la RDC et a formé 312 personnels techniques. L'OCC a bénéficié également des matériels pour la lutte contre le commerce des faux médicaments. Bénéficiaire : Office congolais de contrôle.

Programme Hub&Spokes II

Le Programme « *Renforcer le développement des capacités commerciales des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP)* » (Hub&Spokes II) est un programme d'assistance technique lancé en 2004 sur initiative conjointe et soutenue par la quadripartite Union Européenne (UE), Groupe ACP, Secrétariat du Commonwealth, Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), au bénéfice des Etats ACP.

L'objectif principal du programme est de contribuer au développement économique durable et à la réduction de la pauvreté dans les pays ACP par l'intégration régionale et une participation accrue au commerce international.

Plus spécifiquement il s'agit, de renforcer la capacité des acteurs clés des secteurs public et privé dans les pays ACP (tels que les ministères, le secteur privé, le milieu académique et les organisations de la société civile) à contribuer à l'élaboration, la négociation et la mise en œuvre des politiques et des accords commerciaux.

Le modèle du Programme Hub&Spokes, basé sur un réseau de Conseillers régionaux (Hubs) et de Conseillers nationaux (Spokes) constitue une structure unique et novatrice pour l'octroi aux pays et régions ACP d'une assistance technique fondée sur la demande.

A travers son réseau, le Programme Hub&Spokes vise cinq résultats :

- Les principales parties prenantes ACP formées sur les questions de politique commerciale
- Elaboration de politiques commerciales efficaces et des accords commerciaux internationaux pertinents négociés
- Réseaux commerciaux consultatifs nationaux et régionaux établis et renforcés
- Collaboration renforcée avec les donateurs pour maximiser les bénéfices des opportunités offertes par l'Aide pour le commerce
- Communications intra ACP sur le développement commercial soutenues

Dans ce cadre, depuis 2007, l'OIF a mis à la disposition de la RDC, précisément du Ministère en charge du Commerce, une expertise de proximité et de long terme en matière de politique commerciale, avec des axes d'intervention tels que la formation et la sensibilisation des parties prenantes aux questions de politiques commerciales, l'appui à la formulation de politiques commerciales, l'appui aux négociations et à la mise en œuvre d'accords commerciaux régionaux et internationaux.

Le soutien du Programme s'est également traduit par un accompagnement financier dont le montant cumulé en 2014 est de 210.553 euros.

Durant la période 2007-2014, les actions du Programme ont concerné notamment, l'accompagnement technique lors du premier Examen des Politiques Commerciales de la RDC à l'OMC, la formation et la sensibilisation des parties prenantes nationales à travers différentes sessions de formations sur des thématiques liées au commerce, l'équipement du Centre de référence OMC, la contribution à la réalisation d'études, l'assistance à la mise en œuvre d'accords commerciaux dans les domaines des services, de l'agriculture, de la facilitation des échanges, etc., le soutien à la conduite des négociations APE et le renforcement du mécanisme de consultation des parties prenantes.

Department for International development (DFID)

En tant que bailleur de fonds, **DFID** travaille depuis 2001 en République Démocratique du Congo en collaboration avec Foreign Commonwealth Office (FCO) et le Ministère de la Défense Britannique. Il a pour objectif global d'aider la population et le gouvernement congolais à assurer la paix et réduire la pauvreté. Cet objectif sera atteint à travers six programmes prioritaires à savoir : (i) la démocratie ; (ii) la recevabilité du secteur de sécurité et réforme de la police ; (iii) les minerais ; (iv) les routes ; (v) l'éducation ; (vi) et l'assistance humanitaire.

DFID prévoit les interventions à entreprendre grâce au mécanisme flexible qui seront sélectionnées en collaboration avec le gouvernement de la RDC. Les interventions potentielles restent encore à déterminer ; cependant, à titre d'exemple, on peut citer : (i) l'appui à l'établissement d'un guichet unique pour les transactions internationales à divers postes frontaliers ; (ii) l'appui à la mise en place d'un régime de garantie du marché/dépôt des capitaux/bureau sur l'historique des emprunteurs/etc. ; (iii) l'appui à la mise en œuvre d'un pacte de lutte contre la corruption entre les secteurs publics, privés et la Société Civile ; (iv) l'appui au renforcement des systèmes d'enregistrement des terres ; (v) les activités de plaidoyer pour soutenir l'adoption des lois clés sur la réforme du climat des affaires à l'Assemblée Nationale de la RD Congo (les projets de lois portant réforme des secteurs de l'électricité et de l'assurance et un projet de lois pour supprimer les obstacles juridiques à la participation des femmes aux affaires).

Programme Indicatif National (PIN)

Le Document de stratégie pour la République Démocratique du Congo (2008-2013) avait présenté le cadre stratégique de l'assistance de la Commission européenne (CE) au titre du 10^{ème} Fonds Européen de Développement (FED). L'approche de la Commission Européenne consistait à répondre aux défis de la reconstruction du pays en soutenant la reconstruction politique, en termes de gouvernance, la reconstruction physique, en termes de réhabilitation des infrastructures de transport, ainsi que le secteur de la santé. Aussi, la Commission Européenne appuyait des initiatives à caractère régional ainsi que des actions dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le programme indicatif pluriannuel en RDC au titre du 10^{ème} FED avait prévu 596,8 millions d'euros pour ces priorités.

L'intervention européenne en RDC tient aussi compte de questions transversales, telles que la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité entre les sexes, la lutte contre les violences liées au genre, la préservation de l'environnement à long terme ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le financement des programmes régionaux s'appuie sur le principe de complémentarité entre les fonds nationaux et le programme régional.

La complémentarité et la synergie entre les PIN et le PIR sont particulièrement observée dans les domaines de l'intégration régionale et dans le cadre de l'APE, dans les transports et la gestion des ressources naturelles.

Pour l'intégration régionale, le commerce, l'APE et le secteur privé, environ 100 millions d'euros étaient programmés dans les PIN du 10^{ème} FED. Les initiatives du PIR s'étaient appuyées avantagement sur certaines initiatives nationales. Elles pourront également dynamiser l'appropriation du processus d'intégration par les Etats membres de la région (éventuellement aussi à travers le financement d'actions de renforcement des administrations nationales) en particulier en ce qui concerne l'union douanière, le système qualité et l'environnement des affaires. Toutes les initiatives nationales sont importantes pour appuyer la mise en œuvre des engagements communautaires, aspect considéré comme essentiel dans le cadre du 10^{ème} FED.

En ce qui concerne les infrastructures de transport, les PIN ont contribué de façon importante à la réhabilitation du réseau routier régional.

Dans le cadre du 10^{ème} FED, les PIN ont joué un rôle important dans l'amélioration de l'interconnexion routière et fluviale; environ 200 millions d'euros sont programmés pour des interventions qui auront une portée régionale.

Au niveau régional, l'apport concerne notamment la facilitation du transport et du transit sur les corridors prioritaires pour le désenclavement et l'intégration de la région, ainsi que l'appui pour la mobilisation d'autres sources de financement (tel que le fonds fiduciaire des infrastructures).

En ce qui concerne la gestion des ressources naturelles renouvelables, la bonne complémentarité déjà constatée entre les différentes sources de financement devra être consolidée dans le cadre de la mise en œuvre des PIN et du PIR.

Au vu des considérations ci haut évoquées et de la faiblesse des engagements financiers obtenus pour l'appui au commerce, la RDC devrait initier et programmer davantage des projets devant bénéficier des ressources du prochain FED de l'UE dans le cadre de l'intégration régionale et la rationalisation de son appartenance multiple dans les regroupements économiques régionaux.

Ce secteur n'a bénéficié que récemment de l'assistance des partenaires au développement et le plus important programme d'appui en matière du commerce n'a été mis en place qu'en 2010.

Les ressources mobilisées

Les projets d'appui au secteur du commerce en RDC ont mobilisé peu de ressources comme le démontre le tableau récapitulatif n° 2 ci-dessous :

Tableau n°2 : Ressources mobilisées par programme et projet

PROGRAMMES ET PROJETS	RESSOURCES MOBILISEES	ANNEES
1. Financement pré-EDIC	50.000 \$US	2010
2. Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC)	400.000\$US	2010
3. Examen des politiques commerciales	100.000 €	2010
4. Projet CRASCOM	200.000 €	2010
5. Programme Aide au Commerce	16.000.000 €	2010
6. Programme Cadre Intégré Renforcé (CIR)	900.000 \$US	2011

Source : ESB/DPSB/SG/MIN BUDGET, année 2010 - 2011

Tableau n°3 : Dépenses par programme et projet

PROGRAMMES ET PROJETS	DEPENSES	PERIODES
1. Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC)	400.000\$ US	2010
2. Appui à l'examen des politiques commerciales et notification à l'OMC	100.000 €	2010
3. Appui à la législation commerciale	200.000 €	2010
4. Projet CRASCOM	200.000 €	2010
5. Hub&Spokes II	210.553€	2007-2014
6. Appui aux activités de FNDPC	25.453 €	2010
7. Achat Matériels informatiques du Centre OMC	27.562 €	2009
8. Programme Aide au Commerce	16.000.000 €	2010 - 2014
9. Projet Cadre Intégré Renforcé (CIR)	900.000\$ US	2011 - 2013

Source : ESB/DPSB/SG/MIN BUDGET

II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DU COMMERCE DE LA RDC

Le diagnostic du secteur du commerce couvre deux domaines : le cadre institutionnel et la politique commerciale.

2.1. Cadre Institutionnel

L'architecture institutionnelle du Ministère en charge du Commerce est constituée de trois composantes à savoir : le cabinet du Ministre, l'Administration du Commerce ainsi que les deux établissements publics sous-tutelles qui sont l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN).

Le Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur et la Commission Nationale des Mercuriales des prix des produits à l'exportation sont également rattachés au Ministère en charge du Commerce.

D'autres structures techniques sont aussi rattachées à l'Administration du Commerce. Il s'agit de : l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO/CIR), le Forum National de Développement et des Politiques Commerciales (FNDPC) et le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM).

Le Ministère en charge du Commerce travaille aussi en collaboration avec certaines structures publiques et privées dont les objectifs touchent au commerce mais dépendant d'autres ministères.

Les domaines de collaboration se rapportent entre autres à :

- ✓ l'Agriculture pour l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques (INERA) et l'Office National de Café(ONC) ;
- ✓ l'encadrement du secteur privé pour la FEC et les Chambres de commerce ;
- ✓ l'Industrie en ce qui concerne le FPI et les ZES ;
- ✓ le Plan pour les investissements (ANAPI) et le CPCAI ;
- ✓ les concertations public-privé pour le Cadre Permanent des Concertations Economiques (CPCE) du Ministère de l'Economie Nationale.

2.1.1. Administration du Commerce.

L'Administration du commerce est placée sous la tutelle du Ministère ayant le Commerce dans ses attributions. C'est la structure technique chargée de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière du commerce dans une vision prospective de faire de celui-ci un moteur du développement par l'expansion de ses activités afin de créer la richesse, d'accélérer le développement et de réduire la pauvreté. Son architecture est constituée d'un Secrétariat Général, qui administre et coordonne les activités de onze Directions⁷ centrales et onze Divisions provinciales.

Elle est placée sous l'autorité du Secrétaire Général et a pour missions : la mise en place d'un environnement incitatif aux échanges commerciaux par la définition des conditions d'exercice du commerce extérieur ; la promotion et la compétitivité des produits congolais exportables afin de garantir leur accès aux marchés extérieurs ; les négociations des accords commerciaux frontaliers, bilatéraux, sous – régionaux , régionaux et multilatéraux, en vue d'en tirer profit pour la République Démocratique du Congo ainsi que l'examen des politiques commerciales du pays conformément aux obligations et exigences de l'Organisation Mondiale de Commerce.

⁷Les onze Directions sont : Services Généraux, du Personnel et des Finances, Promotion Commerciale, Accords Multilatéraux et Régionaux, Accords Bilatéraux et Frontaliers, Inspection et Contrôle des Normes, Etudes et Planification, Import – Export et Transit, Commerce des Services, Contentieux et Réglementation, Centre de Référence de l'OMC et Mobilisation des Ressources Extérieures.

2.1.1.1. Gestion de ressources humaines

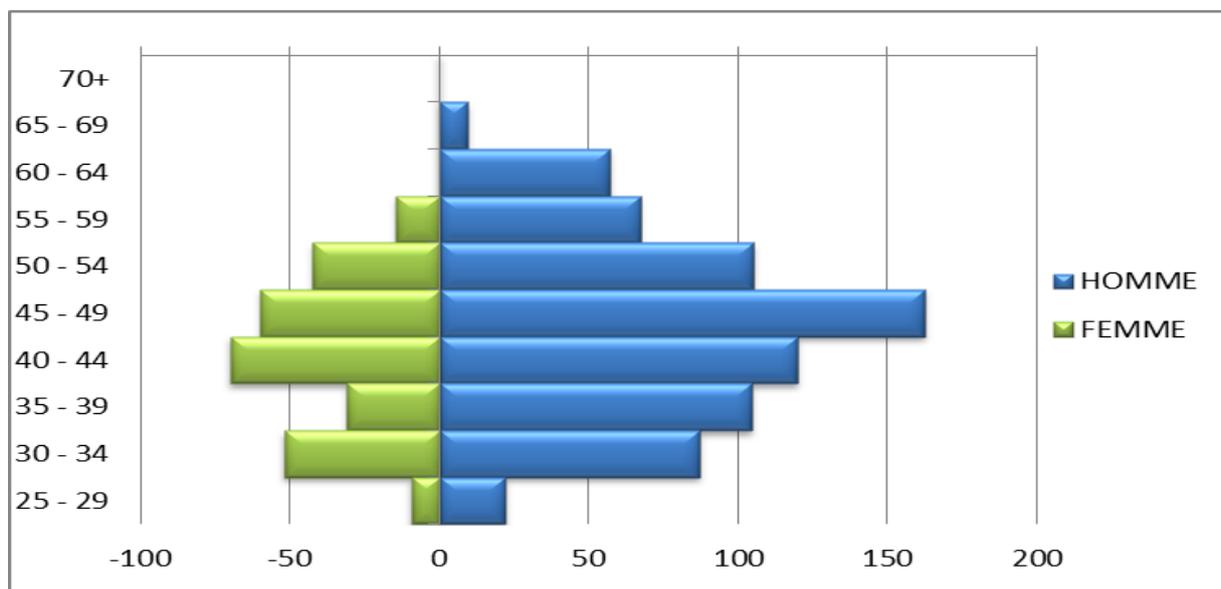
Au regard de la configuration du cadre organique en vigueur et à l'analyse du tableau n° 4 relatif à la structure des effectifs, il en ressort que ceux-ci, accusent une pléthore de 390 agents par rapport aux postes prévus par le cadre organique.

Tableau n°4 : **Tableau comparatif des effectifs selon la structure organique en vigueur et actuels.**

	SG	DIR	CD	CB	ATB1	ATB2	AGB1	AGB2	HUISSIER	TOTAL
Cadre organique	1	11	27	71	204	192	72	32	11	621
Effectif actuel	1	14	83	245	157	231	179	101		1011
Ecart		3	56	174	-47	39	107	69	-11	390

Source : Secrétariat Général au Commerce, Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances

Graphique n°1 : **La structure d'âges du personnel de l'Administration Centrale du commerce**



Source : Direction des Etudes et planification, CRASCOM

A l'analyse du tableau 5 et du graphique 2 relative à l'architecture d'âges et au regard de la forme taupie qu'affiche la pyramide caractérisée par un gonflement au milieu avec des extrémités rétrécies au sommet et à la base, il se dégage ce qui suit :

- La tranche d'âges du personnel ne dépassant pas 50 ans représente 70,67%, soit plus de deux tiers de l'ensemble ;
- Pour la tranche d'âges allant de 35 à 49 ans, elle représente 54,20% de l'effectif total. C'est la tranche la plus importante de l'administration du commerce qui comprend en son sein la grande masse des cadres ;
- Par contre la tranche d'âges allant de 25 à 34ans qui incarne le dynamisme, la vitalité et la fraîcheur dans le travail représente 11,6% du total.

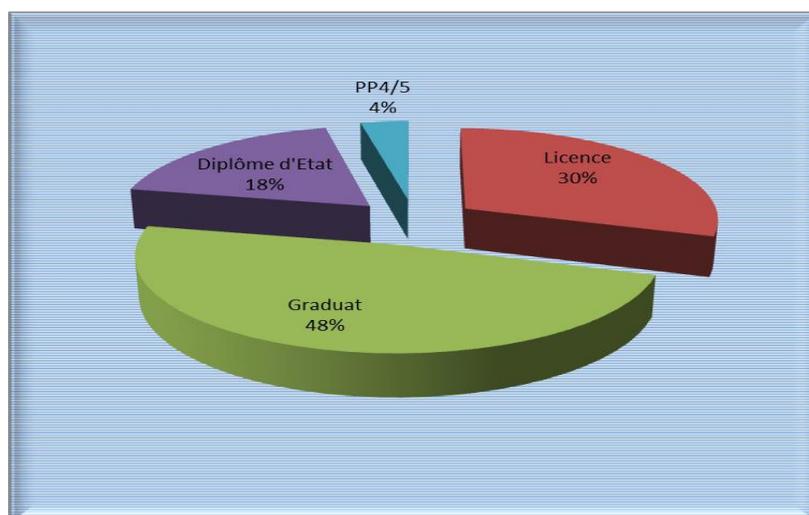
Ce qui amène à dire que l'Administration du commerce dispose d'une manière générale d'un effectif relativement jeune et ne souffre pas du vieillissement de son personnel au regard de l'analyse ci-haut.

Tableau n°5 : Tableau synoptique des différents niveaux de formations et cursus par tranche d'âges

Tranche d'âges	Niveau d'Etudes					Cursus
	DEA	Licence	Graduat	Diplôme d'Etat	PP4/5	
70+						
65 - 69	0	4	4	11	6	Anglais, Sciences Politiques et Administratives, Orientation Scolaire et Professionnelle, Dactylographie ;
60 - 64	0	19	19	9	6	Droit, Sciences Politiques et Administratives, Management, Orientation Scolaire et Pédagogique, Gestion Financière ;
55 - 59	0	29	110	35	9	Sciences Commerciales, Sciences Politiques et Administratives, Organisation du Travail, Philosophie, Pédagogie, Commercial ;
50 - 54	0	37	39	36	8	Sciences Economiques, Marketing, Statistique, Sciences Commerciales, Droit, Pédagogie, Chimie, Sociologie, Sciences Bancaires ;
45 - 49	0	70	104	22	6	Développement, Sciences Commerciales, Pédagogie, Commerciale, Electricité, Criminologie, Biologie, Aviation Civile ;
40 - 44	1	49	76	34	0	Comptabilité, Sciences Commerciales, Laboratoire, Météorologie, Sciences Economiques, Comptabilité, Droit, Coupe-Couture, Math-Physique, Informatique ;
35 - 39	0	51	81	19	0	Hôtellerie, Droit, Marketing, Pédagogie, Sciences Infirmières, Théologie, Mathématiques-Informatique, Relations Internationales ;
30 - 34	0	31	39	11	0	Droit, Latin-Philosophie, Relations Internationales, Electronique, Sciences Sociales, Fiscalité ;
25 - 29	0	14	11	11	0	Architecture, Biochimie, Informatique, Gestion Financière, Médecine, Droit, Pédagogie.
TOTAL	1	304	483	188	35	

Source : Secrétariat Général au Commerce, Direction des Etudes et Planification, CRASCOM

Graphique n°2 : Répartition des fonctionnaires de l'Administration centrale du commerce selon le niveau d'études



A l'analyse du tableau 5 relatif au niveau de formations et cursus suivis par tranche d'âges, la tendance générale démontre que l'Administration du commerce regorge un bon nombre d'agents détenteurs des licences, soit 30% et graduats, soit 48% dans plusieurs disciplines scientifiques confondues allant notamment des sciences sociales, des sciences de la santé et de l'éducation ainsi qu'aux sciences mathématiques (mathématiques, statistiques, informatique, etc.). Ceux détenant les diplômes d'Etat représentent 18% et 4% ne détiennent que des différents certificats de cycles moyens. Ce qui laisse à dire que compte tenu du caractère transversal du secteur de commerce, l'Administration du commerce

dispose des potentialités et des atouts à travers les différentes formations de base suivies par 55% de son personnel dont plus de la moitié sont focalisées dans les sciences sociales, quand bien même la valeur intrinsèque de ces formations reste peu connue.

Pour plus d'efficacité et de rendement positif dans l'exercice des fonctions, la poursuite des formations spécifiques, continues et professionnelles liées au domaine du commerce extérieur s'avère indispensable. En effet, il s'observe que les formations susmentionnées sont d'une faible portée et ne touchent pas un grand nombre d'agents. Ce qui impacte la production du travail de qualité, la créativité et les initiatives nouvelles. Pour ce faire, sur base de ces analyses, le renforcement des capacités des agents du Ministère en charge du commerce constitue un axe prioritaire pour la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la RDC.

Tableau n°6 : **Effectif par grade du personnel des services provinciaux de l'Administration du commerce (fin septembre 2014)**

LIBELLES	CD	CB	210	220	310	320	330	340	Huissier	TOTAL
P. BAS - CONGO	1	11	11	13	22	35	2	8		130
P. BANDUNDU	1	6	2	2	3	4				18
P. EQUATEUR	1	17	6	22	19	23	6			94
P. KATANGA	1	23	19	63	41	49	12			208
P. KASAÏ OCC	1	16	18	46	37	1				119
P. KASAÏ OR	1	13	21	91	71	112	17	3	2	331
P. KINSHASA	1	10	23	43	35	20	2			134
P. MANIEMA	1	10	3	4	10	12				40
P. NORD KIVU	1	12	19	12	18	29	2			93
P. ORIENTAL	1	14	4	11	30	40	2	2		104
P. SUD KIVU	1	13	5	15	21	34				89
11 PROVINCES	11	145	131	322	307	359	43	13	2	1.333

Source : Secrétariat Général au Commerce, la Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances

Le tableau 6 décrit la situation des Services provinciaux qui se présente comme suit : l'effectif des cadres s'élève à 156, soit 13,3% et celui des agents à 1.177, soit 86,7%.

Les causes des disparités constatées en provinces sont diverses, il n'existe pas à ce jour d'études ou d'enquêtes sur la question. On peut néanmoins noter que le caractère rural de certaines provinces, la situation défavorable des réseaux des transports, la recherche de l'égalité de traitement jouent un rôle primordial dans le maillage du territoire par l'emploi public.

2.1.1.2. Gestion de ressources matérielles

Malgré sa forte capacité de mobilisation de recettes pour le compte du Trésor Public, l'Administration du commerce présente un tableau peu reluisant en matière de gestion de Ressources matérielles. Composée d'un effectif d'environ 1.011 agents et cadres, elle ne dispose à son sein que de 24 locaux, 124 chaises, 68 tables, 59 ordinateurs et imprimantes, 4 photocopieuses et aucun véhicule de service pouvant faciliter la mobilité du personnel pendant les heures de services. Il faudrait aussi relever que l'administration du commerce souffre de l'absence d'une connexion internet rendant ainsi difficile la recherche documentaire et la collecte des statistiques d'importation et d'exportation.

Il s'ensuit que l'Administration du commerce éprouve d'énormes difficultés à offrir les meilleures conditions du travail à ses agents. Cette situation met le Ministère dans l'impossibilité de remplir convenablement ses missions ; et compromet le développement d'une politique commerciale efficace.

Il est donc d'une impérieuse nécessité qu'une solution soit apportée afin de renforcer de façon idoine les capacités du Ministère en charge du commerce et lui permettre ainsi de faire face aux défis de la mise en œuvre de la présente stratégie commerciale.

2.1.1.3. Gestion de ressources financières

Le budget alloué au Ministère du Commerce s'est chiffré à 5.166,7 millions des CDF en 2014 contre 3.523,00 millions des CDF en 2013 soit un accroissement de 46,6 %. Cela traduit une progression de prise en compte des besoins du Ministère.

Il convient également de souligner que l'accroissement du budget 2014 du Ministère en charge du Commerce par rapport au budget 2013, résulte de l'effet de l'augmentation des dépenses de rémunérations (3,4%), d'interventions économiques (6,3 %), telle qu'illustré par le graphique 3 ci-dessous.

Cependant, la répartition du budget 2014 par catégorie révèle que l'Etat a alloué 45% de crédits aux dépenses de rémunération, 25% aux investissements sur ressources extérieures, 14% aux dépenses de fonctionnement du Ministère, 3% aux interventions économiques, 3% aux investissements sur ressources propres et 10 % à la contrepartie des projets, tel qu'illustré par le graphique 4 ci-dessous.

L'analyse des bilans d'exécution du budget pour la période 2011 – 2014, telle que décrit dans le tableau 7, démontre un important écart entre les crédits alloués et ceux exécutés. L'exécution du budget au cours de la période sous étude s'est présentée de la manière suivante : 137,12% en 2011 contre 48,14% en 2012 et 53,78% en 2013.

En outre, les crédits alloués pour la contrepartie des projets n'ont été exécutés qu'en 2011. Le budget de fonctionnement a connu une évolution décroissante passant de 49 % en 2011 à 21 % en 2012, pour atteindre 4,7% en 2013. Les budgets des interventions économiques ne sont pas régulièrement exécutés durant la période sous-examen. Par contre, les investissements n'ont été pris en compte qu'en 2011 pour une exécution de l'ordre de 168,70% en termes de ressources extérieures et de 469,11% en ressources propres. Seules les rémunérations ont été exécutées de manière permanente tout au long de la période sous examen en évoluant en dents de scie de 2011 à 2014.

Ainsi, la modicité de frais de fonctionnement alloués au Ministère et la faible exécution de son budget ne lui permettent pas d'accomplir convenablement ses missions. Cette situation a comme justification majeure le non-respect du circuit des finances publiques (de l'ordonnancement à la liquidation) et aussi la priorisation des dépenses du gouvernement.

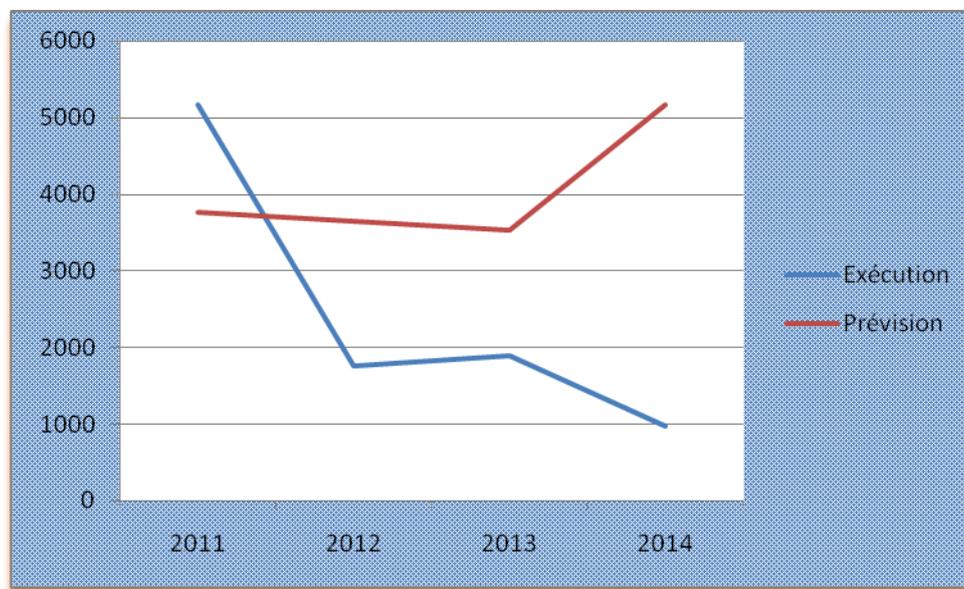
Tableau n°7 : **Synthèse de la revue de l'exécution des budgets 2011-2014 (Coûts en millions des CDF)**

Rubriques	2011			2012			2013			2014		
	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions (*)	%
Contrepartie des projets	22,70	22,70	100	52,00	0	0	500,00	0	0	500,00	0	0
Fonctionnement des Ministères	191,10	93,80	49	700	146,70	21	635,10	30,00	4,7	750,00	0,25	0,07
Interventions Economiques, Sociales, culturelles et scientifiques	17,870	0	0	391,30	0	0	160,00	31,52	19,7	170,10	0	0
Investissements sur ressources extérieures	2.048,20	3.455,30	168,7	0	0	0	0	0	0	1.301,80	0	0
Investissements sur ressources propres	21,30	100,00	469,1	159,00	0	0	0	0	0	141,20	0	0
Rémunération	1.464,40	1.491,50	101,9	2.334,70	1.604,40	68,7	2.228,00	1.830,00	82,3	2.303,70	972,20	84,4
Subvention aux organismes auxiliaires	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3.765,50	5163,40	137,12	3636,90	1751,00	48,14	3 523,00	1 894,60	53,78	5 166,70	972,45 (p)⁸	

Source : DPSB/SG/MIN BUDGET.

(*) Exécution partielle

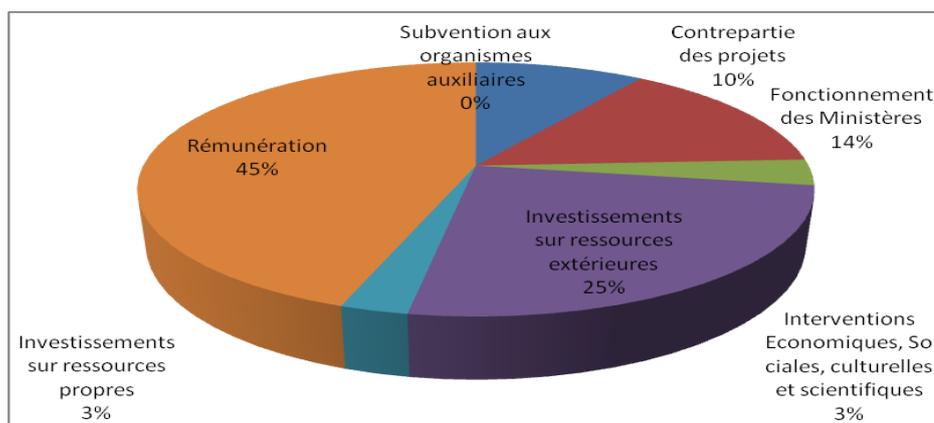
Graphique n°3 : **Évolution du Budget de l'Administration du Commerce (2011-2014) (En millions de CDF)**



Source : DEP/Commerce sur base des données de DPSB/SG/MIN BUDGET.

⁸ (p) exécution jusqu'en juin 2014

Graphique n°4 : **Répartition des dépenses du budget 2014 du Ministère en charge du commerce (en %)**



Source : ESB/DPSB/SG/MIN BUDGET.

2.1.2. Institutions d'appui au Commerce

2.1.2.1. Cadre Intégré Renforcé (CIR)

Le Cadre Intégré Renforcé est un partenariat de l'Aide pour le commerce qui réunit des PMA, des donateurs et des organisations internationales et aide les Pays les Moins Avancés à jouer un rôle plus actif dans le Système Commercial Multilatéral.

Le CIR dispose des Arrangements nationaux de mise en œuvre en sigle « ANMO ». C'est une structure nationale de mise en œuvre du CIR dans un pays bénéficiaire, comprenant généralement le Point focal (PF-Personne nommée par le gouvernement comme interlocuteur pour le CIR), le Comité Directeur National ou Comité de pilotage (CDN-large groupe de Parties prenantes nationales concernées par le processus du CIR dans le pays bénéficiaire), le Facilitateur des donateurs (FD-interlocuteur des donateurs pour le CIR) et l'Unité Nationale de Mise en Œuvre (UNMO).

L'UNMO/CIR est la structure de mise en œuvre des activités de CIR définies. Elle assure la gestion quotidienne des activités du CIR/RDC.

L'UNMO/CIR exerce les principales fonctions exécutives suivantes :

- (i) Collaborer étroitement avec les ministères du commerce, des finances, du plan et d'autres ministères et institutions s'occupant du commerce, comme les chambres de commerce, ainsi que le secteur privé et la société civile, en vue d'assurer la coordination à tous les stades du processus du CIR dans le pays ;
- (ii) Collaborer étroitement avec le SE, le GFAS, le FD, les Agences partenaires du CIR et les autres entités compétentes à la réalisation de l'EDIC et de sa mise à jour ainsi qu'à la formulation des propositions de projet de catégorie 1 et 2 et à d'autres activités;
- (iii) Coordonner la mise en œuvre des projets de catégorie 1 et 2, établir les rapports sur l'avancement des projets financés par le CIR et communiquer éventuellement des renseignements complémentaires selon les demandes ou les besoins du SE et du GFAS ;
- (iv) Etablir un plan de travail pluriannuel et un plan opérationnel annuel détaillé accompagné du budget d'exécution ;
- (v) Intégrer le commerce dans la stratégie nationale de développement ;
- (vi) Mettre en place les structures pour coordonner la fourniture de l'assistance liée au commerce ;
- (vii) Renforcer les capacités dans l'exercice du commerce pour remédier aux principales contraintes du côté de l'offre.

2.1.2.2. Forum National de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC)

Le Forum National de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC) est institué par l'Arrêté Ministériel N°006/CAB/MINCE/2004 du 11/07/2004. Il est l'unique cadre de concertation interministérielle chargé de la préparation, de la coordination et du suivi des négociations commerciales internationales, plus particulièrement celles concernant l'APE.

Ses principales missions sont de :

- (i) Déterminer, pour le pays la position optimale de négociations sur les questions de développement et de commerce pour l'APE ainsi que de préparer des notes d'orientation traçant ses positions en vue de préparer la position de la configuration régionale dans les négociations avec l'UE ;
- (ii) Coordonner les activités de libéralisation des échanges commerciaux au niveau régional (COMESA, SADC, CEEAC) et au niveau de l'OMC dans le but d'avoir une position de négociation cohérente vis-à-vis de toutes ces organisations.

Cependant, le FNDPC en tant que structure nationale de coordination des négociations, ne fonctionne pas régulièrement par manque des moyens financiers et de siège, reste peu ouvert aux acteurs non étatiques et ne s'occupe que des négociations de l'APE au détriment d'autres négociations comme celles de l'OMC. De plus, il ressort de l'analyse du tableau n°8 ci-dessous que le budget alloué au FNDPC n'a connu qu'une faible exécution en 2012 et 2014 de l'ordre de 16,7% et 0,8%.

Il y a lieu de renforcer cette structure en le dotant de moyens financiers et matériels, d'accroître le niveau d'exécution du budget dédié, d'étendre ses domaines de compétences sur toutes les questions de négociations commerciales multilatérales et d'instituer en son sein des commissions thématiques ayant des compétences sectorielles sur les accords commerciaux.

Tableau n°8 : EVOLUTION DES PREVISIONS ET EXECUTIONS BUDGETAIRES DU FNDPC DE 2011-2014 (en millions des CDF)

Rubriques	2011			2012			2013			2014		
	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%
Prime, gratification et indemnités non permanentes	8,00	0	0	18,30	1,80	9,6	7,20	0	0	11,10	0	0
Fournitures et petits matériels de bureau	2,00	0	0	7,00	0	0	7,20	0	0	5,00	0,20	0,5
Titres de voyage à l'intérieur	5,20	0	0	4,50	1,20	26,4	4,30	0	0	5,00	0	0
Frais de mission à l'intérieur	16,40	0	0	10,80	3,80	34,9	16,00	0	0	10,00	0	0
Total	31,80	0	0	40,40	6,70	16,7	34,80	0	0	31,10	0,20	0,8

Source : Direction de préparation et suivi budgétaire (DPSB) 2011-2014

2.1.2.3. Commission Nationale des Mercuriales (CNM)

La Commission Nationale des Mercuriales des prix des produits exportés par la RD Congo « CNM », en sigle est un Service Technique d'Appui institué au sein du Ministère ayant le Commerce dans ses attributions par l'ordonnance n°89-288 du 29 Novembre 1989.

Sa mission est d'élaborer, d'édicter et de publier régulièrement les mercuriales des prix minima de vente à l'étranger de tous les produits exportés par la RD Congo.

La CNM éprouve beaucoup de difficultés pour son fonctionnement.

Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ Inexistence des actes de nomination des membres et des animateurs (Experts) de différentes structures;
- ✓ Manque de locaux pour la tenue des réunions, la protection et la sécurisation des archives ;
- ✓ Manque de frais de fonctionnement et d'équipements ;
- ✓ Non-participation aux missions d'études, de collectes des données pour le calcul des valeurs de base, aux forums thématiques sectoriels et aux foires commerciales ;
- ✓ Multiplicité des centres d'édition et de publication des Mercuriales des prix des produits exportés par la RDC.

Tableau n°9 : **EVOLUTION DES PREVISIONS ET EXECUTIONS BUDGETAIRES DU CNM DE 2011-2014 (en millions des CDF)**

Rubriques	2011			2012			2013			2014		
	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%	Prévisions	Exécutions	%
Prime, gratification et indemnités non permanentes	4,60	0	0	18,20	0	0	7,20	0	0	11,10	0	0
Fournitures et petits matériels de bureau	2,00	0	0	6,73	1,40	20,8	7320	1,90	25,9	5,00	0,20	5
Titres de voyage à l'intérieur	2,30	0	0	4,50	0,20	5,6	4,40	0	0	5,00	0	0
Frais de mission à l'intérieur	5,70	0	0	11,00	1,30	11,6	15,60	0	0	15,00	0	0
	14,60	0	0	14,60	3,00	20,0	34,50	1,90	5,5	36,00	0,20	0,7

Source : Direction de préparation et suivi budgétaire (DPSB) 2011-2014

L'examen du tableau 9 relatif évolution des prévisions et exécutions budgétaires du CNM entre 2011 et 2014 fait ressortir que celles-ci ont été exécutées à la hauteur de 20% en 2012 ; 5,5% en 2013 et 0,7 % en 2014.

2.1.2.4. Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM)

Le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) a été créé au sein du Ministère en charge du commerce, et placé sous l'autorité de celui-ci. Cette structure a notamment pour missions de :

- (i) Collecter, analyser et interpréter toutes les données statistiques relatives aux importations, aux exportations, aux réexportations et aux transits des biens ;
- (ii) Analyser l'évolution des flux des échanges des biens, des services et des capitaux dans le secteur du commerce et dégager leur impact sur la création des emplois directs et indirects en RDC, ainsi que leur incidence économique sur les différents secteurs de production ;
- (iii) Produire et diffuser, à des périodes régulières, la balance commerciale de la République Démocratique du Congo, par pays et par région ;
- (iv) Analyser toutes les informations statistiques commerciales tant sur le marché national qu'international et proposer des politiques commerciales ainsi que les positions de négociation

de la République Démocratique du Congo au plan bilatéral, régional et multilatéral, qui tiennent compte des impératifs de développement de la République Démocratique du Congo.

Le CRASCOM, ayant bénéficié de l'appui de l'Union Européenne à travers le programme Tradecom de l'ordre de 200.000 Euros pour sa mise en œuvre, émerge depuis l'exercice budgétaire 2012 au budget de l'Etat à concurrence de 129.715.965 FC ; à 80.000.000 FC en 2013 et 2014. Mais aucune exécution budgétaire n'a été enregistrée. Cette structure devrait fonctionner comme une entité à part entière de la Direction des Etudes et Planification du Secrétariat Général au Commerce pour pouvoir bénéficier et attirer des investissements additionnels en vue de faciliter le traitement des questions spécifiques relatives à l'analyse des statistiques commerciales.

Tableau n°10 : **EVOLUTION DES PREVISIONS ET EXECUTIONS BUDGETAIRES DU CRASCOM DE 2011-2014 (en millions des CDF)**

Rubriques	2011			2012			2013			2014		
	Prévisions	Exécutions	%									
Interventions économiques	-	0	0	129,70	0	0	80,00	0	0	80,00	0	0

Source : Direction de préparation et suivi budgétaire (DPSB).

Le tableau ci haut prouve amplement que jusqu'à ce jour, les prévisions du CRASCOM n'ont jamais connu une exécution.

2.1.2.5. Office Congolais de Contrôle (OCC)

L'Office Congolais de Contrôle (OCC) a été institué par l'Ordonnance-loi n° 74-013 du 10 janvier 1974 portant création de l'Office Zaïrois de Contrôle (OZAC). A sa création l'OZAC était un établissement public commercial doté de la personnalité juridique et placé sous le contrôle du Président de la République.

L'OZAC a été par la suite transformé, en vertu de l'Ordonnance N° 78-219 du 5 mai 1987 en Entreprise publique à caractère technique et commercial, dotée de la personnalité juridique et placée sous la double tutelle des Ministères ayant respectivement le portefeuille et le commerce extérieur dans leurs attributions.

Actuellement, dénommé Office Congolais de Contrôle « OCC », cet organisme a été à nouveau transformé en établissement public par la Loi n°08/007 du 7 juillet 2008 portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises. L'OCC est donc désormais établi comme un établissement public à caractère scientifique et technique, sous la tutelle du seul Ministère ayant le commerce extérieur dans ses attributions, suivant les dispositions du Décret n° 09/42 du 3 décembre 2009 fixant les statuts de l'OCC. Selon ce Décret, l'OCC a pour objet de procéder en tant que tierce partie à l'évaluation de conformité, en l'occurrence l'inspection, la certification, les essais ou analyses, à la métrologie et les contrôles techniques en se référant aux standards nationaux, régionaux et/ou internationaux. Il détient à ce titre les compétences pour la délivrance de certificat de conformité à des Normes ou réglementations techniques sur tout le territoire de la RDC.

Il est le point national d'information pour les normes et certification, membre du Comité National de Normalisation, Membre de l'ISO et Membre Affilié à la CEI et participe, au nom de la RDC, au programme « Standards, Quality Assurance, Accréditation and Métrologie (SQAM) lancé par la SADC en 2000, visant à établir, dans la sous-région, un cadre juridique et réglementaire en matière de qualité portant sur l'accréditation, la certification, la normalisation et la métrologie.

L'OCC dispose d'un laboratoire de métrologie accrédité depuis le 28 novembre 2012 à ISO17025 par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC)⁹, avec le soutien de l'Institut Allemand de métrologie, en ce qui concerne les sections masse et volume. Les sections température, pression et mesure électrique de ce laboratoire sont déjà opérationnelles et en voie d'être également accréditées.

Plusieurs autres processus d'accréditation sont en cours notamment ceux des analyses physico-chimiques et microbiologiques, de l'inspection du bois à l'exportation et de l'inspection des produits industriels locaux et des certifications (de systèmes de management et produits) selon respectivement les normes ISO/CEI 17025, 17020, 17021 et 17065.

2.1.2.6. Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)

La Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN) fut créée par l'Ordonnance-loi n° 69/197 du 15 septembre 1969 en tant qu'entreprise publique à caractère commercial. Elle est transformée en Etablissement public par le Décret N° 09/12 du 24 avril 2009 établissant la liste des Entreprises publiques transformées en Sociétés commerciales, Etablissements publics et Services publics. Ses Statuts ont été fixés par le Décret N° 09/49 du 03/12/2009 fixant les Statuts d'un Etablissement public dénommé Foire Internationale de Kinshasa, en sigle « FIKIN ». Elle est un Etablissement public à caractère technique placé sous tutelle du Ministère en charge du Commerce.

A ce titre, elle est régie par la loi N° 08/009 du 07 juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements publics.

La FIKIN a pour objet d'organiser des foires provinciales, nationales et internationales en vue de faire connaître les possibilités industrielles, commerciales, culturelles et artistiques du marché local et international.

Pour répondre à son objet, la Foire est chargée notamment de : (i) Servir d'organe conseil et technique du Gouvernement en matière de promotion commerciale et industrielle ; (ii) Servir d'organe de régulation nationale des activités foraines sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) Assurer la participation du pays à des foires organisées à l'étranger ; (iv) Gérer le patrimoine mobilier et immobilier se trouvant dans ses installations et ceux mis à sa disposition par l'Etat.

Il faut toutefois noter que la FIKIN éprouve de nombreuses difficultés dans son fonctionnement à cause notamment de la vétusté de ses matériels et équipements et du manque des ressources financières suffisantes.

2.1.2.7. Cadre Permanent de Concertation Économique (CPCE)

Le Cadre Permanent de Concertation Économique (CPCE) a été créé par le Décret Présidentiel n° 008/01 du 23 février 2001 complété par l'Arrêté Ministériel n°017/CAB/MINI/ECONAT et COM/2009 du 12 Août 2009 portant mesures d'application du Décret n° 008/01 ci-dessus évoqué. Les deux textes sont complétés par le Règlement Intérieur du CPCE adopté par toutes les composantes du Cadre Permanent de Concertation Economique.

Le CPCE a pour objet d'impliquer et d'associer les différents Partenaires sociaux dans l'élaboration des programmes et la prise des décisions économiques. Il est un organe d'échange des vues entre le Gouvernement et les partenaires sociaux au sujet des grandes orientations, options et décisions à prendre en rapport avec les activités économiques nationales.

2.1.2.8. Office National du Café (ONC)

L'Office National du Café (ONC) a été créé par le Décret n°9/59 du 3 décembre 1959 et doté d'une autonomie administrative et financière. Il a pour objet de promouvoir la culture et le développement des débouchés intérieurs et extérieurs des produits agricoles d'exportation et leurs dérivés notamment le café, le thé, le cacao, le pyrèthre, l'hévéa, le quinquina, la papaïne, la noix de cola, le rauwolfia, etc. Ses principales missions consistent à fournir une aide technique aux planteurs des produits agricoles en assurant la vulgarisation et l'encadrement ; soutenir les activités de recherche-développement et

⁹ Voir annexe 8

améliorer le secteur de production de ces produits ; proposer à l'autorité de tutelle les normes les plus appropriées à la définition des types commerciaux adaptés au marché international et contrôler en collaboration avec les autres services étatiques qualifiés, la régularité et la bonne exécution de toutes les exportations des produits agricoles aux points de sortie agréés par l'Organisation Internationale du Café.

Cet office qui assure la commercialisation du premier produit agricole d'exportation de la RDC est confronté à des multiples difficultés dont le manque de budget de fonctionnement, l'insuffisance d'encadrement et de vulgarisation des techniques agricoles améliorées, le manque de matériels et intrants agricoles, l'absence des parcs à bois pour le rajeunissement, la réhabilitation et l'extension des plantations, et le désintéressement des agronomes.

Au niveau technique et de transformation, cet office fait face à la destruction et la dégradation des usines de traitement de café, et ses laboratoires de contrôle de qualité sont obsolètes. Sur le plan commercial, l'absence des crédits aux secteurs productifs et la pratique des prix non rémunérateurs ont entraîné le désintéressement des planteurs et opérateurs caféiers aux activités de café.

Dans la pratique, il est donné de constater que l'ONC consacre ses activités sur le café alors que ses prérogatives s'étendent à plusieurs produits. Cette situation a pour conséquence un faible encadrement des autres produits. Il convient alors de renforcer l'ONC de façon à couvrir tous les autres produits ou de créer d'autres organismes dédiés pour plus d'efficacité.

2.1.2.9. Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA)

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) a été créé par l'ordonnance N° 186 du 12 novembre 1962 et jouit actuellement du statut d'entreprise publique à caractère scientifique et technologique. En sa qualité d'entreprise publique à caractère scientifique, cette institution est régie par la loi N° 78-002 du 6 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques et rattachée au Ministère ayant la Recherche Scientifique et Technologique dans ses attributions par l'Ordonnance-loi N° 81-040 du 5 novembre 1981 portant organisation de la recherche agronomique en RDC.

L'INERA qui avait dans le passé acquis une réputation d'excellence est aujourd'hui agonisant. En dehors du centre de M'vuazi qui met encore en œuvre quelques programmes de recherche, les stations de recherche sont dans un état de quasi-abandon et n'ont aucun programme de recherche. Les activités de l'INERA se limitent à l'heure actuelle aux programmes entrepris dans le cadre de projets d'urgence et des partenariats avec les Centres Internationaux et les réseaux sous-régionaux (manioc avec IITA, maïs avec CIMMYT, riz avec AFRAO).

2.1.2.10. Office de Promotion de Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (OPEC)¹⁰

L'Office de Promotion de Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (OPEC) a pour missions la réalisation des études générales et sectorielles dans le but de rechercher et de rendre disponible des informations à caractère économique, commercial et technologique en rapport avec la création ou le développement des PME ; la formation en gestion pour le renforcement ou la mise à niveau des capacités entrepreneuriales des dirigeants de PME et leurs collaborateurs ; l'assistance-conseil pour appuyer les PME notamment dans la rationalisation des méthodes de gestion et assurer l'accompagnement adéquat dans leur quête afin d'accéder au financement institutionnel et aux avantages du Code des investissements.

A ce titre, la mission statutaire de l'OPEC revêt un triple objectif à la fois économique, social et fiscal pour l'intérêt du pays, à savoir :

- (i) Promouvoir l'émergence d'une classe moyenne congolaise apte à contribuer à la consolidation du tissu économique et social du pays, les PME étant à la fois une composante importante de la classe moyenne congolaise et un maillon essentiel de l'intégration économique et sociale ;

¹⁰L'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises, OPEC en sigle, est un établissement public à caractère technique, créé par la Loi n°073-011 du 05 janvier 1973 telle que modifiée et complétée à ce jour par le décret n°09/44 du 03 décembre 2009 fixant ses statuts.

- (ii) Valoriser le potentiel entrepreneurial qu'ont les PME à générer des revenus et à créer des emplois pour ainsi contribuer à la lutte contre la pauvreté ;
- (iii) Aider à la formalisation des PME en les amenant à quitter le secteur informel, pour qu'elles deviennent bancarisables et fiscalisables.

2.1.2.11. Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)¹¹

Dans le cadre de la réforme des Entreprises Publiques, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) a été mué en Établissement Public.

L'objectif final est de renforcer la structure financière de l'Institution et ainsi lui permettre de diversifier ses ressources pour se dégager du monopole de la Taxe de Promotion de l'Industrie en tant que ressource.

Le FPI a pour missions principales la promotion :

- de l'essor de l'industrie congolaise par le soutien aux industries existantes ;
- des industries nouvelles ;
- des petites et moyennes entreprises ;
- de l'intégration industrielle en général et en particulier entre les petites et les grandes unités et aussi entre les secteurs industriel et agricole ;
- de la recherche appliquée et des activités permettant le développement du secteur industriel.

2.1.2.12. Zones Économiques Spéciales (ZES)

Les Zones Économiques Spéciales (ZES) sont des espaces géographiquement limités dans lesquels les lois économiques sont plus avantageuses que celles pratiquées en vertu du droit commun.

Les principaux objectifs des Zones Economiques Spéciales sont :

- (i) promouvoir l'investissement en RDC en offrant aux investisseurs un climat des affaires attractif, un accès au foncier et des infrastructures de qualité ;
- (ii) servir de catalyseur pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements par la simplification des procédures administratives ;
- (iii) rééquilibrer le développement économique du pays ;
- (iv) attirer les capitaux et faciliter le transfert des technologies ;
- (v) intégrer l'économie congolaise dans la dynamique régionale des échanges ;
- (vi) créer des emplois rémunérateurs afin de lutter contre la pauvreté.

Le gouvernement de la RDC a inscrit, pour la période 2012 – 2016, dans ses priorités la mise en place de cinq ZES dans le pays. Les axes suivants ont été retenus pour développer ces zones économiques spéciales, en tenant compte des avantages compétitifs de chaque corridor :

¹¹Le Fonds de Promotion de l'Industrie, entreprise publique, a été créé par l'Ordonnance n° 89 – 171 du 07 Août 1989, est transformé par le Décret n° 09/64 du 03 décembre 2009 en établissement public à caractère Administratif et financier, doté de la personnalité juridique.

Tableau n°11 **Corridor de Développement**

CORRIDOR DE DEVELOPPEMENT	AXES	TYPE D'INDUSTRIES
1. OUEST	Kinshasa-Inga-Matadi-Banana	- Hydroélectricité - Pétrole - Bauxite - agroalimentaire - autres autour du port de Matadi, Boma et Banana
2. CENTRE	Ilebo-Tshikapa-Kananga-Mbuji- Mayi	- Logistique et transport - agroalimentaires
3. SUD	Kolwezi-Likasi-Lubumbashi-Sakania	- Industries lourdes de transformation du cuivre, cobalt et autres
4. EST	Uvira-Bukavu-Goma-Beni-Bunia	- Industries manufacturières - Industries agroalimentaires
5. NORD-OUEST	Kisangani-Bumba-Mbandaka	- Industries de transformation du bois - Agroalimentaires

Source : CAZES

2.1.2.13. Zone Économique Spéciale Pilote de Maluku

La ZES de Maluku a été instituée par le Décret du Premier Ministre n°12/021 du 16 juillet 2012. L'espace proposé est situé dans la Zone Industrielle de Maluku sur une surface d'environ 250 hectares, et dispose des atouts suivants : (i) proximité de Kinshasa et Brazzaville : un marché de plus de 15 millions de consommateurs ; (ii) bonnes connections de transport national et international ; (iii) situation sur le fleuve Congo, qui permet un accès vers les provinces du Bandundu, de deux Kasai ; de l'Équateur et Orientale ; (iv) potentiel pour le développement d'une plate-forme agro-industrielle pour l'Afrique centrale.

Le Groupe de la Banque Mondiale a appuyé le Gouvernement dans la préparation des études de faisabilité de la ZES de Maluku, en finançant notamment : (i) les études économiques et juridiques ; (ii) le diagnostic du site ; (iii) la conduite des études d'impacts environnementaux et sociaux ; et (iv) la réalisation du schéma directeur.

2.1.2.14. Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI)¹²

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) est chargée de la promotion des investissements publics, privés et d'économie mixte. Conformément à la loi, elle doit garantir un traitement équitable et des procédures transparentes pour les investissements tant nationaux qu'étrangers. Elle doit également assurer la promotion des investissements à l'intérieur du pays comme à l'étranger. L'ANAPI a pour mission, entre autres, de :

- Vulgariser les textes législatifs et les réglementations fiscales et parafiscales en matières d'investissements ;
- Eliminer les barrières ou tracasseries administratives enfin de faciliter et d'accélérer les procédures ;
- Rechercher et promouvoir les investissements nationaux ou étrangers ;
- Assurer une meilleure application du code des investissements de manière à attirer les investisseurs ;
- Veiller au respect des engagements souscrits par les promoteurs des investissements ;
- Informer sur les opportunités d'investissement dans les différents secteurs selon les régions.

2.1.2.15. Guichet Unique de Création d'Entreprises

Le Guichet Unique de création d'Entreprises est un service public jouissant de l'autonomie administrative et financière qui est placé sous l'autorité du Ministère ayant la Justice dans ses

¹²L'Agence nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) a été instituée par la loi n°004/2002 du 21 février 2002 portant code des Investissements. Le décret n°08/082009 du 8 Août 2009 en a fixé les Statuts, l'organisation et les modalités de fonctionnement. Elle est placée sous l'autorité du Ministère ayant le Plan et Révolution de la Mise en Œuvre de la modernité dans ses attributions.

attributions par le décret du Premier Ministre n°12/045 du 1er novembre 2012, portant sur sa création, son organisation et son fonctionnement. Ce guichet est l'unique centre d'accomplissement rapide des formalités de création d'entreprises¹³.

Le guichet unique de création d'entreprise offre plusieurs avantages à savoir : le gain de temps (trois jours), d'économies, d'énergie, de transparence, de fiabilité de conseil et d'assistance. Reste que le gouvernement fasse un effort pour que les demandeurs soient satisfaits dans le meilleur délai.

2.1.2.16. Office de Gestion du Fret Multimodal (OGEFREM)¹⁴

Les missions de l'Office de Gestion du Fret Multimodal (OGEFREM) ont été redéfinies en trois volets, à savoir :

- (i) promouvoir la productivité nationale dans le secteur du Transport Multimodal par des mécanismes de régulation appropriés ou par des actions spécifiques de facilitation du commerce extérieur, en ayant constamment en vue la recherche de l'efficacité et de la rentabilité de toute opération depuis le producteur jusqu'au consommateur ;
- (ii) assurer l'assistance aux chargeurs et promouvoir le commerce extérieur de la RD Congo ;
- (iii) fournir les supports techniques au Gouvernement dans l'élaboration d'une politique nationale efficiente de transport et veiller à son exécution.

2.1.2.17. Fédération des Entreprises du Congo (FEC)¹⁵

La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) est :

- une Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat;
- un Syndicat Patronal (organisation patronale des employeurs).

Elle a pour objet de promouvoir les intérêts des entreprises de différents secteurs de l'activité économique, sociale et scientifique, en harmonie avec le bien commun. A cette fin elle est chargée, entre autres, de :

- assurer la défense des intérêts des membres ;
- coopérer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement économique et social du pays ;
- susciter et consolider des rapports harmonieux entre les pouvoirs publics et la communauté des entreprises ;
- œuvrer à l'établissement d'un climat favorable entre l'entreprise, ses travailleurs et les organisations syndicales de ces derniers ;
- représenter auprès des pouvoirs publics, des organismes nationaux, étrangers et internationaux, les activités industrielles, agricoles, commerciales et sociales ;
- conseiller les entreprises dans l'interprétation des dispositions légales et réglementaires tant nationales qu'internationales, collecter et diffuser celles-ci parmi les membres ;
- trancher les différends entre membres portés à son arbitrage grâce à son Centre National d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation, CENACOM en sigle.

¹³www.guichetunique.cd et www.africadiligence.com

¹⁴Créé par Ordonnance Présidentielle n° 80/256 du 12 novembre 1980, l'Office de Gestion du Fret Multimodal, « OGEFREM », est un organisme chargé de défendre les intérêts des importateurs et exportateurs (Chargeurs) vis-à-vis des transporteurs maritimes (armements) et des prestataires des services connexes (transitaires, agences maritimes, agences portuaires, autorités portuaires, routières ou ferroviaires, etc.).

L'OGEFREM a été transformé en Etablissement public par le Décret n°09/63 du 03/12/2009, en application du Consensus de Washington signé le 28 septembre 1995 entre l'Union des Conseils des Chargeurs Africains (UCCA) et la Banque Mondiale.

¹⁵La Fédération des Entreprises du Congo est une Association sans but lucratif, créée en 1972 par l'Ordonnance-Loi n° 72/028 du 27 juillet 1972 à la suite de la fusion de trois organisations professionnelles, à savoir :

- La Fédération des Associations Provinciales des Entreprises du Zaïre (FERZA) ;
- La Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (FNCCIA) ;
- L'Association pour la promotion et la défense des intérêts des Commerçants Congolais APRODECO).

Dans la pratique, la FEC défend beaucoup plus les intérêts des grandes entreprises bien qu'ayant en son sein une section chargée des PME.

Cependant, il existe d'autres corporations qui s'occupent de la défense et encadrement des petites et moyennes entreprises, l'on peut citer la Confédération de Petites et Moyennes Entreprises du Congo (COPEMECO) et la Fédération Nationale des Artisans et des Petites et Moyennes Entreprises du Congo (FENAPEC).

2.1.2.18. Chambres de Commerce

Les chambres de Commerce en RDC ont pour base juridique la loi n°004/2001 du 20 Juin 2001 portant disposition applicable aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'utilité publique, et l'arrêté ministériel n°009/CAB/MIN/ECONAT&COM/2009 portant mesures applicables aux Associations sans but lucratif à caractère économique et aux Chambres de Commerce.

On dénombre en RDC une trentaine de Chambres de Commerce parmi lesquelles Vingt-cinq seulement fonctionnent avec les activités uniquement en faveur de leurs membres.

C'est notamment le cas de :

- ✓ La Chambre de Commerce Belgo-Congolaise-Luxembourgeoise(CCBCL) ;
- ✓ La Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Congolaise (CCIFC) ;
- ✓ La Chambre de Commerce Congolaise au Canada (CC RD CONGO).

2.1.3. Observations sur les défis institutionnels

Après l'état de lieux des institutions d'appui au commerce et pour une meilleure définition et mise en œuvre de la stratégie commerciale, le défi majeur du Ministère en charge du commerce est d'assurer la bonne articulation entre ces différentes structures et de lever les contraintes institutionnelles ci-après :

- (i) l'insuffisance des ressources humaines compétentes, moyens financiers et matériels du Ministère en charge du Commerce ainsi que les difficultés liées au fonctionnement des Institutions d'appui au commerce, qui limitent largement leurs capacités d'intervention ;
- (ii) l'absence de politique de formation continue, qui limite la motivation des personnels et ses capacités de progression et d'adaptation ;
- (iii) l'absence de mécanisme et de dispositif de suivi-évaluation qui limite les capacités d'adaptation et de flexibilité dans la gestion du budget du Ministère en charge du Commerce. Il est nécessaire de disposer de bons outils de suivi-évaluation pour permettre à l'Administration du commerce de procéder à des réallocations budgétaires pour prendre en compte les priorités identifiées.

Ces contraintes devraient être relevées avec les efforts du gouvernement et l'appui des PTF dans le cadre de l'Aide pour le commerce. Il est judicieux pour le Ministère en charge du commerce d'initier les actions concrètes et requêtes spécifiques auprès des partenaires en vue d'obtenir les apports nécessaires indispensables à la réalisation des objectifs relatifs à l'essor du commerce de la RDC.

Tableau n°12 : Les forces et faiblesses des structures d'appui au commerce

Organismes/Structures	Forces	Faiblesses
FNDPC	- Unique cadre de concertation interministérielle chargée de la préparation, de la coordination et du suivi des négociations commerciales internationales	- Ne fonctionne pas régulièrement ; - reste peu ouvert aux acteurs non étatiques ; - ne s'occupe que des négociations de l'APE.
Commission Nationale des Mercuriales	- Service technique d'élaboration et de publication de la mercuriale des prix minima de tous les produits exportés par la RD Congo.	- Multiplicité des centres d'édition et de publication des Mercuriales des prix des produits exportés par la RDC ; - Manque de frais de fonctionnement et d'équipements ; - Non-participation aux missions d'études, de collectes des données pour le calcul des valeurs de base, aux forums thématiques sectoriels et aux foires commerciales.
Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM)	- Analyse toutes les informations statistiques commerciales tant sur le marché national qu'international pour proposer des politiques commerciales, ainsi que les positions de négociation ; - personnel formé avec le soutien de l'Union Européenne.	- Absence de texte légal créant cette structure.
Office Congolais de Contrôle (OCC)	- délivrance du certificat de conformité à des Normes ou réglementations techniques ; - Point national d'information pour toutes les questions relatives aux obstacles techniques au Commerce ;	- Obsolescence de loi sur la métrologie ; - Insuffisance des matériels de laboratoire.
Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)	- Organe conseil et technique du Gouvernement en matière de promotion commerciale et industrielle ; - Organe de régulation nationale des activités foraines sur toute l'étendue du territoire national.	- Vétusté des matériels ; - Insuffisances des ressources financières.
Office National de Café (ONC)	- Institution fournissant une assistance technique aux planteurs du café ; - Soutient des activités de recherche-développement pour améliorer le secteur de production.	- manque de budget de fonctionnement ; - l'insuffisance d'encadrement et de vulgarisation des techniques agricoles améliorées ; - le manque de matériels et intrants agricoles ; - l'absence des parcs à bois pour le rajeunissement, la réhabilitation et l'extension des plantations, et le désintéressement des agronomes.
Cadre Permanent de Concertation Économique (CPCE)	- Organe d'échange des vues entre le Gouvernement et les partenaires sociaux au sujet des grandes orientations, options et décisions à prendre en rapport avec les activités économiques nationales.	- Difficultés dans la mise en œuvre et suivi des recommandations ; - Insuffisance des moyens financiers.
Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique (INERA)	- Mise en œuvre de quelques programmes de recherche.	- En dehors du centre de M'vuazi, les stations de recherche sont dans un état de quasi-abandon et n'ont aucun programme de recherche ; - Insuffisance des moyens financiers
Office de Promotion de Petites et Moyennes Entreprises Congolaises (OPEC)	- unique organe technique de l'Etat qui s'occupe de la promotion de l'entrepreneuriat privé ; - unique organisme public bénéficiant d'une parafiscalité destinée à la formation des promoteurs de micro-entreprises patentées ; - volonté du Gouvernement de redynamiser l'Office ; - volonté des dirigeants de l'OPEC de doter l'Office des moyens /capacités modernes et appropriés ; - l'OPEC dispose d'une crédibilité assurée	- manque de moyens financiers
Zones Economiques Spéciales	- institution Offrant aux investisseurs un climat des affaires attractif, un accès au foncier et des infrastructures de qualité	- Lenteur dans l'adoption de loi spécifique au Parlement
Fond pour la Promotion de l'Industrie	- Soutien aux industries, aux petites et moyennes entreprises ; - Soutien de l'intégration industrielle entre les petites et les grandes unités et aussi entre les secteurs industriel et agricole	- Modicité des ressources disponibles pour faire face à la forte demande des entreprises ; - Interférences politiques récurrentes dans sa gestion ; - Procédure des hypothèques demeure complexe.
Guichet Unique de Création d'Entreprise	- opérations de création d'Entreprise se fassent dans les conditions garanties de célérité, transparence, efficacité et de facilitation.	

Source : Tableau conçu par les Experts et Consultants ayant participé aux ateliers de restitution des travaux sur la stratégie commerciale en 2013 et 2014 sous la supervision de la DEP/SG Commerce.

2.2. Politique commerciale

La République Démocratique du Congo, de par sa situation géographique se trouve au cœur du continent africain et regorge de multiples potentialités économiques. Elle a opté pour une économie libérale. C'est dans ce contexte que le gouvernement poursuit une série des réformes consistant à assainir l'environnement socio-économique de manière à rendre son marché attrayant aux investissements tant nationaux et qu'étrangers. Cette option est renforcée par l'engagement du pays au Système Commercial Multilatéral de l'OMC et sa participation au processus d'intégration économique régionale.

La RDC mène également une politique de diversification des partenaires commerciaux. C'est dans ce contexte qu'elle entretient plusieurs relations de coopérations commerciales à travers des accords bilatéraux aussi bien avec ses voisins immédiats qu'avec d'autres pays à travers le monde.

Pour mieux participer aux marchés régionaux et internationaux, la politique commerciale de la RDC consiste, au niveau intérieur, à accroître et améliorer la production des biens et services, à améliorer les infrastructures de communication et énergétique, à créer un marché national intégré, et à libéraliser progressivement les différents secteurs du commerce des services.

Le commerce extérieur de la RDC est caractérisé par l'exportation des produits de base à faible valeur ajoutée et par l'importation de produits de première nécessité.

Quant à l'exercice des activités économiques, il demeure libre sous condition du respect des réglementations nationales sectorielles.

2.2.1 Politiques sectorielles

La RDC possède des potentialités nécessaires à la diversification en vue d'une contribution relativement substantielle des différents secteurs économiques au PIB. L'agriculture bénéficie de divers avantages naturels, tels que de vastes superficies de terres fertiles, et un climat favorable à une diversité de cultures.

Les principales branches manufacturières comprennent quelques industries agro-alimentaires, chimiques, de boissons, de tabacs, de textiles, de produits forestiers, et des biens d'équipement. La RDC regorge aussi plusieurs types de ressources minières et énergétiques parmi lesquelles les produits d'extraction (cuivre, cobalt, or, diamant, coltan, etc.) constituent la principale source de recettes de l'État et l'essentiel des exportations en valeur.

2.2.1.1. Agriculture, élevage, pêche et exploitation forestière

Le secteur agricole est la base de l'économie congolaise. Sa part dans le revenu national, en 2010, a atteint 54,45 %¹⁶

La RDC dispose de plusieurs atouts inexploités. L'agriculture reste encore traditionnelle expliquant ainsi le fait que le pays demeure un importateur net de produits alimentaires. Cependant, le secteur fait face à de nombreuses contraintes liées, principalement, à la persistance de méthodes traditionnelles et archaïques de production, au manque d'investissement menaçant la disparition des cultures de rente, en l'absence de mécanisation, à l'utilisation des semences non améliorées, en l'absence de financements appropriés, etc.

Le Gouvernement affirme le caractère prioritaire du secteur agricole dans sa stratégie de développement. Plusieurs mesures de relance de secteur agricole ont été prises, il s'agit notamment du Code agricole. Ce code est articulé autour des priorités telles que l'accès aux marchés, l'appui à la productivité du secteur, l'accès aux financements, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées, l'amélioration des infrastructures de base, etc.

¹⁶BANQUE CENTRALE DU CONGO, principaux indicateurs macroéconomiques, 2010, p.1.

Il apparaît par contre que ce code présente des oppositions de par son caractère « protectionniste » qui consacre le plein pouvoir de l'exploitation et de la mise en valeur des terres agricoles aux seuls requérants congolais qui sont soit personne physique de nationalité congolaise ou personne morale de droit congolais. Cette situation n'inspire pas totalement confiance aux investisseurs étrangers pour s'adonner à l'exploitation des secteurs susmentionnés. Au-delà de ces dispositions, il s'avère nécessaire d'entreprendre rapidement une réforme de la législation dans son ensemble¹⁷.

La RD Congo dispose désormais d'un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ayant cours jusqu'en 2020¹⁸. Ce plan servira de cadre fédérateur de toutes les actions de développement agricole et rural, gage du bien-être des populations congolaises.

En outre, pour pallier l'extrême dépendance vis-à-vis de l'étranger quant à l'approvisionnement des produits alimentaires, le gouvernement de la RDC a monté une stratégie consistant à la création des parcs agro-industriels dont le site pilote de BUKANGA LONZO enregistre déjà les premières récoltes, officiellement depuis le 05 mars 2015.

Quant au régime foncier, le code foncier et les différents codes promulgués (code des investissements, codes forestier et minier) ont réglé les problèmes d'accès à la terre en RDC. Néanmoins, le secteur foncier est caractérisé par beaucoup de conflits, l'Etat n'arrive pas toujours à départager les autorités coutumières et les propriétaires éventuels.

2.2.1.2. Mines, Énergie et Eau

Dans le domaine minier, malgré les immenses réserves, les problèmes d'organisation et d'insécurité juridique ne favorisaient pas le développement du secteur. La contribution du secteur au PIB était de 9 % ces dernières années contre 24,55 % au cours de la décennie 80. Elle est passée de 45,6 % du PIB en 2010 à 32% du PIB en 2013¹⁹.

Cependant, ce secteur fait face aux contraintes externes et souvent incontrôlables telles que la crise économique dans les pays occidentaux, notamment européens, la volatilité des cours des matières premières.

Il est également confronté aux contraintes internes parmi lesquelles on dénombre une législation inadaptée, les pesanteurs du système administratif, l'inadéquation du système fiscal et douanier applicables, l'insuffisance des financements, la faiblesse des investissements étrangers, le déficit en énergie électrique et la faiblesse de l'appareil judiciaire. Pour les surmonter, le Gouvernement a opéré et mis en œuvre un certain nombre de réformes. C'est ainsi que la RDC s'est dotée, depuis juillet 2002, d'un code minier qui instaure un cadre légal attractif pour les investisseurs²⁰.

Pour mieux s'adapter aux mutations actuelles de l'environnement socio-économique de la RDC, le gouvernement s'était proposé depuis 2013 de procéder à la révision dudit code. Par ailleurs, la RDC est membre du système de certification du processus de Kimberley, et, a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis 2005.

Quant au secteur d'énergie et de l'eau, le Gouvernement considère que ce secteur est l'un des piliers de croissance économique en RDC²¹. Le faible niveau d'accès et l'offre aléatoire dans ce secteur constituent une contrainte majeure au développement économique et social.

C'est ainsi que d'importantes réformes ont été initiées, notamment en ce qui concerne les entreprises publiques du secteur. Plusieurs projets sont en cours d'exécution et privilégient le partenariat public-privé. Cette politique va se traduire par la libéralisation des segments de la production, du transport et

¹⁷ FEC – Procès-verbal de la Réunion du conseil d'administration du 26 juin 2013.

¹⁸C'est le résultat de l'atelier de validation du PNIA qui s'est tenu du 26 au 27 mars 2013 au Cercle de Kinshasa dans la Commune de la Gombe.

¹⁹Mot de la FEC aux concertations Nationales, 2013

²⁰Document de l'OMC, Examen de Politique Commerciale de la RDC, WT/TPR/M/240, 6 décembre 2010, p.36

²¹Document de l'OMC, Examen de Politique Commerciale de la RDC, WT/TPR/M/240, 2010, p.70

de la distribution d'énergie à travers la loi n°14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité en RDC.

2.2.1.3. Manufactures

Dans le secteur manufacturier, l'infrastructure industrielle est encore embryonnaire. Sa contribution à la croissance économique est estimée à 6,69% seulement du PIB²². Cet état de fait est dû à la vétusté des outils de production, à la capacité limitée pour l'utilisation des nouvelles technologies, au manque de compétitivité face à la concurrence des produits similaires importés, au déficit dans la fourniture d'énergie électrique, aux tracasseries administratives, à la destruction du tissu industriel pendant les pillages de 1991 et 1993 et à de longues années de conflits armés et d'instabilité socio-politique, peu propices aux investissements, depuis 1996 jusqu'aux années 2000.

A la recherche d'une politique industrielle efficace, la RDC dispose d'un Document de Politique et de Stratégies Industrielles (DPSI). L'objectif global du DPSI se résume en l'industrialisation optimale du pays aux fins d'une contribution significative du secteur à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté²³.

Par ailleurs, pour relancer le secteur des produits manufacturiers, la politique du Gouvernement vise essentiellement l'amélioration du climat des affaires afin d'attirer les investissements dans ce secteur. À cet effet, depuis 2002 la RDC dispose des codes d'investissements, minier et forestier. L'adhésion à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et à l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (MIGA), la participation active aux Organisations régionales et internationales, la stabilité du cadre macroéconomique, la mise en place des tribunaux de commerce et la lutte contre la corruption sont autant d'avancées qui concourent à cet objectif.

2.2.1.4. Construction

Le secteur de la construction représente, actuellement, une part importante du PIB et à la croissance économique de la RDC. Depuis 2013 la RDC connaît un boom dans l'immobilier entraînant ainsi l'augmentation sensible de la consommation des matériaux dont le ciment.

En dépit de ce foisonnement de construction dans les centres urbains, une étude démontre que le secteur de construction est loin d'avoir exploité son plein potentiel. Le secteur est fortement concentré, ce qui limite sa compétitivité et son développement. De plus, les prix pour ses intrants et ses équipements sont très élevés.

Les entreprises nationales sont de dimensions modestes quant aux standards internationaux. Aussi, il y a quelques compagnies régionales qui existent depuis quelques années et une multitude de PME qui se retrouvent dans une situation très précaire ne leurs permettant pas de faire face à la concurrence étrangère. Ces entreprises n'ont pas des ressources nécessaires pour offrir des formations spécifiques aux employés de manière à améliorer la qualité de la main-d'œuvre. Le secteur souffre également de l'inexistence d'une loi instituant l'ordre des architectes et des difficultés pour l'accès à la commande publique.

Du côté des intrants, le ciment occupe une place de choix et le marché de ces produits est aussi fortement concentré. Le prix du ciment est élevé comparativement aux prix internationaux et les importations (du moins dans la région de Kinshasa) ne peuvent pas exercer beaucoup de pression concurrentielle. Le secteur public joue un rôle important dans le marché du ciment car il y maintient un contrôle sur la quantité des importations. De plus, un comité, incluant des représentants des producteurs nationaux, établit des prix planchers en-dessous duquel les importateurs ne peuvent vendre.

Au niveau national, on a dénombré les cimenteries dans le Bas-Congo, au Katanga et au Sud-Kivu. La cimenterie de Kisangani est encore en construction.

²²Banque Centrale du Congo, principaux indicateurs macroéconomiques de la RDC, 2010, p.1

²³Ministère de l'Industrie, Document de politique et des Stratégies Industrielles, p.5

Par ailleurs, la demande du ciment peut être divisée en trois régions géographiques distinctes :

- ✓ L'Ouest (incluant Kinshasa) : la plupart (sinon la totalité) de la production nationale y est vendue. Les importations proviennent principalement de la Chine, de la Turquie et de l'Égypte.
- ✓ L'Est : les importations proviennent de l'Ouganda, de la Tanzanie et du Rwanda.
- ✓ Le Sud : les importations proviennent de la Zambie et de l'Afrique du Sud.

Comparativement à d'autres marchés internationaux et à l'occurrence africains, le prix du ciment appliqué en RD Congo est très élevé tel qu'illustré dans le Tableau n°13.

Tableau n°13 **Comparaison Internationale des Prix du Ciment (Sac de 50 kg)**

Pays	Prix par Sac (en \$ US)
Vietnam	3,46
Bangladesh	5,61
Ghana	9,34
Kenya	10,31
RD Congo	13,84
Zambie	18,57

Source : Résilience d'un Géant africain, Vol II, année 2011

Pur y faire face, le Gouvernement Congolais a mis en place l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Néanmoins, Il faudra ainsi donner assez des moyens à cette structure afin d'améliorer la gouvernance et assurer la transparence dans le processus de passation des marchés y compris des marchés du secteur de la construction.

2.2.1.5. Secteur financier

Le système bancaire de la RDC se caractérise par sa dimension relativement réduite au regard de la taille du pays et de sa population. Le pays est en état de sous-bancarisation avec 2.207.263 comptes bancaires en juillet 2014, pour une population estimée à 70 millions d'habitants ; contre 650.000 en 2011, la plupart en USD.

A ce jour, le secteur financier est composé de :

- (i) 18 banques (dont 5 anciennes banques et 13 de création récentes) comprenant 223 Agences bancaires, 44 guichets de banques, 2.207.263 comptes ouverts au public ;
- (ii) 1 caisse d'épargne ;
- (iii) 3 institutions spécialisées dans mobile banking ;
- (iv) 2 institutions financières spécialisées ;
- (v) 156 structures financières de proximité ;
- (vi) 59 messageries financières ;
- (vii) 16 bureaux de change agréés.

La majeure partie des opérations bancaires consiste en la collecte de dépôts et en des opérations de financement à court terme. En outre, ces crédits sont majoritairement basés sur des contrats libellés en monnaies étrangères, ce qui renforce la faible confiance des opérateurs économiques dans la monnaie nationale, constituant ainsi un principal obstacle au développement surtout des petites et moyennes entreprises. Le sous-secteur bancaire reste largement sous dimensionné, ce qui contribue à limiter sa capacité à contribuer au financement du développement du pays.

Les Institutions de Micro Finance (IMF) et les coopératives d'épargne et de crédit se développent rapidement.

Pour encourager ces institutions, le gouvernement a créé en 2011 le Fonds National de la Micro Finance (FNM) afin de renforcer le dispositif de leur encadrement.

Par ailleurs, la BCC en négociation avec quelques partenaires au développement et les IMF a créé une centrale de risques dans le secteur de la micro finance. Les assurances et caisses de retraite sont en situation de monopole. Sur le marché d'assurance, la Société Nationale d'Assurance (SONAS), avec un chiffre d'affaires annuel de 45 millions USD en 2009 et environ 2.222 employés, la SONAS est loin de réaliser des performances encourageantes malgré son monopole. L'ouverture du marché à la concurrence, inciterait à la recherche de compétitivité et améliorerait la performance dans la fourniture des services d'assurance en RDC. Ce qui nécessite d'accélérer le processus de promulgation et de publication du nouveau code libéralisant les assurances en RDC.

Pour se conformer aux normes internationales d'information financière, la BCC a engagé la réforme du plan comptable général de nouveaux référentiels comptables, pour être utilisés au cours des prochaines années. Cette initiative a abouti par la promulgation de la loi régissant la profession comptable. Enfin, la BCC s'est dotée en 2011 d'une application informatique (BSA) afin d'améliorer la surveillance et la traçabilité des opérations des institutions financières²⁴.

2.2.2. Secteur des biens et services

La structure des échanges commerciaux de la RDC est constituée principalement des exportations et importations des biens et services.

2.2.2.1. Secteur des biens

2.2.2.1.1. Evolution des échanges des biens

Le tableau n°14 de l'évolution des échanges des biens entre la RDC et le reste du monde de 2009 à 2013 et le graphique n°5 y relatif renseignent que les exportations de la RDC se sont accrues considérablement en milliers USD durant la période 2009-2010, en connaissant un accroissement de 101,82%, pour chuter en 2011 à 23,28% et puis à -19,07% et -8,91% en 2012 et 2013.

Cette situation est imputable à la reprise des cours mondiaux de certaines matières premières après la crise financière de 2008 et à l'augmentation du volume de production des entreprises extractives. Pour les importations, en dehors des années 2009 et 2010 où elles ont connu une croissance moyenne de 28%, les années suivantes se sont caractérisées par un faible taux de croissance de l'ordre de 0,15 % et 1,39 % en 2012 et 2013.

On notera l'évolution continue des importations observée au tableau ci-dessous, qui répond à un besoin présent de développement tant économique que social. Elle est attribuée :

- essentiellement aux achats de biens d'équipement et aux matières nécessaires pour le développement des secteurs agricole, énergie, de l'industrie manufacturière et de construction ;
- à la facture énergétique dépendant elle-même des cours du pétrole ; et
- aux biens de consommation particulièrement les voitures, des produits pharmaceutiques et matériels de construction, produits de la minoterie, sucre et sucreries

La balance commerciale a connu une faible évolution pendant la période 2010 à 2012, hormis les années 2009 et 2013 où son solde est resté déficitaire soit -405.873 et -236.064 en milliers des dollars US.

Il en est de même du taux de couverture qui a connu une amélioration de 2010 à 2012 en assurant la couverture totale des importations par les exportations. Les années 2009 et 2013 ne les couvrent que partiellement.

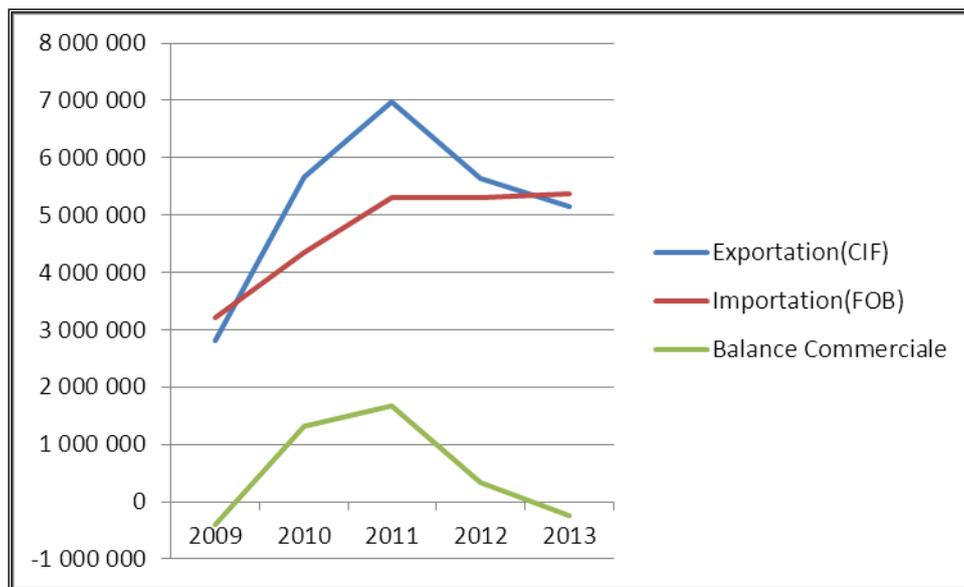
Tableau n°14 : Évolution des échanges des biens entre la RDC et le reste du monde de 2009 à 2013(En milliers des USD)

²⁴République Démocratique du Congo, Perspectives économiques en Afrique 2012, BAD, OCDE, PNUD, CEA, p10,

Libellé	Valeur en 2009	Valeur en 2010	Valeur en 2011	Valeur en 2012	Valeur en 2013	Variation en 2010	Variation en 2011	Variation en 2012	Variation en 2013
Exportations(FOB)	2.804.682	5.660.285	6.977.988	5.647.364	5.143.985	101,82	23,28	-19,07	-8,91
Importations(CIF)	3.210.555	4.348.415	5.298.630	5.306.545	5.380.049	35,44	21,85	0,15	1,39
Balance commerciale (FOB -CIF)	-405.873	1.311.870	1.679.358	340.819	-236.064	423,22	28,01	-79,71	-169,26
Taux de couverture (CIF/FOB)	87,36	130,17	131,69	106,42	95,61				

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Graphique n°5 : **Evolution des échanges des biens entre la RDC et le reste du monde de (2009 – 2013)(En milliers de dollars US)**



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

2.2.2.1.2. Structure des échanges

Structure des exportations

S'agissant de la structure des échanges commerciaux, Il sied de noter, comme illustré dans le tableau n°15 et le graphique n°6, que le pays exporte plus les minéraux (minerais, pétrole et bois). En termes de secteurs, trois noyaux de produits constituent plus de 90% des exportations du pays sur toute la période. Il s'agit en premier lieu des minéraux et métaux, dont la part s'est située entre 2009 et 2013 autour de 73 %, suivi de l'énergie avec 17 % et du bois à 4% .Même si les matériels de transport, les produits finis divers, la chimie, l'agro-alimentaire, les machines, les vêtements et les chaussures et les peaux, cuirs et les textiles sont les autres noyaux qui contribuent aux exportations, leurs parts sont faibles. L'indice de concentration des produits à l'exportation au sens de HIRSCHMAN²⁵ indique une faible diversification des exportations (autour de 0,33 valeur qui est proche de 1 en 2013), cela se confirme aussi par le fait que le nombre total de produits exportés par le pays n'est qu'environ 139 soit 32,55%

$$^{25}\text{HIRSCHMAN} = \left[\left(\sqrt{\sum (x_i/X)^2} - \sqrt{1/n} \right) \right] / \left[1 - \sqrt{1/n} \right]$$

x_i : exportations du pays en produit i ($i=1, \dots, n$)

n : nombres de produits suivant la codification SH4

X : exportations totales du pays

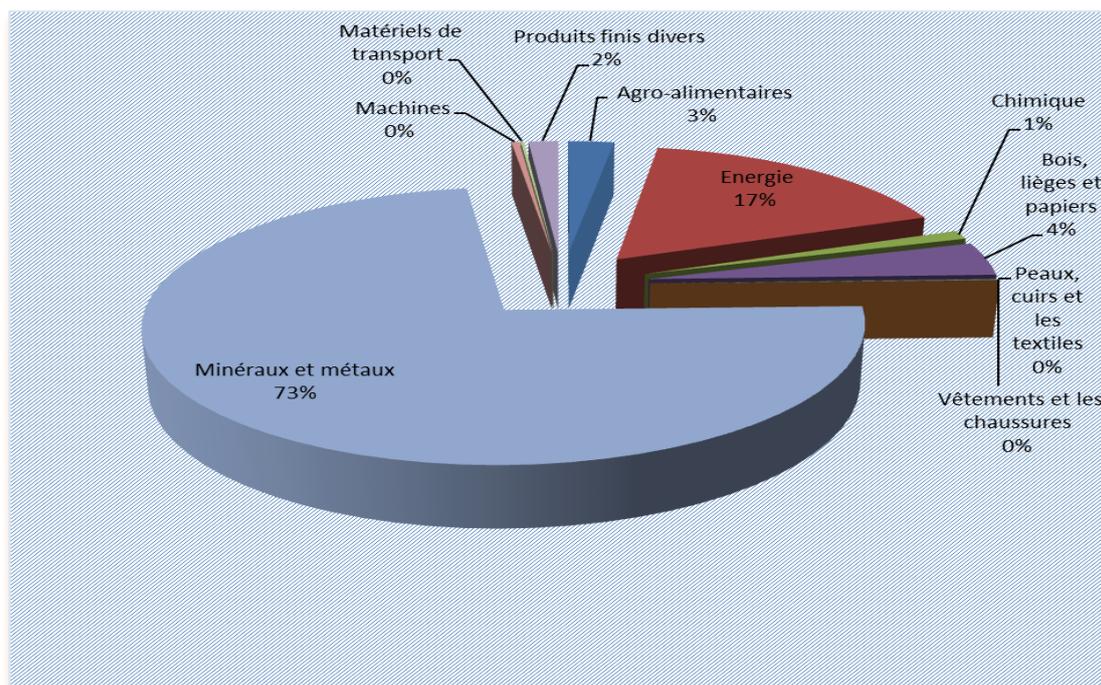
de l'ensemble des produits suivant la nomenclature SH4 (système harmonisé à 4 chiffres) pour l'année 2013. Comme on peut le constater, les exportations sont moins diversifiées.

Tableau n°15 : **Part des secteurs dans les exportations de la RDC en % (2009-2013)**

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013
Agro-alimentaires	2,41	1,48	1,12	0,93	1,00
Energie	16,92	12,70	17,55	13,49	19,68
Chimique	1,08	3,88	3,15	0,64	0,69
Bois, lièges et papiers	4,05	2,47	2,36	2,63	2,64
Peaux, cuirs et les textiles	0,07	0,05	0,02	0,03	0,03
Vêtements et les chaussures	0,03	0,01	0,01	0,01	0,01
Minéraux et métaux	73,28	77,18	73,75	80,40	70,55
Machines	0,41	0,47	0,16	0,27	0,26
Matériels de transport	0,18	0,25	0,33	0,40	3,72
Produits finis divers	1,56	1,50	1,55	1,20	1,44
Total général	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Graphique n°6 **Structure des exportations de la RDC de 2009-2013 en %**



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Structure des importations

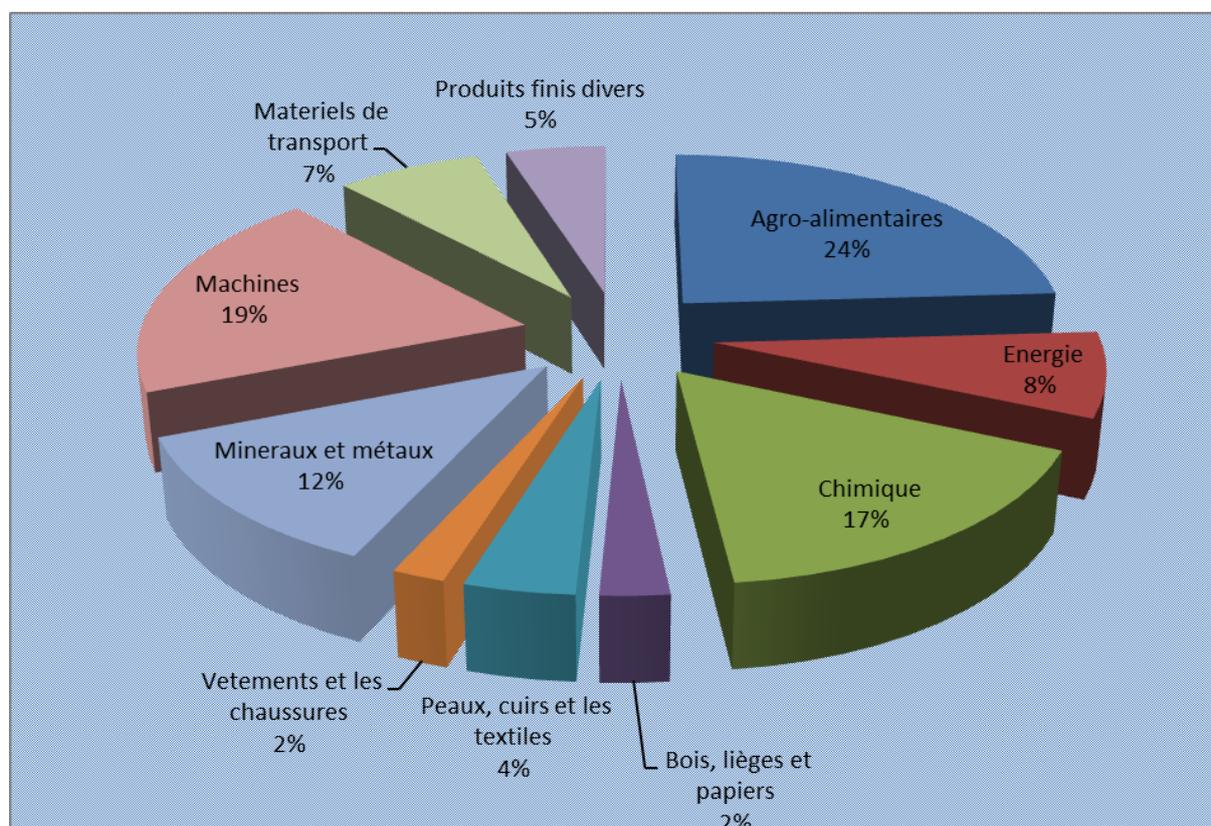
Quant à la structure des importations, le tableau n°16 et le graphique n°7 prouvent à suffisance que celle-ci est assez diversifiée car la RDC importe de manière considérable plusieurs produits que l'on peut regrouper dans les noyaux suivants en moyenne par ordre d'importance : Agro-alimentaire 24%, machines 19%, chimie 17%, et minéraux et métaux 12%.

Tableau n°16 : **Part des secteurs dans les importations de la RDC de 2009 – 2013 en %**

Secteurs	2009	2010	2011	2012	2013
Agro-alimentaires	24,02	24,02	22,92	20,73	18,84
Energie	7,65	7,65	13,63	4,81	7,3
Chimique	16,61	16,61	14,64	15,83	13,49
Bois, lièges et papiers	2,5	2,5	2,49	2,28	1,54
Peaux, cuirs et les textiles	3,99	3,99	3,98	3,7	4,12
Vêtements et les chaussures	1,92	1,92	1,89	2,11	1,9
Minéraux et métaux	12,24	12,24	11,93	12,99	13,52
Machines	19,27	19,27	16,63	25,92	25,28
Matériels de transport	6,97	6,97	6,84	7,58	9,23
Produits finis divers	4,82	4,82	5,05	4,05	4,78
Total général	100	100	100	100	100

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI.

Graphique n°7 Structure des Importations de la RDC de 2009-2013 en %



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

L'une des conséquences de cette situation est la faible capacité de la RDC à financer les besoins en produits alimentaires par les recettes des exportations dans la mesure où les importations de ces produits représentent en valeur à moyenne plus de 20% des recettes que génèrent les exportations (Tableau n°17). Le risque d'insécurité alimentaire est donc élevé dans le pays disposant pourtant d'importantes terres arables propices à l'élevage et à l'agriculture.

Tableau n° 17 : **Le rapport des importations agro-alimentaires sur les recettes exportations de la RDC de 2009-2013 en %**

Libellé	2009	2010	2011	2012	2013
Importations Agro-alimentaires	771.081	996.597	1.098.246	999.733	1.136.273
Recettes d'exportations	2.804.682	5.660.285	6.977.988	5.647.364	5.143.985
Part des importations Agro-alimentaires dans les recettes d'exportations	27,49	17,61	15,74	17,70	22,09

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

2.2.2.1.3. Orientation Géographique des Échanges

Destination des exportations de la RDC

Pour ce qui est de l'ouverture des marchés des exportations de la RDC, l'analyse du tableau n°18 prouvée par le graphique n°8, ci-dessous fait ressortir la place prépondérante qu'occupe la Chine, dont le poids dans les exportations est passé de 40,52% en 2009 à 53,59% en 2013 du fait de sa forte présence dans les activités d'exploitation minière, restant de ce fait le principal partenaire.

Les principaux produits ayant fait l'objet de ces exportations étaient : le cuivre et les ouvrages en cuivre ; les combustibles minéraux, les huiles minérales, les produits de leur distillation ; les minerais, les scories et les cendres ; les autres métaux communs; les cermets ; les ouvrages en ces matières et les bois, le charbon de bois et les ouvrages en bois.

En deuxième lieu vient la Belgique dont la part n'a pas tellement subi des variations significatives, avec une moyenne de 6,33% durant toute la période sous-étude. Les exportations de la RDC vers la Belgique ont porté sur les Perles fines ou de culture, les pierres gemmes ou similaires, les transactions spéciales commerciales. Le cuivre et ouvrages en cuivre, les bois, le charbon de bois et les ouvrages en bois, les matières albuminoïdes ; les produits à base d'amidons/féculés modifiés ou collés, et sur les minerais, les scories et les cendres.

L'Italie arrive en troisième position avec une moyenne de 3,6%. Les produits suivants ont fait l'objet d'exportation : Cuivre et ouvrages en cuivre, bois, charbon de bois et ouvrages en bois, café, thé, mate et épices, caoutchouc et ouvrages en caoutchouc etc.

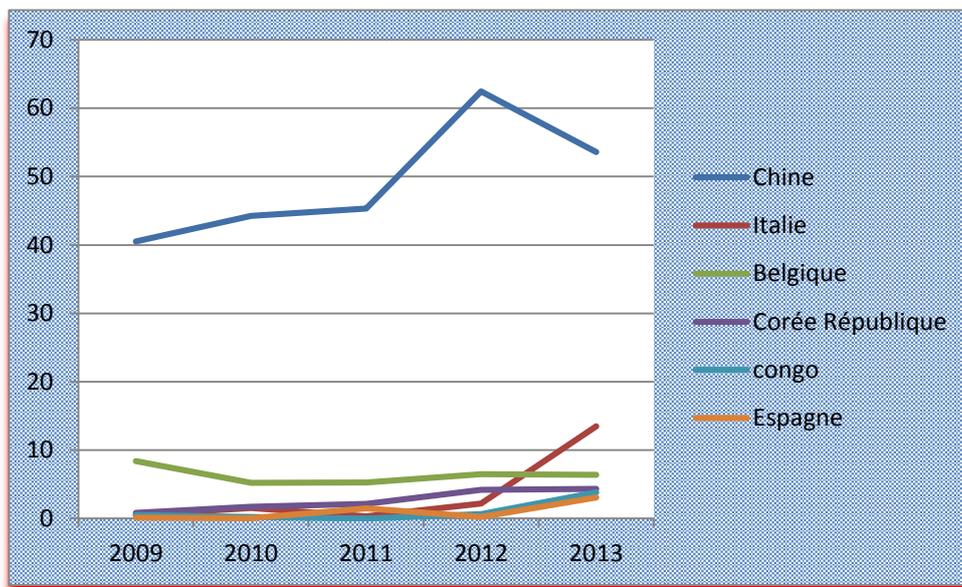
La République de Corée, pendant la même période a importé depuis la RDC les produits suivants avec une moyenne de 2,6% : le Cuivre et les ouvrages en cuivre, les minerais, scories et cendres, le bois, charbon de bois et les ouvrages en bois, les produits de l'édition, de la presse/des autres industries.

Tableau n°18 : **La part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Exportations de 2009-2013 en %**

Importateurs	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Chine	40,52	44,27	45,31	62,46	53,59	49,23
Italie	0,48	1,53	0,33	2,2	13,5	3,608
Belgique	8,37	5,2	5,25	6,47	6,37	6,332
Corée, République de	0,81	1,73	2,14	4,19	4,31	2,636
Congo	0,5	0,23	0	0,66	3,83	1,044
Espagne	0,13	0,05	1,46	0,2	3,05	0,978

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Graphique n°8 : **Évolution de la part des Principaux Partenaires de la RDC dans ses Exportations de 2009-2013 en %**



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Provenance des importations de la RDC

La RDC a plusieurs partenaires commerciaux pour ses importations qui viennent de par le monde. Toutefois, il revient de relever que le tableau n°19 ou le graphique n°9 ci-dessous confirme que six pays seulement concentrent plus de 50 % du total des importations. Il s'agit de l'Afrique du Sud, de la Chine, de la Belgique, de la France dont les parts en moyenne sont respectivement de 22 %, 14 %, 9 % et 6%. L'Ouganda et la Tanzanie ont respectivement 4.42 et 3.32%.

Les principaux produits d'importation par pays sont :

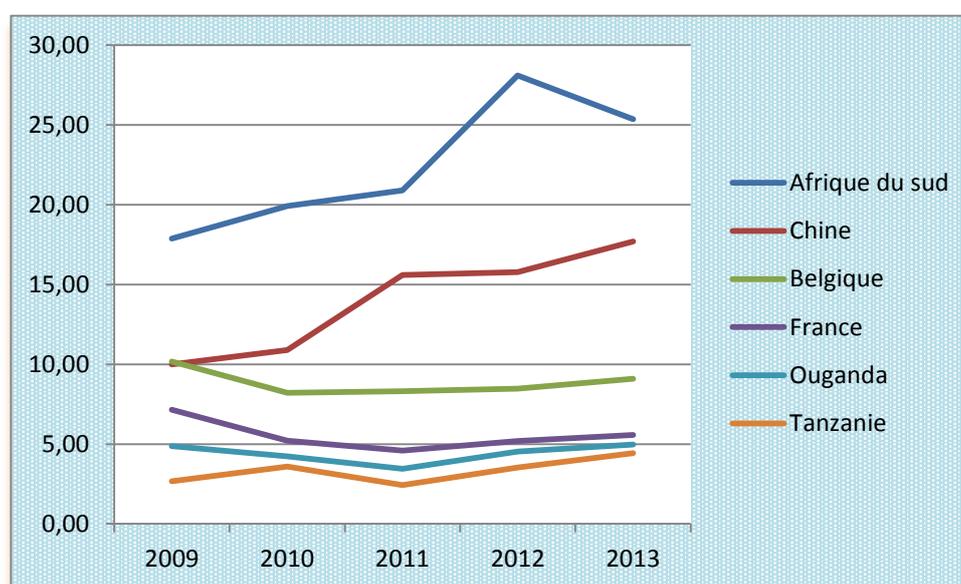
- ✓ **RSA** : les machines, appareils et engins, les ouvrages en fonte, fer ou acier, les machines, appareils et les matériels électriques, leurs parties, etc., les Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation, les voitures automobiles., tracteurs, cycles et autres véhicules, etc., les matières plastiques et ouvrages en ces matières ;
- ✓ **Chine** : Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc., Machines, appareils et engins, les voitures automobiles. tracteurs, cycles et autres véhicules, etc., coton, ouvrages en fonte, fer ou acier, les chaussures, guêtres etc., parties de ces objets matières plastiques et ouvrages en ces matières, les produits pharmaceutiques ;
- ✓ **Belgique** : Les voitures automobiles. tracteurs, cycles et autres véhicules, etc., les machines, appareils et engins, les produits de la minoterie; malt; amidons, féculés ; inuline, ..., les machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc. Les produits pharmaceutiques, les préparations alimentaires diverses ;
- ✓ **France** : Les produits pharmaceutiques, les machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc., machines, appareils et engins, céréales, voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules, etc. ;

Tableau n°19 : **La part des principaux partenaires de la RDC dans ses importations 2009-2013 en**

Exportateurs	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne
Afrique du Sud	17,87	19,91	20,89	28,10	25,36	22,43
Chine	10,00	10,89	15,60	15,78	17,70	14,00
Belgique	10,17	8,21	8,31	8,48	9,09	8,85
France	7,15	5,22	4,60	5,19	5,57	5,55
Ouganda	4,88	4,23	3,44	4,54	4,98	4,42
Tanzanie, République Unie de	2,66	3,59	2,42	3,53	4,42	3,32

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Graphique n°9 : **Evolution de la part des principaux partenaires de la RDC dans ses importations 2009-2013 en %**



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

2.2.2.1.4. Flux des échanges vers les groupements régionaux

En dépit de l'existence des accords préférentiels dans le cadre des regroupements régionaux tels que la CEEAC, le COMESA, la CEPGL et la SADC dont la RDC est signataire, les flux des échanges officiels avec les autres pays africains restent marginaux à l'exception de l'Afrique du Sud et de la Zambie.

L'analyse comparative du tableau n°20 sur la destination des exportations de la RDC vers les regroupements régionaux fait ressortir les éléments suivants :

La RDC a enregistré une croissance fulgurante dans ses exportations avec le COMESA de l'ordre de 151,3% en 2010, du fait de la reprise économique après la crise financière internationale de 2009 avant de voir celles-ci baisser jusqu'à 5,6% en 2011, puis chuter sensiblement jusqu'à atteindre des variations négatives de l'ordre de -93% en 2012 et -49% en 2013.

Cependant, pour cette même période, les parts du COMESA dans l'ensemble des exportations de la RDC ont été de 18,8% ; de 23,4% ; de 20% ; de 1,74% et 0,95% respectivement pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 soit une moyenne annuelle de 13%.

S'agissant de la SADC, il se dégage aussi une croissance positive de 2010 à 2011 de l'ordre de 147,72% et 5,00% avant de chuter en 2012 à -97,7% et assurer une reprise de l'ordre de 189,7% en 2013.

La part de la SADC dans les exportations de la RDC est de l'ordre de 18,52% ; de 22,72% ; de 19,36% ; de 0,21% et de 0,67% respectivement en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 pour une moyenne annuelle de 12,3%.

Quant à la CEEAC, les exportations ont évolué en dents de scie, allant en milliers de dollars US, de 16.766 en 2009 à 49.022 en 2010, de 1.108 en 2011 à 37.623 en 2012 pour atteindre 196.931 en 2013. Par rapport à l'ensemble des exportations de la RDC vers les regroupements régionaux, la part de la CEEAC a évolué comme suit : 0,6% en 2009 ; 0,9% en 2010 ; 0,02% en 2011 ; 0,7% en 2012 et 3,8% en 2013, soit une moyenne annuelle de 1,2%, ce qui traduit sa faible représentativité.

La CEPGL présente la plus faible proportion dans les exportations de la RDC avec une moyenne annuelle de 0,3%.

Tableau n°20 : **Les exportations de la RDC vers les groupements régionaux de 2009-2013**

Valeurs exportées en milliers de dollars US					Variation annuelle en %					Part dans les exportations de la RDC				
Groupement	2009	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012	2013
COMESA	526.431	1.322.993	1.397.463	98.050	49.080	151,31	5,63	-92,99	-49,94	18,77	23,37	20,027	1,74	0,95
SADC	519.358	1.286.573	1.350.903	11.854	34.343	147,72	5,00	-99,12	189,72	18,52	22,73	19,36	0,21	0,67
CEEAC	16.766	49.022	1.108	37.623	196.931	192,39	-97,7	3295,58	423,43	0,598	0,866	0,02	0,67	3,83
CPGL	6.647	29.017	18.944	14.838	11.458	336,54	-34,7	-21,67	-22,78	0,237	0,513	0,27	0,26	0,22

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur la base des données miroirs du CCI

En examinant le tableau n°21, il se dégage une progression annuelle des importations de la RDC en provenance de l'espace COMESA de 13,04 % et 42,95% en 2010 et 2011; pour ensuite chuter en 2012 à -63,50% ; et connaître une reprise en 2013 de l'ordre de 18,64%. Par rapport à l'ensemble des importations de la RDC, celles provenant du COMESA ont représenté 20,71%, 17,29%, 20,28%, 7,39% et 8,67% respectivement en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 ; soit une moyenne annuelle de 14,9%.

Quant à la SADC, les importations de la RDC n'ont connu qu'un faible accroissement bien que représentant une moyenne annuelle de l'ordre de 34,12% durant la période sous examen. Elles ont été de 32,91%, 33,82%, 36,86%, 33,97% et 33,02 respectivement en 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013.

Pour la CEEAC, hormis 2011 et 2013 où ses importations ont connu des baisses drastiques, les années 2010 et 2012 ont présenté de fortes variations allant de 910 % à 2.907,25%. Le niveau des importations de la RDC en provenance de la CEEAC ont été en moyenne de l'ordre 1,5%.

Au niveau de la CEPGL, les importations de la RDC se sont accrues tout au long de la période 2009-2013 connaissant une augmentation considérable allant de 19,725 millions des dollars en 2009 à 147,102 millions en 2013. Mais il ressort par contre que sa part dans l'ensemble des importations s'est située en moyenne à 1,5%.

Au regard des analyses faites, il convient de signaler qu'au niveau de regroupements régionaux, pour ce qui est des exportations, c'est le COMESA qui est le partenaire principal de la RDC et la SADC en terme des importations.

Tableau n°21 : **Les importations de la RDC depuis les groupements régionaux de 2009-2013**

Valeurs importées en milliers de dollars US						Variation annuelle en %				Part dans les importations de la RDC				
Groupement	2009	2010	2011	2012	2013	2010	2011	2012	2013	2009	2010	2011	2012	2013
COMESA	664.950	751.628	1.074.466	392.141	465.251	13,04	42,95	-63,50	18,64	20,71	17,29	20,28	7,39	8,65
SADC	1.056.494	1.470.448	1.953.189	1.802.740	1.776.694	39,18	32,83	-7,70	-1,44	32,91	33,82	36,86	33,97	33,02
CEEAC	18.166	183.617	3.957	118.997	10.151	910,77	-97,84	2.907,25	-91,47	0,57	4,22	0,07	2,24	0,19
CEPGL	19.725	25.125	68.922	109.266	147.102	27,38	174,32	58,54	34,63	0,61	0,58	1,30	2,06	2,73

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les statistiques officielles présentées ne reflètent pas les réalités du marché congolais compte tenu de l'importance du commerce informel. Il faudrait à ce point évaluer le volume du commerce informel et développer les mécanismes pour formaliser ce type d'échanges.

2.2.2.2. Secteur des Services

La part des services dans le PIB s'accroît régulièrement depuis 2000, témoignant d'un certain dynamisme de ce secteur.

Plusieurs mesures favorisant la promotion des échanges des services ont été prises en RDC, notamment dans les secteurs de télécommunications, transports et de finances.

Les services constituent à ce titre une piste à fort potentiel pour le développement socio-économique au niveau national. Ce qui justifie que la Stratégie commerciale de la RDC y porte un regard particulier. Le secteur des services seront appréhendés suivant deux rôles : activités de soutien logistique au commerce de façon générale et activités commerciales en tant que telles.

2.2.2.2.1. Les services en tant que activités de soutien logistique au commerce

La bonne santé et le développement des activités commerciales sont souvent influencés par la qualité de services fournis comme soutien logistique dont les plus importants sont : les Finances, les télécommunications, l'énergie et le transport.

Ces secteurs connaissent au niveau national une relative expansion, pris dans l'ensemble. Par exemple Le secteur bancaire a connu ces dernières années une restructuration significative et un dynamisme marqués par l'entrée d'un grand nombre d'acteurs étrangers et l'amélioration des principaux indicateurs d'intermédiation financière.

Quant au secteur de télécommunication, particulièrement le cas du réseau de téléphonie cellulaire, il est en plein essor et demeure le secteur qui a connu le plus de croissance ces quinze dernières années.

Le nombre d'utilisateurs de téléphone mobile est passé en huit ans, c'est-à-dire de 2001 à 2009, de 158.000 à 11,2 millions avec un taux de pénétration qui passe de 0,3% à 18,6%. Plus de 500 millions USD ont été investis en RDC par les opérateurs du secteur entre 1998 et 2006. Il faut souligner également le boom de l'utilisation de l'internet, en particulier de l'internet mobile par la quasi-totalité des utilisateurs de téléphonie cellulaire rendant possible l'intensification du commerce électronique.

Tous les modes de transport sont représentés à différents degrés. En ce qui concerne le réseau routier, beaucoup d'efforts ont été déployés par le gouvernement ces dix dernières années qui ont permis son amélioration. Le transport aérien international et régional connaît une relative vitalité avec la présence de la plupart de grandes compagnies aériennes opérant en Afrique. Le transport maritime supporte environ 80% (en volume) des échanges commerciaux de la RDC.

Cependant, ces secteurs d'une extrême importance présentent des faiblesses qu'il convient rapidement de combler pour une mise en œuvre efficace de la stratégie commerciale.

Les faiblesses des finances ont pour mots : des offres de services limitées, de faible taux de bancarisation, des difficultés d'accès aux crédits, de l'inefficacité du système d'assurance.

Quant au secteur de télécommunication, en dépit de l'engouement constaté au niveau de ce secteur, le taux de pénétration demeure à ce jour très faible par rapport à la démographie galopante de la RDC. Cela est, entre autres, dû à la concentration de la plupart des sociétés dans les grands centres urbains ; au niveau d'investissement assez faible comparativement à la taille du marché et surtout insuffisance du pouvoir d'achat de la population.

La fourniture de certains services, tel que le transport dont les coûts restent élevés, demeure insuffisante. Le réseau ferroviaire éprouve des difficultés pour un bon fonctionnement, cela suite à l'absence de l'entretien régulier du réseau devenu vétuste. Le réseau fluvial souffre d'un taux d'exploitation faible dû à l'insuffisance marquée de balisage et dragage.

Le quasi-monopole installé dans le secteur du transport aérien national dû à l'insuffisance d'opérateurs œuvrant dans le domaine contribue au relèvement du coût.

Malgré son potentiel considérable, les secteurs d'énergie, notamment la distribution et l'accès restent encore insuffisants pour assurer aux particuliers, aux entrepreneurs et aux industriels un niveau de fourniture répondant aux besoins de l'exercice et de développement de leurs activités.

Ces situations décrites ci-haut impactent négativement l'activité commerciale dans son ensemble et compromettent les chances de faire aboutir une stratégie pour le développement commercial.

2.2.2.2. Les services en tant qu'activités commerciales

Ils interviennent sous différentes dimensions tant au niveau national qu'international.

Au niveau national, la RDC a adopté une politique d'ouverture de son économie par la libéralisation progressive du secteur de services tels que : les transports, tourisme, etc., qui étaient jusque-là sous le monopole public. Cela traduit la préoccupation du gouvernement congolais de promouvoir le développement du secteur des services.

En dépit des efforts déployés, la RDC accuse encore des faiblesses lorsqu'il s'agit d'assurer la coordination des acteurs nationaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique commerciale en matière de commerce des services.

Cette faible participation est liée à plusieurs obstacles dont :

- ✓ le manque de maîtrise des enjeux et défis liés au commerce des services, tant du côté de l'Administration que du secteur privé ;
- ✓ l'insuffisance de dialogue entre les administrations compétentes et le secteur privé ;
- ✓ le déficit de coordination au niveau interministériel en matière de formulation et mise en œuvre de cette politique ;
- ✓ les difficultés d'accès à l'information concernant les différents secteurs de services ;
- ✓ l'insuffisance des ressources locales ;
- ✓ difficultés d'accès aux financements ;
- ✓ la méconnaissance de l'importance des services dans les plans et programmes de développement du pays ;
- ✓ défaut d'infrastructures de qualité, y compris les technologies appropriées.

Sur le plan bilatéral, la RDC n'a souscrit à aucun autre engagement en matière de commerce des services et ne possède pas un cadre juridique permettant de procéder à d'autres consolidations à ce niveau.

Sur le plan régional, quoiqu'il n'existe pas encore une politique communautaire à laquelle la RDC est partie prenante avec des engagements formels dans le domaine du commerce des services, le pays participe néanmoins aux négociations au niveau de la SADC et du COMESA pour la libéralisation progressive des marchés de services intra régionaux. Les secteurs concernés sont : transports, finances, communications, tourisme, construction, énergie et services fournis aux entreprises.

Avec l'Afrique Centrale, la RDC est également pris en compte dans l'étude commanditée par CEEAC/CEMAC dans le cadre de l'APE sur le plan- directeur pour le développement du commerce de services en Afrique centrale communément appelé Master Plan.

En outre, La RDC est partie prenante aux négociations sur le commerce de services dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) entre l'Union Européenne (UE) et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), plus particulièrement au niveau de la configuration négociante Afrique centrale.

Au niveau multilatéral, en 1995, la RDC a pris les engagements spécifiques à l'OMC dans certains secteurs de services à savoir : services fournis aux entreprises, services de communication, services de construction et services d'ingénierie connexes, services d'éducation, services relatifs au tourisme et aux voyages, services récréatifs, culturels et sportifs.

2.2.2.2.3. L'évolution des échanges du commerce des services

De l'examen du tableau n°22 et des graphiques n°10 et 11 ci-dessous relatif aux échanges de commerce des services de la RDC avec ses principaux partenaires de toutes catégories des services, il se dégage une évolution en dents de scie des exportations durant la période sous examen. Elles ont connu un niveau moyen de 532,043 millions des dollars US avec un pic de 739,36 millions en 2011 et le niveau le plus faible de 287,69 millions de dollars US en 2012.

Cela traduit une stagnation des exportations, ce qui démontre que la RDC a du mal à développer son commerce des services.

Quant aux importations, elles sont trois fois plus importantes que les exportations, et elles ont connu une stagnation durant toute la période. Ce qui révèle que la balance commerciale est restée déficitaire pendant toute la période.

Tableau n°22 : **Échanges du Commerce des Services de la RDC de 2008-2012**

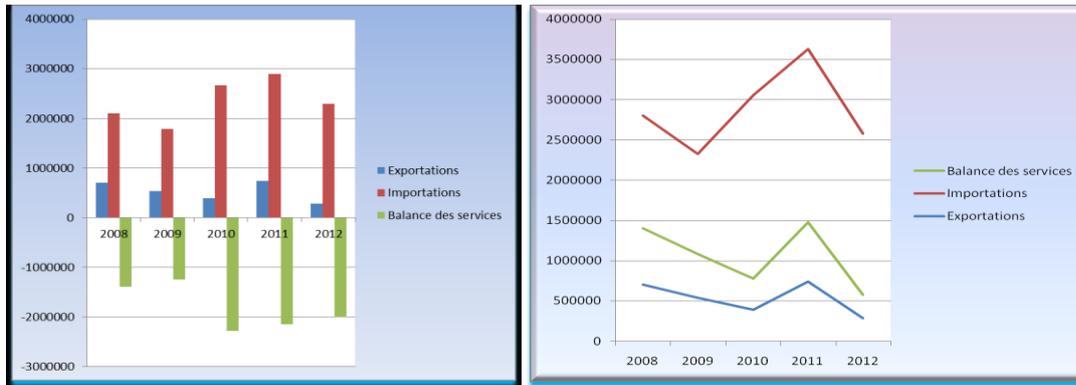
Echanges services	Les échanges en milliers de dollars américains					Croissances annuelles en pourcentage			
	2008	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Exportations	703108	541455	388600	739361	287692	-22,99	-28,23	90,26	-61,09
Importations	2097035	1782783	2662700	2889302	2289034	-14,99	49,36	8,51	-20,78
Balance des services	-1393927	-1241328	-2274100	-2149941	-2001342	-10,95	83,20	-5,46	-6,91

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI

Structure et Évolution de la Balance des Services de 2008-2012

Graphique n°10 :

Graphique n°11



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI.

L'analyse de la structure des importations des services renseigne la prédominance en valeur durant toute la période d'examen des services de transports avec une moyenne annuelle de 48,12%, soit près de la moitié des importations. On peut également noter la contribution assez faible des services de communication de l'ordre de 0,38%, ce qui ne reflète pas le dynamisme observé dans ce secteur.

Tableau n°23 : **Structure des importations des services 2008 – 2012 (En milliers des USD).**

Libellé produit	2008	2009	2010	2011	2012	Moyenne	Parts (%)
Total services	2097035	1782783	2662700	2889302	2289034	2344171	-
Transports	995239	799989	1513100	1412580	919589	1128099	48,12
Voyages	126694	121237	149600	298350	107500	160676,2	6,85
Services de communication	1393	33484	900	1234	3043	8010,8	0,34
Services de bâtiment et travaux publics	28144	51238	14100	18779	47157	31883,6	1,36
Services d'assurance	249646	197098	326100	338331	398469	301928,8	12,88
Services financiers	46674	71990	33300	42436	74104	53700,8	2,29
Autres services aux entreprises*	402682	348479	458100	519115	376729	421021	17,96
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	2865	34462	1900	2538	6259	9604,8	0,41
Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.	243697	124806	165600	255940	356183	229245,2	9,78

Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM, calculs sur base des statistiques miroirs du CCI.

(*) Valeurs estimatives selon CCI, CNUCED et OMC

2.2.2.2.4. Perspective de développement du commerce des services

Il sied de souligner que l'absence d'une législation adéquate est une entrave majeure au développement du commerce des services sur l'étendue du territoire de la RDC. C'est ainsi que des réformes de conformité aux engagements pris et d'incitation à l'attrait des capitaux s'imposent de manière urgente dans ce domaine.

Ainsi la RDC devra :

- i. Appuyer la mise en place ou le renforcement d'un cadre de concertation interministérielle spécialisé en matière de commerce des services ;
- ii. Former et informer régulièrement les fonctionnaires et professionnels des différents secteurs de services sur les enjeux et opportunités du commerce des services (formation à l'Accord Général sur le Commerce des Services, institution de points d'information et de points focaux au niveau des administrations compétentes et du secteur privé) ;
- iii. Améliorer les réglementations sectorielles sur la base des normes et standards internationaux en vue de rendre le marché congolais attractif ;
- iv. Appuyer la mise en place et le développement des institutions sectorielles de régulation ;
- v. Soutenir la mise en place d'une bonne politique de concurrence ;
- vi. Aider à la restructuration et la mise à niveau des sociétés nationales, anciennes détentrices des monopoles publics qui doivent s'adapter à ce nouvel environnement concurrentiel ;
- vii. Mettre en œuvre des stratégies de développement des secteurs des services d'appui au commerce particulièrement au niveau des secteurs des transports, des télécommunications, des services financiers et de l'énergie.
- viii. Mettre en œuvre des stratégies de développement des services à fort potentiel d'exportation, afin de rééquilibrer la balance des services. Les services visés pourraient être : le tourisme, les services culturels et les services aux entreprises ;
- ix. Créer à travers une formation de base performante un vivier d'expertises et d'ingénierie dans les domaines de services, capable de soutenir leur développement et de capter les offres d'emploi y afférent.

Par ailleurs, le renforcement des capacités et l'assistance technique sont extrêmement importants pour traiter le domaine de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement et de promotion du commerce des services en RDC.

Les mesures proposées par l'assistance technique en matière de commerce des services en faveur de la RDC ont un faible impact compte tenu de l'importance des besoins. Il serait d'un intérêt national de renforcer l'appui technique et financier du gouvernement et des partenaires au développement dans le domaine des services. Les actions y afférentes pourraient se concentrer sur plusieurs axes dont la réglementation, les infrastructures et les mesures d'accompagnement. Elles devraient également concerner la trilogie des parties prenantes au commerce des services à savoir : le secteur public, les fournisseurs de services et la société civile. Dans cette optique, un regard particulier doit être porté sur la redynamisation du cadre de concertation et de coordination que constitue le Forum National de Développement et de Politique Commerciale.

2.2.3. Capacité de l'offre

La RDC dispose d'un potentiel agricole important mais sous utilisé. Le pays possède 80 millions ha de terre arable, dont seuls 9 à 10 % sont actuellement cultivées²⁶. La grande diversité agro-climatique, l'abondance et la régularité des pluies et la présence d'eau de surface en grande quantité permettent une production très diversifiée. La cuvette du Congo offre des conditions climatiques favorables à la culture du palmier à huile, de l'hévéa, du café, du cacao, de la banane et du manioc, tandis que les zones de savane sont favorables à la culture du coton, des céréales, des légumineuses à grains et à l'élevage, alors que les zones montagneuses, avec un climat relativement tempéré, se prêtent à des cultures d'altitudes comme le café, le thé, la pomme de terre et à l'élevage.

Le vaste réseau hydrographique qui présente près de 50 % de réserves d'eau douce du continent africain permettrait le développement de l'irrigation sur près de 4 millions d'ha potentiellement irrigables alors que les cultures irriguées restent actuellement très limitées et confinées à la production industrielle de la canne à sucre et, dans une moindre mesure, à la culture du riz. Les vastes étendues disponibles pour le pâturage contribueraient à élever plus de 4 millions de têtes des bétails alors que le troupeau national

²⁶ Johannes Herderchée ; et all, Résilience d'un Géant Africain tome II, p.2

n'en compte actuellement qu'environ 700.000 (contre 1,5 millions en 1990). Enfin, les eaux intérieures (rivières et lacs) permettraient la production annuelle de plus de 700.000 tonnes de poissons alors que la production annuelle est estimée à moins de 200.000 tonnes²⁷.

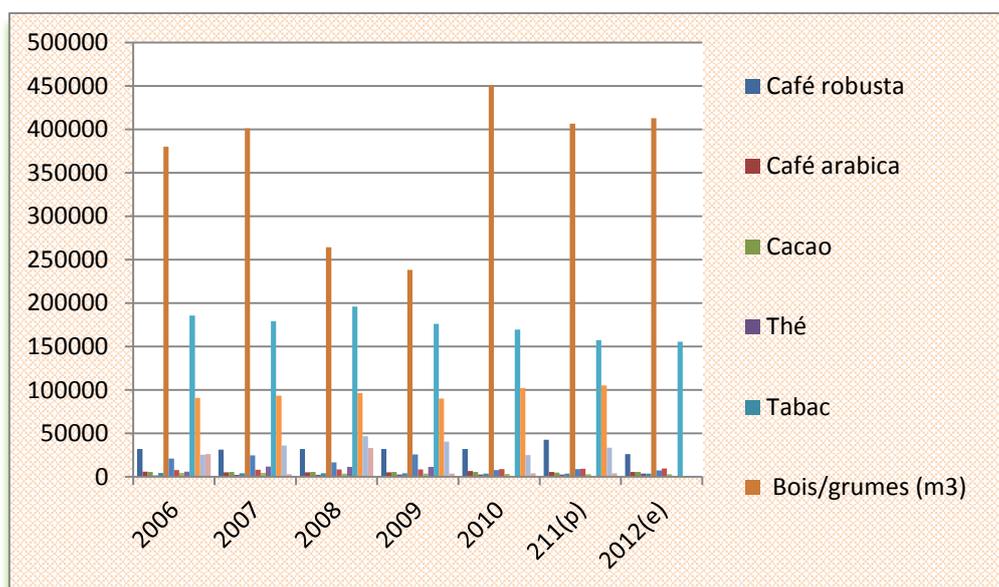
En dépit de son potentiel, la RDC n'a pas encore atteint le seuil d'autosuffisance alimentaire. Le tableau n° 24 ci-dessous présente la production agricole de la RDC de 2006 à 2012.

Tableau n°24 : **Production agricole de la RDC de 2006 à 2012 (en Tonnes)**

Produits Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011(p)	2012(e)
Café robusta	31.960	31.030	31.900	31.870	31.840	42.430	26.144
Café arabica	5.910	5.149	5.104	5.099	6.477	5.356	5.636
Cacao	5.590	5.550	5.510	5.470	5.431	4.665	5.353
Thé	1.378	1.980	2.220	2.490	2.479	2.615	3.508
Tabac	4.184	4.058	3.937	3.818	3.704	3.593	3.485
Bois/grumes (m ³)	380.238	401.065	264.568	238.111	451.167	406.700	412.831
Huile de palme	20.931	24.467	16.478	25.659	7.825	8.872	7.181
Tourteaux palmiste	7.694	7.954	8.348	8.566	8.887	9.170	9.488
Quinquina	4.352	4.198	3.674	3.471	3.209	3.000	2.790
Caoutchouc	5.721	11.687	11.328	11.326	-	-	-
Farine de froment	185.738	179.070	196.129	176.057	169.559	157.454	155.502
Soja	90.792	93.516	96.321	90.211	102.187	105.263	-
Bois Sciés (m ³)	25.253	35.959	46.650	40.538	24.951	33.431	-
Boissons Alcoolisées (1000hl)	2.617	2.951	3.321	3.575	3.911	4.118	-

Source : Rapport annuel de la Banque Centrale du Congo 2011.

Graphique n°12 **Production agricole de la RDC de 2006 à 2011**



Source : Secrétariat Général au Commerce, DEP, CRASCOM

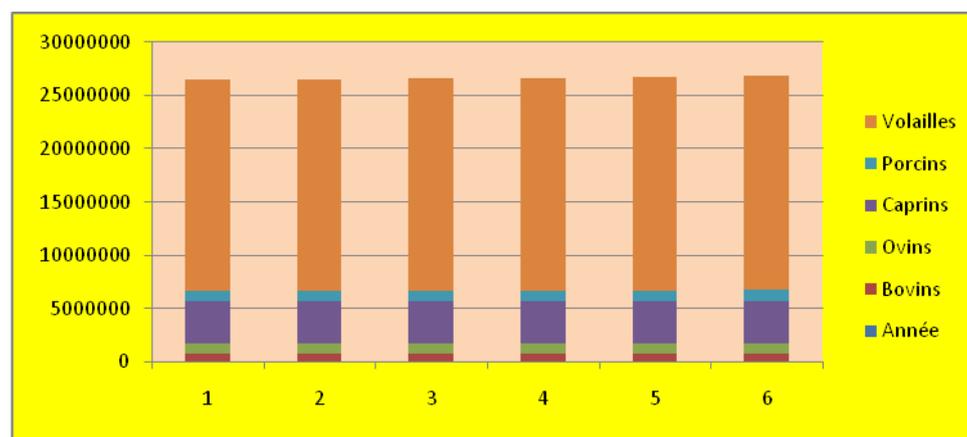
²⁷Johannes Herderchée, et all, op cit, p.2

Tableau n°25 : **Effectifs du cheptel par espèce**
(Unités : Têtes)

Source : Service National des statistiques agricoles, Ministère de l'Agriculture.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bovins	755.500	754.060	752.630	751.200	749.773	748.349
Ovins	900.470	901.370	902.270	903.175	904.080	904.984
Caprins	4.027.950	4.033.990	4.040.038	4.046.004	4.052.161	4.058.037
Porcins	962.695	966.330	969.937	973.676	977.397	981.164
Volailles	19.828.437	19.887.922	19.947.586	20.007.429	20.067.452	20.127.655

Graphique n°13 : **Répartition du cheptel par espèce**



Source : Service National des statistiques agricoles, Ministère de l'Agriculture.

Le potentiel de développement minier de la RDC est immense et couvre un vaste spectre de produits minéraux, comprenant l'améthyste, la bauxite, le bismuth, le cadmium, la cassitérite (minerai d'étain), le charbon, le cobalt, le coltan, le cuivre, les diamants, le germanium, l'or, le fer, le manganèse, le pyrochlore, l'argent, la tourmaline, l'uranium, le wolframite (minerai de tungstène), le zinc, et diverses pierres précieuses. Selon certaines estimations, la valeur des richesses contenues dans le sous-sol congolais serait de l'ordre de vingt-quatre mille milliards de dollars. Même si ces estimations peuvent se révéler optimistes, le potentiel est sans aucun doute considérable²⁸.

Le tableau ci-dessous présente la production minière de la RD Congo.

Tableau n°26 : **Production minière de la RDC de 2010 à juillet 2014**

	Cuivre	Cobalt	Zinc	Diamant Ind.	Diamant art.	Or brut	Cassitérite	Wolframite	Coltan
2010	497.537	97.693	9.223	-	16.964	173,8	16.963	77	279
2011	499.198	99.475	14.758	997	17.601	414	18.598	45	383
2012 ^(p)	619.942	86.433	10.572	569	19.154	4.529	17.528	71	546
2013 ^(p)	919.588	76.517	12.114	246	16.653	8.429	7.567	60	697
2014 ^(p)	614.157	41.781	7.663	138,16	7.318	9.047	4.786	-	444

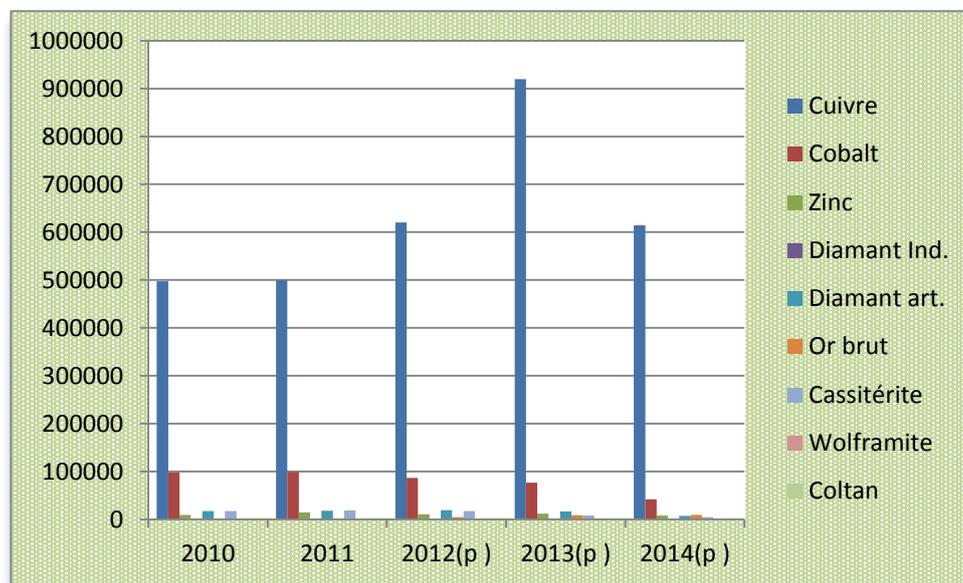
Source : Condensé d'informations statistiques de la Banque Centrale du Congo, Juillet 2014.

Les réformes opérées en matière économique dont celles mettant en place des nouvelles lois (Code des Investissements, Code Forestier et Code Minier), conjuguées à d'autres mesures prises par le gouvernement, ont favorisé significativement le regain de la productivité nationale observée depuis 2001, au regard notamment de l'installation au pays des nouvelles unités de production.

²⁸Pour plus de détail lire www.anapi.cd

Dans le secteur minier, par exemple, les contrats de partenariat public-privé conclus entre l'État congolais et les filiales des firmes internationales ont eu pour effet l'accroissement sensible de la production minière au pays d'année en année. Pour ne prendre que l'exemple du cuivre, sa production est passée de 97.360 tonnes en 2006 à 460.560 tonnes en fin juillet 2012, soit un accroissement de plus de 400%²⁹.

Graphique n°14 : **Production minière de la RDC de 2010 à juillet 2014**



Source : DEP/MINCOM sur base du Condensé d'informations statistiques de la Banque Centrale du Congo, Juillet 2014

2.2.3.1. **Marché local**

Étant donné l'importance déterminante des cultures vivrières dans la production agricole de la RDC, le marché local est un débouché incontournable pour la croissance du secteur agricole.

En raison de la baisse de revenu, la demande intérieure a été, d'une manière générale, stagnante au cours de dernières décennies, le déclin de revenus annulant l'accroissement de la population, comme le montre la dégradation continue de la situation nutritionnelle des ménages dans les grands centres urbains. Cependant, la reprise de la croissance économique depuis 2002 devrait permettre aux revenus en particulier urbains, de progresser et donc de soutenir une demande croissante en produits alimentaires. En effet, la croissance du PIB par habitant a été d'environ 3% par an au cours de la période 2003 – 2008. Les ménages devraient utiliser une grande partie de l'augmentation de leur revenu non seulement pour améliorer leur état nutritionnel (pour la plus grande partie de la population), mais aussi de façon progressive, pour réorienter leur consommation vers les produits à plus haute valeur ajoutée (fruits et légumes, viande, ...). L'effet combiné de la croissance démographique (au rythme très élevé de 3% par an), de la hausse de revenu et de l'attrait croissant pour les produits de plus hautes valeurs pourraient donc se traduire par une progression de la demande intérieure en produits alimentaires d'au moins 6% par an à moyen terme.

Concrètement, le marché congolais est non intégré, non complémentaire et atomisé

2.2.3.2. **Marchés sous régionaux et régionaux**

Les marchés des pays de la sous-région présentent une source de croissance non négligeable pour les producteurs congolais basés dans les provinces limitrophes.

²⁹www.anapi.cd, op. cit.

Le débouché principal pour les producteurs du Bas-Congo, de Bandundu et de l'Équateur, est la région métropolitaine de Kinshasa, mais aussi les marchés de la République du Congo, du Gabon, du Cameroun et de la République Centrafricaine. Le marché principal pour les producteurs installés dans le sud du pays est le bassin minier du Katanga, mais aussi la Zambie, l'Angola, le Zimbabwe, et même l'Afrique du Sud. Les principaux débouchés extérieurs des producteurs des deux Kivu et de l'Ituri sont les pays de la région des Grands Lacs : l'Ouganda, le Burundi, le Soudan du Sud, le Rwanda et certaines régions de la Tanzanie et du Kenya.

Des circuits transfrontaliers, largement informels, sont déjà actifs et permettront aux producteurs nationaux de produits alimentaires (haricots, bétails, thé pour le Kivu ; maïs et bétails pour le Katanga ; manioc, huile de palme, robusta pour l'Équateur et le Bas-Congo mais peut être aussi de coton) de tirer profit de la croissance relativement soutenue des pays de la sous-région.

Figure n°1 La carte de la RDC



Par ailleurs, les pays limitrophes sont utilisés comme plateforme d'exportation, car ils disposent généralement d'une bonne logistique. Une grande partie des exportations de café du Rwanda provient de l'Est de la RDC. C'est également le cas notamment des produits congolais qui sortent parfois frauduleusement par une partie du corridor Nord (Goma – Kigali – Kampala – Nairobi – Mombasa). La RDC est membre de la SADC, CEEAC, CEPGL et du COMESA et peut profiter des opportunités qu'offrent ces regroupements régionaux grâce aux accords commerciaux régionaux à condition de produire selon les normes de qualité.

2.2.3.3. Marchés internationaux

Les marchés agricoles internationaux jouent un rôle décisif dans le processus de développement socio-économique. Ce sont les instruments les plus efficaces pour équilibrer les marchés alimentaires internes, en exportant les excédents ou en important en cas de pénurie. En outre, pour les pays en développement, l'exportation de produits agricoles est souvent une source de devises indispensables pour importer les produits de première nécessité ou les biens d'investissement non produits sur place. Mais leur instabilité rend la participation au commerce international très risquée³⁰.

Les niveaux de prix actuels et ceux prévus à moyen terme des principaux produits d'exportation de la RDC (Arabica, Robusta, Thé, Cacao, Latex) pourraient la conforter à mettre en œuvre une politique de développement à long terme de ces produits.

³⁰ Jean-Marc BOUSSARD et Hélène DELORNE, La régulation des marchés pour le développement, éd. Le Harmattan Paris, p.28

Avec les possibilités d'expansion de la demande internationale des matières premières, la RDC n'aurait pas des problèmes pour écouler sa production des matières premières, fruits de son développement agricole basé sur ses atouts.

2.2.4. Performance commerciale, choix des filières et des marchés

2.2.4.1. Choix des filières et des marchés

La relance rapide d'une croissance soutenue dans le secteur agricole demande que l'action du gouvernement, au regard de ses ressources limitées, se portent sur filières qui offrent les meilleures perspectives pour une réponse rapide à court et moyen termes.

Les filières industrielles d'exportation qui paraissent les plus porteuses, sur la base des opportunités du marché et de la capacité d'accroissement rapide de la production, sont :

- ✓ le palmier à huile ;
- ✓ l'hévéa ;
- ✓ le café arabica ; et
- ✓ le cacao.

Ces cultures conviennent particulièrement bien pour plusieurs raisons : (i) d'abord, elles sont propices à des productions familiales ou individuelles, (ii) ensuite leur faible niveau de production actuel offre d'importantes marges de progression, (iii) elles nécessitent des niveaux d'investissements relativement faibles.

2.2.4.2. Diversification sectorielle

2.2.4.2.1. Agriculture

La RDC possède un potentiel agronomique exceptionnel et une superficie de terres agricoles inégalée en Afrique, qui lui permettrait, sur base d'une agriculture intensive, de nourrir 2 milliards de personnes, selon l'étude « Résilience d'un Géant Africain », Coll. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Herderschee, J. et Cie, 2012, Ed. MEDIASPAUL, VOL. II. Malgré le potentiel dont dispose le pays, à peine 10% de la superficie agricole sont mises en valeur et le rendement à l'heure s'apparente à ceux des pays du sahel, même si les données éco-climatiques sont partout dans les pays favorables à l'agriculture.

De ce fait, le secteur agro-alimentaire en RDC représente une opportunité d'investissement considérable et stable sur le moyen et le long terme, vu l'ampleur du marché et la croissance rapide des besoins.

Le secteur de l'agriculture est vital et source de croissance économique et contribue à la réduction de la pauvreté par son fort potentiel d'absorption en main d'œuvre dans un contexte de crise alimentaire mondiale.

Au-delà de toutes les considérations évoquées précédemment, les exploitations agricoles restent généralement à petite échelle, avec de faibles niveaux de mécanisation, un recours limité à l'irrigation, et une faible utilisation d'engrais, le tout résultant à un faible niveau de productivité. Les liens avec l'industrie sont faibles, et une part importante de la production est destinée à l'autoconsommation et/ou vendue sans transformation. Les productions sont faibles et irrégulières et les filières agricoles sont mal encadrées à cause de dispositifs de formation-insertion insuffisants, de la faiblesse des politiques d'intensification, de l'inorganisation des associations professionnelles. La chaîne de valeur du secteur est peu maîtrisée et cela ne favorise ni la compétitivité agricole ni la transformation des produits agricoles au niveau local.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel important sont :

- i. Les équipements et matériels agricoles, unités de transformation de fruits, laiteries et produits laitiers, unité de brasserie adaptée au pays en développement, emballage et conditionnement ;
- ii. Filière viande : produits vétérinaires, génétique animale, transformation de la viande (boucherie, charcuterie) ;
- iii. Filière poisson : le potentiel halieutique de la RDC est de 700.000 tonnes alors que seulement 100.000 tonnes de poissons exploitées aujourd'hui ;
- iv. Filière végétale (culture vivrière et culture pérenne) ;
- v. Filière Maïs, riz et manioc (le manioc est potentiellement la première filière agro-industrielle), banane plantain et banane dessert, pomme de terre, fruits et légumes, cultures maraîchères, café, cacao;
- vi. filière Biocarburants qui offre beaucoup d'opportunités pour l'avenir.

2.2.4.2.2. Bâtiments et travaux publics

La RDC est en pleine reconstruction avec un taux de croissance de 7% en moyenne de 2003 à 2008. On note une avancée dans la construction d'infrastructures routières mais presque tout est à reconstruire : infrastructures de communication (routes, chemins de fer, ports, aéroports, ponts, voies fluviales), infrastructures énergétiques et de production d'eau, hôpitaux, écoles, hôtels et logements sociaux.

La construction et les infrastructures figurent en première priorité du gouvernement de la RDC. De nombreux travaux sont financés par les bailleurs de fonds multilatéraux : (Banque Mondiale, Banque Africaine de développement et aussi par d'autres partenaires comme l'Union Européenne par la coopération bilatérale.

Cette reconstruction d'envergure nationale a occasionné ainsi une grande pénurie de matériaux de construction en RDC surtout en ce qui concerne le ciment. La demande annuelle de ciment est estimée à 3,5 millions de tonnes. Or, la production de quatre cimenteries qui produisent actuellement au Congo est de 500 milles tonnes environ.

En effet, une forte demande dans le secteur des grands travaux fait suite à la politique nationale de reconstruction des infrastructures de base. C'est pour cela qu'un nouveau Code de marchés publics a été adopté dans le but de réglementer la passation des marchés publics afin de garantir des procédures objectives et transparentes vis-à-vis des soumissionnaires.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont:

- i. Les bureaux d'études et d'architectes : normalisation, contrôle de travaux, établissement des cahiers de charges, construction de ponts, d'ouvrages d'art, de murs de quai, de tunnels, de construction de maisons ou d'immeubles en hauteur;
- ii. Les sociétés de gestion immobilière, de sécurité du bâtiment et de domotique ;
- iii. Les matériaux de construction et notamment l'utilisation des matériaux de construction locaux dans la construction : briqueterie, maisons en terre, maisons en bois ;
- iv. Les carrières : concassés et granulats, agrégats (chaux), sables, équipements pour les carrières, équipements de génie civil ;
- v. L'automation notamment pour la gestion des cimenteries ;
- vi. La formation dans les métiers de la construction : maçons, plombiers, carreleurs, menuisiers;

- vii. L'industrie du verre ;
- viii. Les Sociétés de location-vente de matériel de génie civil.

2.2.4.2.3. Energie

La RDC est dotée d'importantes ressources hydroélectriques. Le fleuve Congo est le second au monde de par son débit (40 mille m³/sec) après l'Amazone (200 mille m³/sec) mais le débit du Congo est plus régulier que l'Amazone car le cours du Congo se déroule de part et d'autre de l'Equateur.

Son potentiel énergétique exploitable pour l'hydroélectricité est évalué à 774.000 GWH, soit 66% du potentiel de l'Afrique centrale, 35% du potentiel global du continent africain et 8% du potentiel de production annuelle mondiale. La RDC vient en effet, en première place en Afrique centrale (avant le Cameroun 115.000 GWH). Dans le monde, elle se place en troisième position après la Chine populaire et le Canada. Son potentiel se traduit par une puissance exploitable d'environ 100.000 MW dont près de la moitié (44.000 MW) est concentrée sur le seul site d'Inga, ce qui fait de ce dernier le plus grand gisement d'énergie hydroélectrique au monde. L'énergie utilisable dissipée annuellement par les rapides et les chutes d'Inga s'élève à environ 370.000 GWH.

Mais seulement 3% de ce potentiel est actuellement mis en valeur avec un taux de desserte nationale de moins de 10%.

Les autres énergies renouvelables :

- i. l'énergie solaire: l'exploitation de l'énergie solaire directe (thermique et photovoltaïque) reste encore à l'état embryonnaire malgré les potentialités de la RDC (durée moyenne de l'insolation de 1.300 à 2.600 heures/an et une variation moyenne du rayonnement qui oscille entre 60 et 90 kcal/m²) ;
- ii. le Gaz méthane : le Lac Kivu renferme une importante réserve de gaz méthane avec une capacité de régénération de 250 millions de m³/an, qui se trouve à des profondeurs de plus de 300m ;
- iii. l'énergie éolienne : le potentiel éolien est variable (sur les plateaux des Bateke, au Sud Kivu et au Nord du Katanga ainsi que sur la côte Atlantique à Mwanda) mais non encore exploité ;
- iv. la géothermie : quelques sources géothermales ont été identifiées dans l'Est du pays et au Katanga mais n'ont pas encore été exploitées.

Les réserves du pétrole sont estimées à 187 millions de baril. Il existe trois bassins sédimentaires en RDC. Le bassin côtier est le seul producteur avec une production (offshore et on shore) de 25.000 barils/jour. Les deux autres bassins sont pratiquement inexplorés (la Cuvette centrale et le Graben du Tanganyika).

En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les trois gisements d'uranium (Shinkolobwe, Kambove et Luambo), dans le sud Katanga, ne sont plus exploités. D'autres indices du gisement ont été révélés ailleurs à la frontière avec la RCA, dans le Bas-Congo, au Katanga et au Kivu.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant :

- i. Les bureaux d'études et les bureaux d'ingénieurs ;
- ii. les sociétés spécialisées dans la production, le transport et la distribution d'électricité ;
- iii. La formation dans les métiers de l'énergie ;

- iv. Les équipements électriques (panneaux basse, moyenne et haute tension, groupes électrogènes, panneaux solaires, ...).

2.2.4.2.4 Eau et assainissement

La RDC est le château d'eau de l'Afrique. Elle détient 55% de réserves en eau douce du continent africain ; le fleuve Congo et ses affluents constituent le second bassin le plus étendu au monde après l'Amazone.

Paradoxalement seulement 22% de la population totale a accès à l'eau potable. En tenant compte du taux de croissance démographique actuel d'environ 3% en RDC, 72 millions de personnes devront être alimentées en eau potable dans les 18 prochaines années.

A cause de ce faible taux de desserte, le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement est l'objet de beaucoup d'attention des bailleurs, des autorités congolaises et des acteurs de la société civile.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont:

- i. Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur de l'eau ;
- ii. Les sociétés spécialisées dans la production, le transport et la distribution de l'eau ;
- iii. Les détenteurs de solutions de potabilisation et de traitement de l'eau ;
- iv. Les sociétés de forages de puits ;
- v. Les fournisseurs d'équipements dans le secteur de l'eau: pompes, filtres, etc. ;
- vi. Les sociétés ou instituts de formation dans le secteur de l'eau ;
- vii. Sociétés de mise en bouteille ou d'ensachage d'eau.

2.2.4.2.5 Mines

La RDC dispose d'un énorme potentiel en minerais. On y trouve du cuivre, de l'or, du diamant, du coltan, du cobalt, du charbon, etc. Avant la crise financière internationale de 2008 et la chute des valeurs sur le marché des matières premières qui en a découlé, le secteur minier a connu un boom extraordinaire. Cette dynamique reprendra certainement avec la reprise mondiale.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont:

- i. Prospection minière ;
- ii. Recherche géologique et minière ;
- iii. Exploitation des mines ;
- iv. Transformation des minerais ;
- v. Forage ;
- vi. Traitement des minerais ;
- vii. Engins de génie civil pour l'extraction et le transport des minerais ;
- viii. Formation dans les différents métiers de la filière mines.

2.2.4.2.6 Transports et logistique

La mobilité en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est appelé à relever pour s'assurer un développement durable. Chaque mode de transport, qu'il soit routier, lacustre et fluvial, ferroviaire ou aérien, offre un énorme potentiel de développement.

Le secteur de transport congolais est exploité et entretenu par des acteurs publics et privés en offrant des activités de transport commercial formel et informel. Cependant, composé à majeure partie par les établissements publics, ce secteur contribue à la hauteur de 5 à 10% dans la formation du PIB de la RDC.

Le sous-secteur port maritime de la RDC est organisé autour de trois ports ayant accès à la mer – Matadi, Boma et Banana – qui sont situés à l’embouchure du Fleuve Congo. Le port de Matadi est le plus grand des trois et accueille 95% du trafic total dont la majeure partie est liée à l’activité économique de la province et celle de la ville de Kinshasa. Ils sont sous-équipés.

La RDC dispose d’un vaste réseau fluvial avec environ 16.238 kilomètres de voies d’eaux navigables. Le Fleuve Congo et ses affluents offrent un accès vital à moindre coût pour le transport vers l’arrière-pays. La plus grande partie des services de transport fluvial de la RDC est assurée par de petits exploitants privés informels dont la qualité des services est très faible.

Dans la configuration du réseau de transport multimodal de la RDC, les routes jouent un rôle essentiel de connectivité. Même si les services de transport routier ne sont pas toujours assurés sur de très longues distances, ils contribuent largement au commerce national et international et assurent des accès essentiels avec les zones rurales. Le transport routier, tout comme le transport fluvial, est assuré par des exploitants privés informels et la Société Commerciale des Transports et des Ports (SCTP) avec un faible taux d’activités, quand bien même qu’un effort de réhabilitation des quelques bateaux courriers soit encourus.

Le réseau routier national comptant 157.000 km, est subdivisé en réseau de routes prioritaires et secondaires ayant trois catégorisations en route nationale, routes d’accès rural et route urbaine. Ces routes sont, en grand nombre, devenues praticables grâce aux efforts déployés par le gouvernement de la RDC avec l’appui des partenaires techniques et financiers.

La RDC a actuellement quatre réseaux ferroviaires avec une longueur totale de 5.033 km qui malheureusement ne sont pas interconnectés et ne disposent pas des mêmes standards en écartement. Le Chemin de Fer Matadi-Kinshasa (CFMK) exploité par la SCTP est long de 366 km entre Matadi et Kinshasa, et relie le principal port du pays à la capitale. Mais cette ligne a perdu de grandes parts du marché essentiellement par son état avancé de délabrement et d’insécurité sur le rail. Le réseau ferroviaire de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC) au Sud-Est du pays est la plus vaste en RDC (3.641 km) et est le seul réseau ferroviaire interconnecté à l’Afrique Subsaharienne. Le troisième réseau est celui reliant Kisangani et Ubundu pour contourner les Stanley Falls. Enfin, le quatrième réseau ferroviaire est celui du Chemin de Fer de Uélé (CFU), long de 1.026 km. Actuellement, les deux derniers réseaux ne sont plus opérationnels.

Vu la taille du pays, le développement d’un réseau ferroviaire favorisant l’intégration des marchés nationaux, reliant les zones de production et de consommation s’avère d’une impérieuse nécessité. Dans ce sens, il existe des projets de prolongement des réseaux existants, telle que la liaison entre Kinshasa et Ilebo pour joindre les deux réseaux les plus importants.

Le transport aérien s’avère être le meilleur moyen de connecter certaines régions isolées de la capitale du pays et est actuellement vital pour le commerce local. Le pays compte au total 270 aéroports et aérodromes gérés par la Régie des Voies Aériennes (RVA), dont seulement cinq sont des aéroports internationaux qui sont établis à Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolite. Actuellement moins de dix compagnies seulement sont enregistrées et 80% du trafic total de passagers sont concentrés à l’aéroport de N’Djili à Kinshasa. L’amélioration de la performance de sûreté du secteur de transport aérien en RDC devrait être une préoccupation

des autorités congolaises. Ainsi, le Gouvernement national veillera à l'application des réglementations existantes sur la sûreté et la sécurité aérienne, car cette situation représente une réelle menace pour la croissance du secteur dans l'avenir. Aussi, pour y remédier des mesures concrètes devraient être prises notamment : la création d'une agence autonome de l'aviation civile et le recours à une assistance technique étrangère ; l'interdiction de vol pour les appareils et les équipages non qualifiés.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont:

- i. Création de sociétés de transport routier, fluvial, ferroviaire et aérien ;
- ii. Chantier naval;
- iii. Sociétés de taxi ;
- iv. Sociétés de location de véhicules ;
- v. Sociétés de signalisation routière et fluviale;
- vi. Sociétés d'équipement (pièces de rechange, matériels de manutention, etc.) pour chaque mode de transport : routier, ferroviaire, fluvial et aérien ;
- vii. Ecoles ou centres de formation dans les métiers du transport et de la logistique ;
- viii. Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur du transport et de la logistique.

2.2.4.2.7 Santé

Le niveau de couverture sanitaire reste faible tel que il y a moyen de développer un système privé des fournisseurs de santé stratifié en plusieurs catégories allant de grandes cliniques aux petites.

En outre, la taille de la démographie congolaise offre des opportunités pour le développement des industries pharmaceutiques spécialement celles des médicaments génériques et des matériels médicaux.

Dans ce cadre, des appels d'offre internationaux émis par des bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement ou la coopération bilatérale peuvent constituer des opportunités importantes d'affaires pour les opérateurs économiques en RDC.

Des contrats peuvent également être conclus de gré à gré avec des sociétés privées non directement liées au secteur de la santé mais en quête de partenaires pour gérer la santé de leurs employés.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont :

- i. Les médicaments génériques (antipaludéens, antirétroviraux, ...);
- ii. Les plantes médicinales ;
- iii. Les sociétés ou institutions spécialisées dans la question des mutualités et le financement des soins de santé ;
- iv. Les Sociétés ou institutions spécialisées dans la gestion des hôpitaux ;
- v. La spécialisation en Santé animale (médicaments à usage vétérinaire...);
- vi. Les fournisseurs des matériels et équipements médicaux pour toutes les spécialisations ;
- vii. Les Sociétés ou organisations spécialisées dans la formation aux métiers de la santé.

2.2.4.2.8 Secteur de l'éducation

Le système éducatif congolais a évolué au cours de ces dernières décennies dans un contexte de récession économique caractérisé par l'amenuisement des ressources financières consacrées à ce secteur.

Le constat qui se dégage et les critiques soutenues par les chefs d'Entreprises, autres employeurs et étudiants, consistent à un désintérêt pour l'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP) lié aux faibles performances actuelles de ce secteur en RDC. On constate un problème d'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences sur le marché du travail ainsi qu'une vétusté des infrastructures, outils et matériels pédagogiques. L'ETFP devrait constituer une priorité pour le Gouvernement congolais et figurer parmi les réformes à prendre en compte dans la loi cadre de l'enseignement national, en mettant un accent sur le volet soutenant les activités commerciales.

La plupart des institutions que l'État congolais a créées autrefois pour assurer la formation technique et professionnelle sont dans un état de délabrement avancé. A titre illustratif, le CIDEP (Centre Interdisciplinaire pour le Développement et l'Education Permanente) fonctionnent avec des moyens limités pour remplir leurs missions. Et pourtant, dans les années 70 et au début des années 80, ces institutions arrivaient à mettre à la disposition du pays, des personnes qualifiées pour des métiers précis. Cette situation reflète l'insuffisance d'investissements dans la construction et la réhabilitation des établissements. Cela engendre des difficultés pour la capacité d'accueil, la fourniture de formations spécialisées aux niveaux secondaire et supérieur.

Toutefois, certaines de ces institutions sont dans une phase de réhabilitation et de modernisation. C'est le cas de l'ENA (École Nationale de l'Administration) qui jadis était non opérationnelle mais a réapparu avec une nouvelle expérience. C'est le cas également de l'INPP (Institut National de Préparation Professionnelle) qui refait peau neuve grâce aux financements de la Coopération Japonaise (JICA).

Le sous-secteur qui offre les potentiels est celui de l'enseignement technique et professionnel

2.2.4.2.9 Secteur forestier et conservation de la nature

Le pays dispose d'une grande réserve forestière riche et diversifiée en essences, la deuxième plus grande au monde après l'Amazonie. On y trouve des essences rares telles que afromosia, ébène, wenge, iroko, sapelli, sipo, tiama, tola, kambala, lifaki, ... Le nouveau code forestier impose des conditions très strictes pour l'octroi des nouvelles concessions forestières. Au-delà du secteur forestier proprement dit, de nouveaux métiers apparaissent dans le domaine de la conservation de la nature et de l'écotourisme.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont :

- i. Production et transport de grumes ;
- ii. Equipement de première ou deuxième transformation du bois ;
- iii. Production de la pâte à papier ;
- iv. Production et commercialisation de poteaux de support de lignes électriques ;
- v. Sylviculture ;
- vi. Fabrication de médicaments ;
- vii. Projets de puits de carbone ;
- viii. Sociétés spécialisées dans la conservation de la nature,
- ix. Sociétés de cartographie et de topographie ;
- x. Formation dans les métiers du bois ;
- xi. Bureaux d'études spécialisés dans le secteur du bois.

Pour le moment, l'exploitation du bois est essentiellement basée sur une activité de transformation primaire qui génère dans le pays un nombre important d'emplois et qui contribue à l'activité économique au travers des activités de transport, de fourniture et maintenance d'équipements industriels par les exploitants forestiers.

A l'exportation, la certification en amont des exploitations forestières et la traçabilité du bois de la RDC seront des atouts compétitifs majeurs dans un marché mondial du bois où les consommateurs seront de plus en plus exigeants, notamment par rapport à la lutte contre le changement climatique et le respect de l'environnement.

2.2.4.2.10 Secteur du tourisme

La RDC est réputée pour son immense potentiel touristique, ainsi que sa diversité, avec des attractions allant de la biodiversité à l'abondance des ressources en eau, aux parcs animaliers, à la prédominance des reliefs, et à la diversité ethnique et culturelle. Elle occupe le 10^{ème} rang de la méga biodiversité dans le monde. Elle est riche de 480 espèces de mammifères, 565 espèces d'oiseaux, 1000 espèces de poissons, 350 espèces de reptiles, 220 espèces de batraciens et plus de 10.000 angiospermes³¹.

En plus, il existe sur le territoire national plusieurs axes touristiques notamment entre Kinshasa-Bas-Congo (axe Kinshasa-Océan Atlantique) et Kivu-Province Orientale-Katanga. Ces axes susmentionnés constituent les principaux corridors d'attraits touristiques du pays.

Sur le registre des atouts, il convient de souligner que plusieurs formes de tourisms peuvent être développées à travers de nombreux sites que compte la RDC. Il s'agit notamment de tourisme de masse et de niches (Balnéaire, safaris, Ecologique, scientifique, culturel, historique, ...).

Les sites touristiques sont déployés à travers toutes les provinces du pays et reliés entre eux par les voies aériennes, fluviales, routières, lacustres et ferroviaires.

En dépit de ces nombreuses potentialités touristiques, la RDC tire moins de bénéfices de son industrie touristique. Au nombre des entraves à l'épanouissement de ce secteur figurent notamment le manque criant des infrastructures viables, le déficit en personnel bien formé en la matière et le déficit du financement des projets relatifs à la promotion du tourisme.

Le déficit au sujet du marketing ou encore de la promotion des atouts touristiques de la RDC à l'étranger est loin de favoriser le développement de ce secteur important de l'Economie nationale. Aussi faudra-t-il souligner que l'insécurité qui jadis caractérisait l'Est du pays a asséné, depuis plus de décennie, le processus de développement socio-économique de la RDC au motif que cette partie du pays est censée être le fleuron de l'industrie touristique congolaise.

Pour remédier à cette situation, Il s'avère indispensable de doter le pays des infrastructures viables du tourisme, de réaménager et réhabiliter les sites touristiques sur le territoire national, de renforcer la capacité du personnel affecté dans les différents services de l'industrie touristique. Il sera impérieux de sécuriser totalement les sites et les corridors d'accès.

D'où l'importance d'élaborer une stratégie sectorielle et commerciale du tourisme en RDC qui pourrait s'appuyer, entre autres, sur la proximité géographique avec neuf pays et le développement un tourisme transfrontalier.

Les sous-secteurs qui offrent un potentiel intéressant sont :

- i. Développement de l'hôtellerie et centres de conférence dans plusieurs villes urbaines (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kananga, Bukavu, Goma, Matadi, Kisangani,...) ;
- ii. Aménagement et gestion de sites touristiques ;
- iii. Agences de voyage;
- iv. Ecoles ou Centres de formation dans les métiers de l'HORECA ;
- v. Bureaux d'études ou consultants spécialisés dans le secteur du tourisme ;
- vi. Editeurs des guides touristiques.

2.2.4.3. Diversification géographique

Deux facteurs fondamentaux déterminent la réponse de la production agricole aux incitations de marchés : (i) le potentiel agricole, déterminé par les conditions agro-climatiques, hydro-géographiques ; (ii) l'accès au marché et la densité de population.

En RDC, de nombreuses zones de production sont actuellement coupées de leurs marchés potentiels à cause du délabrement des infrastructures de transport. De même, des zones potentiellement productives

³¹Investir en R.D.Congo, Terre des opportunités au cœur de l'Afrique, Revue de l'ANAPI, février 2011, pp 15-16

n'ont aujourd'hui qu'une densité de population très faible qui limite la disponibilité en main d'œuvre active et rend difficile et coûteux la fourniture des services d'appui à la production. Sur cette base, on peut identifier les régions bénéficiant à la fois d'un fort potentiel agricole (HP), d'un accès relativement satisfaisant au marché (HM) et d'une forte densité de population (HD) et qui devrait donc être prioritaires à court et moyen terme pour une relance de l'agriculture. Ils comprennent, en plus des bassins d'approvisionnement des grandes villes, l'axe Matadi-Kasaï-Orientale, les bassins d'approvisionnement des bassins miniers du Katanga, la région des Grands Lacs et la boucle nord du fleuve Congo.

2.2.5 Opportunités d'accès aux marchés

La RDC a besoin de s'assurer un accès aux marchés par des négociations commerciales aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Il importe qu'elle mette l'accent sur l'accès au marché dans le cadre des négociations régionales compte tenu de sa position géographique.

Les réductions tarifaires des pays développés et en voie de développement dans le cadre des négociations de DOHA ou de Système généralisé des préférences (SGP) affaibliront les préférences dont bénéficie actuellement la RDC sur ces marchés. Ces menaces font comprendre la nécessité des pratiques plus efficaces et compétitives, permettant l'accès et l'entrée sur des marchés clés.

Les négociations avec l'UE doivent traiter des règles d'origine favorables dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique, ou du moins maintenir des règles d'origine aussi favorables que celles actuellement en vigueur selon l'Accord de Cotonou.

2.2.6 Options de la Politique Commerciale

2.2.6.1. Au plan mondial et régional

Une option qui s'impose pour la RDC, est de maximiser les gains de l'intégration régionale pour le développement économique. A cette fin, il est nécessaire d'approfondir de manière parallèle l'intégration avec les pays d'Afrique centrale et celle avec les pays de l'Afrique orientale et australe, avec lesquels il existe de plus grandes potentialités de création de commerce et donc de gains de croissance économique.

L'implication de la RDC dans le processus d'intégration économique et régionale se fait conformément aux dérogations autorisées par l'OMC. Celles-ci permettent à la RDC d'adapter son intégration régionale aux contraintes humaine, technique et fiscale.

C'est sur cette base que la RDC participe aux négociations aussi bien dans le cadre de la CEEAC qu'au sein de la SADC et COMESA. Dans la pratique, il sied de souligner que la RDC est suffisamment avancée dans le processus d'intégration économique avec COMESA et SADC. Le gouvernement de la RDC a déjà pris l'engagement de participer à la zone de libre-échange COMESA où le processus de démentellement tarifaire est en cours. Au niveau de la SADC, la RDC a déjà signé le protocole commercial communautaire qui est en cours de ratification. A cet effet, elle est engagée dans les négociations sur le commerce des services dans le quatre secteurs prioritaires à savoir : transport, communication, finances et tourisme. La RDC pourrait également jouer un rôle de premier rang au niveau du marché régional de l'électricité.

En effet, la RDC qui est déjà un exportateur d'électricité vers certains pays de la sous-région (Afrique du Sud et Zimbabwe) pourrait accroître cette position grâce à son potentiel hydroélectrique.

L'approfondissement de l'intégration régionale à géographie variable devrait aussi permettre à la RDC de minimiser les risques de détournement de commerce, qui peuvent être préjudiciables à la croissance économique et au bien-être économique de certaines régions, essentiellement les provinces orientales de la RDC.

À terme, l'option la plus avantageuse à même de maximiser l'impact positif de l'intégration régionale et de minimiser les risques de détournement de commerce est bien sûr une intégration à l'échelle de l'ensemble du continent africain, ou tout au moins de l'Afrique sub-saharienne.

2.2.6.2. Au plan national

Le Gouvernement de la RDC oriente les efforts commerciaux et économiques sur plusieurs axes qui sont la facilitation du commerce, l'amélioration du climat des affaires et compétitivité.

2.2.6.2.1. Facilitation du commerce

La politique commerciale de la RDC s'inscrit davantage dans l'objectif de promouvoir la facilitation des échanges. Dans son programme économique, le Gouvernement a fait de la suppression des entraves aux échanges un des axes majeurs de sa politique.

Dans cette perspective, un nouveau code des douanes a été promulgué en 2011, code dont les dispositions sont entièrement alignées sur les principes de la Convention Internationale sur l'Harmonisation et la Simplification des procédures dite « Convention de Kyoto révisée ».

En complément à cette réforme, le Gouvernement s'est engagé dans un processus d'assainissement des procédures administratives à la frontière. Il est parvenu à limiter, par le biais du Décret n° 036 du 28 mars 2002, le nombre de services opérant aux frontières à quatre. Il s'agit de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), de la Direction Générale de Migration (DGM) et l'Hygiène Nationale.

Le démarrage effectif en 2015 du Guichet Unique Intégral du commerce extérieur à trois volets (pré-dédouanement, dédouanement et post-dédouanement) contribuera largement à réduire les tracasseries administratives par l'assouplissement des procédures et formalités aux frontières et à obtenir des statistiques fiables du commerce extérieur³².

En outre, la RDC a adopté, depuis 2003, l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane, avec la promulgation de la loi y relative. Toutefois, des difficultés d'application de cette loi subsistent, notamment à cause des limites objectives de l'administration des douanes. A l'instar de nombreux PMA, la RDC éprouve beaucoup de difficultés pour la mise en œuvre de différentes méthodes d'évaluation, telles que définies par cet Accord.

Compte tenu de ces contraintes, la douane congolaise a fait recours aux services d'un organisme d'inspection avant expédition dénommé Bureau Inspection vérification Assessment and Control (BIVAC), en vue de veiller sur la régularité des valeurs déclarées.

La RDC réitère son attachement au respect des principes et règles en matière de prélèvement des taxes non douanières.

Elle reconnaît que les droits, taxes et charges, autres que les droits de douane, doivent être normalement perçus en contrepartie des services rendus. C'est dans ce dessein qu'il a été engagé plusieurs réformes aux fins de la rationalisation et de l'allègement des formalités et procédures du Commerce Extérieur. Parmi ces réformes figure la décision de supprimer toutes les taxes provinciales non conformes à la réglementation en vigueur. Dans le cadre de la réduction des tracasseries et des redevances frontalières, le Gouvernement a déjà identifié conformément à la matrice des actions de l'EDIC, les redevances qui sont appliquées sans contrepartie réelle de services ou dont les modes de perception ad valorem doivent être réformés pour se conformer aux disciplines de l'OMC.

En matière de restrictions et d'administration des licences à l'importation, la RDC applique un régime sans contingentement. La déclaration déposée au niveau de la Banque Centrale Congolaise (BCC) vaut autorisation d'importation ; cette formalité est exigée pour des besoins statistiques³³.

Dans le cadre de la protection de la santé humaine et animale, la RDC éprouve des difficultés pour mettre en place un dispositif cohérent, conformément aux exigences des Accords de l'OMC sur les

³²Ministère du Commerce et PME, Étude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce, juillet 2010, p. 51

³³ Art. 23 de la Réglementation de Change en vigueur en République Démocratique du Congo in journal officiel numéro spécial du 25 Mars 2015 p.23.

mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les obstacles techniques au commerce (OTC). Ceci s'explique par la faiblesse des administrations compétentes et des infrastructures de contrôle de la qualité, notamment les laboratoires dont l'essentiel n'a pas encore obtenu d'accréditation internationale.

Dans le but de s'impliquer pleinement dans l'élaboration des normes internationales, la RDC a l'intention d'adhérer à la Convention Internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

La RDC a également initié un processus pour la mise en place d'un nouveau cadre législatif et réglementaire, dans les domaines phytosanitaire et zoo-sanitaire, notamment la loi phytosanitaire votée par le Parlement et qui est en instance de promulgation ; le projet de loi zoo-sanitaire qui est encore à l'étude au niveau du Ministère en charge de l'Agriculture ; le projet de loi sur les Organismes génétiquement modifiés (OGM) en discussion au parlement.

En ce qui concerne la réglementation des marchés publics, la RDC a promulgué en date du 27 avril 2010, un nouveau cadre de transparence sous la coordination de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), qui promet le libre accès et l'égalité de traitement des candidats à la commande publique.

Dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Economique, la RDC est dans une phase d'harmonisation de ses règles avec les partenaires régionaux africains³⁴. La RDC est d'avis que les APE devraient être incorporés dans les Politiques de développement des pays et régions ACP, et pleinement intégrés dans les politiques de coopération au développement de la Communauté Européenne. Les APE devraient favoriser le développement durable, l'intégration progressive et harmonieuse des économies de l'Afrique Centrale dans l'économie mondiale et l'éradication de la pauvreté³⁵.

2.2.6.2.2. Amélioration du climat des affaires et compétitivité

Le Gouvernement de la RDC a relevé plusieurs entraves à l'amélioration du climat des affaires, c'est ainsi qu'il a pris un train de mesures afin d'assainir l'environnement socioéconomique propice aux investissements. C'est dans ce contexte qu'il a créé le guichet unique intégral du commerce extérieur et a ensuite institué, par Décret n° 09/31 du 8 août 2009 le Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI)³⁶.

Ce comité a, entre autres, pour missions :

- i. identifier les divers obstacles et entraves rencontrés par les investisseurs dans le processus de la création des entreprises ainsi que dans l'exécution de leurs obligations vis-à-vis de l'État et des tiers ;
- ii. prendre en compte les préoccupations des opérateurs économiques en matière d'investissement ;
- iii. définir la politique en vue de l'amélioration du climat des affaires et des investissements en RDC et proposer des orientations spécifiques en la matière ;
- iv. décider des mesures à prendre et d'en faire rapport au Conseil des ministres par le canal du ministre ayant le plan dans ses attributions ;
- v. faire accélérer la mise en œuvre des réformes pouvant permettre une plus grande sécurité physique et juridique des investissements ;
- vi. proposer, à l'attention du gouvernement, des mesures spécifiques à prendre en vue de l'amélioration du Doing Business en RDC, notamment en matière de création d'entreprises, d'octroi des licences et autorisations diverses, d'embauche des travailleurs, de transferts de propriété, d'obtention de prêts, de protection des investisseurs, de paiements des taxes et impôts, du commerce transfrontalier, d'exécution des contrats et de fermeture d'entreprises ;
- vii. faire le suivi évaluation de l'exécution des mesures prises.

La RDC est l'un des pays où les opérateurs économiques subissent une importante pression fiscale, suite notamment à la multiplicité des taxes et au taux élevé des impôts, droits, taxes et autres redevances.

³⁴Extrait de Discours du Secrétaire Général au Commerce à l'OMC lors de la présentation du Document de 1^{er} Examen des Politiques Commerciales, 2010, page7, inédit ;

³⁵EPC, compte rendu provisionnel de la réunion, p.7 ;

³⁶Lire pour plus des détails revue du climat des affaires, éd.3 – Février.

C'est dans ce contexte que le gouvernement déploie progressivement des efforts pour initier de nouvelles réformes afin de rendre davantage le marché congolais attrayant.

C'est dans ce sens que les taxes redondantes au niveau provincial et central, ainsi que celles sans base légale ont été supprimées dans le cadre d'un travail effectué par les services du Ministère des Finances. Cette volonté politique de simplifier le système fiscal et parafiscal vise à attirer le secteur privé qui pourra ainsi apporter les investissements dont le pays a besoin pour sa croissance et pour la lutte contre la pauvreté³⁷.

Dans la même perspective, la RDC a adhéré à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des droits des Affaires (OHADA.).

En ce qui concerne le commerce transfrontalier, la RDC poursuit l'objectif de faciliter l'entrée et la sortie des marchandises, c'est ainsi qu'elle a promulgué le nouveau code de douane qui est d'application depuis février 2011, et participe aux initiatives régionales y afférentes.

La RDC a institué les tribunaux de commerce pour sécuriser les investissements. Elle a également multiplié le nombre de notariats à travers la ville de Kinshasa, initiative qui va s'étendre dans tout le pays. Aussi pertinentes soient les différentes mesures et initiatives gouvernementales, leur mise en œuvre pose encore problème à cause notamment de la fraude et des pratiques illicites ainsi que de l'importance de l'informel. Comme dans toute réforme, il y a encore de nombreuses résistances au changement à travers le territoire national.

Même si la RDC a réalisé d'importantes avancées en matière de facilitation du commerce beaucoup reste à faire au regard du dernier classement Doing Business 2015.

Cependant, la RDC est confrontée à plusieurs problèmes notamment le coût élevé des facteurs de production, le déficit dans la desserte nationale à l'énergie, la faible densification du réseau routier et le manque d'efficacité des services portuaires et les aspects qualité liés au déficit de la normalisation et la métrologie. Concrètement la RDC n'a pas assez des normes de qualité et les problèmes d'étiquetage et d'emballage entravent la commercialisation des produits congolais.

2.2.6.3. Investissements Etrangers Directs (IED)

La RDC a fourni des efforts dans le domaine d'investissements, mais elle a difficile à attirer les investissements étrangers directs.

Les flux d'investissements étrangers ont atteint 132 millions USD, en 2003 et représentaient 23,6 % de la formation brute du capital fixe. Les IED en RDC se sont élevés à 500 millions USD en 2006 contre 405 millions USD en 2005 soit un accroissement de 23,5%. Comparés à ceux de 2009 (951 millions USD), il ressort une évolution sensible de 90,2 %³⁸. Le secteur minier et les Télécommunications ainsi que l'énergie et le sous-secteur bancaire sont ceux qui ont attiré le plus d'investissements suite à leur réforme et déréglementation.

Ces dernières années, la RDC a vu son secteur industriel se reconstituer progressivement. Depuis 2009, 130 projets d'investissement dans le secteur de l'industrie ont été admis au régime général du Code des Investissements.

³⁷Le gouvernement a signé le décret n°11/032 portant suppression des perceptions illégales aux frontières. Ensuite, l'arrêté interministériel n°002/CAB/MINCOMPE/2011 et N° 327/CAB/MIN/FINANCES/2011 du 23 décembre 2010 modifiant et complétant l'arrêté interministériel N° 017/CAB/MIN/COMPME/2011 portant fixation des taux, des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère ayant le Commerce dans ses attributions.

³⁸ Document OMC, Examen des Politiques Commerciales, 2010, p9

Le secteur des services est le secteur le plus émergent, Il représente 43,33% des investissements directs étrangers admis au régime général du Code des Investissements entre 2009 et 2012 tel que le démontre le tableau n°27, appuyé par le graphique n°15. Cette tendance s'observe sur le terrain notamment par :

- Le boom immobilier enregistré dans la quasi-totalité des villes du pays ;
- Le nombre croissant de compagnies de télécommunications opérant au pays et de clients ayant accès à la téléphonie mobile (plus de 20 millions aujourd'hui contre 300.000 en 2003) ;
- Le nombre de banques commerciales privées internationales installées au pays (23 en 2012 contre 4 en 2003) et l'augmentation exponentielle tant de dépôts bancaires que de crédits à l'économie³⁹.

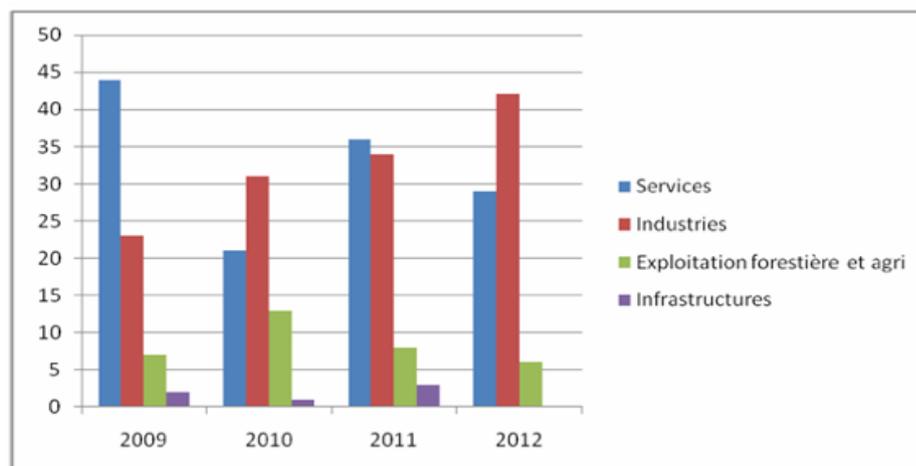
Tableau 27 : **Nombre des projets d'IED admis au Code des Investissements/secteur d'activités**

Secteurs d'activités	2009	2010	2011	2012	Total
Services	44	21	36	29	130
Industries	23	31	34	42	130
Exploitation forestière et agricole	7	13	8	6	34
Infrastructures	2	1	3	-	6
Total	76	66	81	77	300

Source : Direction des Services aux Investisseurs /ANAPI

³⁹ Lire site ANAPI

Graphique n°15 : **Evolution du Nombre des IED/secteur**



Source : Elaboré à partir des données du tableau 12

2.2.6.4. **Diplomatie commerciale**

Dans le contexte actuel de la mondialisation, les échanges commerciaux sont au cœur des relations internationales.

En RDC, il a été constaté que les IED ne sont pas à la hauteur de potentialités que regorge le pays, malgré leur relative croissance. Et cela, à cause, entre autres, du manque d'informations commerciales relatives à l'économie congolaise.

C'est dans ce cadre que le Ministère en charge du commerce, en collaboration avec celui Affaires Etrangères, avait initié en 2008 un ambitieux programme d'accréditation des experts du Ministère en charge du Commerce au sein des Ambassades congolaises en qualité d'Attachés commerciaux. Ce projet demeure encore non réalisé à ce jour.

Entre temps, étant donné l'impact que prennent les négociations commerciales au sein des organisations régionales et internationales dont l'OMC, la RDC s'appuie sur sa mission permanente auprès des institutions de l'Organisation des Nations Unies à Genève pour mener sa diplomatie commerciale. La mission permanente, travaille en concertation avec les experts nationaux de la capitale pour assurer la participation de la RDC aux différentes rencontres régionales et internationales relatives au commerce. Les experts congolais notamment ceux du Ministère ayant en charge le commerce, ceux des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, ceux de la DGDA et de l'OCC bénéficient d'un renforcement de capacité précisément en matière de politique commerciale à l'OMC.

En dépit de cette assistance ponctuelle, la RDC en tant que PMA post-conflit éprouve encore d'énormes difficultés dans la pratique de la diplomatie commerciale, compte tenu de nombreuses contraintes notamment financières pour assurer une meilleure coordination entre la mission permanente et les experts œuvrant sur le territoire national dans le processus de la préparation et de la participation active aux différentes rencontres commerciales.

En dépit de toutes ces difficultés, la RDC est constamment à la recherche de la mise en place d'une diplomatie commerciale efficace afin de rentabiliser ses potentialités économiques et de se hisser au rang des pays émergents au cœur du continent africain.

C'est dans cette perspective que le Ministère en charge du commerce devrait poursuivre les réformes dans le processus de rationalisation, de formation et de l'affectation dans les postes stratégiques des attachés commerciaux.

2.2.7. Contraintes pesant sur le développement du commerce

Le diagnostic de la politique commerciale a permis de constater un certain nombre de contraintes qui plombent le développement du commerce de la RDC. Il s'agit, entre autres, de : (i) La faible compétitivité des produits congolais ; (ii) problèmes de normalisation et de la métrologie ; (iii) l'insuffisance de la politique d'encadrement du secteur privé ; (iv) l'obsolescence des textes légaux régissant les prix, la concurrence et la protection des consommateurs ; (v) l'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre exportable ; (vi) difficultés d'accès aux marchés extérieurs ;(vii) problèmes de financement des opérateurs économiques et des entreprises ; (viii) difficultés de surveillance du marché intérieur ; (ix) dysfonctionnement de certains marchés ; (x) l'environnement des affaires moins attrayant ; et (xi) l'insuffisance des infrastructures de transport et de son coût élevé.

i. La faible compétitivité des produits Congolais

La faible compétitivité des produits congolais est liée à plusieurs facteurs.

Elle peut s'expliquer, entre autres, par les coûts élevés des facteurs de production, l'insuffisance de la qualité de conditionnement et des emballages contenant les produits et l'exportation des produits sans valeur ajoutée.

Les efforts de la plupart des bailleurs en matière d'appui aux PME se sont focalisés, au cours de ces dernières décennies, sur le renforcement des appuis nécessaires en matière de création et de développement des entreprises.

La nécessité et la demande de mise en œuvre d'une politique qualité est forte. De manière complémentaire aux actions poursuivies par les autres bailleurs au travers des organisations intermédiaires (création, développement et amélioration de la gestion des entreprises), la sensibilisation, l'accompagnement à l'amélioration de la qualité et au développement des exportations permettrait aux entreprises d'évoluer plus rapidement et de devenir plus compétitives et progressivement plus formelles, grâce à une génération de valeur ajoutée supérieure sur les marchés extérieurs.

ii. Les problèmes de normalisation et la métrologie

La faible standardisation des produits locaux, les aspects liés aux normes de conservation, de conditionnement et d'emballage posent un réel problème d'accès aux marchés de certains pays partenaires de la RDC.

Il s'agit des marchés de l'Union Européenne, des pays émergents de l'Asie et de quelques pays africains où certains produits agro-alimentaires locaux sont confrontés à des problèmes de normes sanitaires et phytosanitaires appliquées par ces pays partenaires.

Pour remédier à cela, il faut donc nécessairement mobiliser des moyens (information, formation et appuis techniques etc.) afin de produire selon les normes de manière à développer les exportations et améliorer les parts de marché de la RDC.

iii. L'insuffisance de la politique d'encadrement du secteur privé

Dans le contexte actuel de la mondialisation où la concurrence est devenue plus rude, l'accompagnement du secteur privé de la RDC à l'export, composé à plus de 80% de petites et moyennes entreprises, est plus que nécessaire pour assurer une présence commerciale des produits nationaux sur les marchés mondiaux.

Actuellement, de nombreuses Institutions d'Appui au Commerce (IAC) interviennent dans l'encadrement du secteur privé, mais leurs actions sont limitées et insuffisantes compte tenu de leurs faibles capacités d'intervention. Cette situation s'observe également au niveau de l'Administration du Commerce dont les moyens demeurent modestes.

En outre, il est nécessaire de coordonner les interventions des IAC afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des appuis techniques et financiers en faveur des entreprises.

iv. L'Obsolescence des textes légaux régissant les prix, la concurrence et la protection des consommateurs

Les dispositifs légaux et réglementaires en vigueur sont dépassés.

La majeure partie des textes en vigueur est édictée depuis la 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle et certains d'entre eux remontent à la période coloniale. Il apparaît clairement que l'essentiel de ces textes ne tiennent plus compte de l'évolution, notamment du respect des règles et principes découlant de l'adhésion de la RDC à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Elles doivent être actualisées et complétées pour intégrer de nouvelles disciplines garantissant :

- ✓ Le respect des principes de concurrence ;
- ✓ La protection des droits du consommateur ;
- ✓ La sécurité sanitaire des produits et
- ✓ La sauvegarde de la production locale.

Cela aiderait la RDC à se prémunir des importations pouvant lui causer des dommages ou des préjudices (transpositions des règles et procédures de l'OMC en matière d'anti-dumping, de sauvegarde et des mesures compensatoires).

v. L'insuffisance quantitative et qualitative de l'offre exportable

L'analyse des comptes extérieurs de la RDC, en particulier de la balance commerciale, fait ressortir un déficit structurel du solde commercial depuis 1990.

Cette situation s'explique principalement par un taux de croissance des exportations plus faible que celui des importations et par la faible diversification et l'insuffisance de la production locale en quantité et en qualité. Après une période de relatif dynamisme économique, la RDC a subi une sévère dépression entre les années 1980 et le milieu des années 2000 liée, entre autres, aux événements de deux pillages et aux autres guerres civiles survenus qui ont détruit l'ensemble du tissu économique du pays en entraînant la chute drastique de la production nationale tant agricole que minière avec des conséquences directes sur le volume des exportations du pays.

Il ressort aussi que l'offre congolaise à l'exportation reste étroite et limitée sur l'exportation des produits primaires. La RDC n'assure pas encore suffisamment la transformation de ses produits.

vi. Les difficultés d'accès aux marchés extérieurs

Le diagnostic relatif au marché congolais fait ressortir les principales difficultés ci-après :

- ✓ l'insuffisance en matière de communication et de promotion faite sur la production locale. En effet, une meilleure communication par la création de marques, de labels ou de produits certifiés, permettrait d'améliorer la connaissance des produits locaux ;
- ✓ l'existence de barrières non tarifaires dans certains pays développés et pays en développement (mesures sanitaires et phytosanitaires, obstacles techniques au commerce, réglementations techniques et règles d'origine contraignantes, normes privées, ...) en dépit de l'accès préférentiel dont bénéficie la RDC dans ces marchés ;
- ✓ l'insuffisance des systèmes d'informations sur les opportunités commerciales ;
- ✓ les difficultés d'accès aux crédits bancaires et aux services d'assurance que rencontrent certaines entreprises, en particulier, les PME/PMI ;
- ✓ la faible utilisation des outils de commerce électronique, de promotion et de facilitation par les entreprises.

vii. Les problèmes de financement des opérateurs économiques et des entreprises

Les PME/PMI représentent approximativement plus de 80 % des entreprises en RDC. Si elles sont essentielles pour l'activité économique, la question de la mobilisation des ressources financières (crédits bancaires, crédits inter – entreprises, marchés financiers) constitue sans nul doute l'une des contraintes

majeures auxquelles elles sont confrontées. De même, les opérateurs économiques rencontrent beaucoup de difficultés dans la mobilisation des crédits au niveau des banques commerciales.

Elles restent encore confrontées à un manque de dispositif financier adapté pour faire face à leurs besoins spécifiques, notamment :

- le renforcement de leur capacité de production et d'offre (implantation et équipements en machines, approvisionnement en matières premières, innovation et transfert de technologies) ;
- le marketing et l'accès aux marchés extérieurs ;
- les Partenariats et missions commerciales ;
- le financement de la commercialisation, de la production locale et des opérations import-export.

viii. Les difficultés de surveillance du marché intérieur

Les fonctionnaires chargés de contrôle au sein du Secrétariat Général à l'Economie rencontrent d'énormes difficultés dans le cadre de la surveillance du marché intérieur.

Ces difficultés s'expliquent par :

a) L'insuffisance des capacités de contrôle des prix

Le contrôle des prix des produits mis à la consommation sur le marché intérieur, le suivi des stocks de produits, en particulier, les produits de grande consommation et des prix font partie des missions phares du Ministère de l'Economie chargé de la protection des consommateurs.

Cependant, les fonctionnaires commis à cette mission n'ont pas toujours la maîtrise des paramètres déterminant la structure des prix. Le contrôle est souvent biaisé et perçu comme des tracasseries administratives.

b) L'insuffisance des capacités de contrôle et d'analyse de la qualité des produits

Le contrôle de la qualité des produits mis à la consommation sur le marché intérieur est assuré par l'OCC.

L'OCC ne dispose que de 24 laboratoires de chimie et/ou de microbiologie disséminés à travers la RDC. Ces laboratoires, malheureusement, présentent un plateau technique assez faible dont deux seulement sont accrédités. C'est pourquoi cet office fait désormais de l'accréditation un leitmotiv afin d'asseoir la confiance en son contrôle de qualité.

Dans le domaine de la métrologie, en particulier, la RDC a accusé un énorme retard dû à l'inadaptation des textes qui régissent la métrologie légale, au non raccordement des instruments de mesure de l'OCC au système international d'unités de mesure.

En dépit des efforts consentis ces dernières années par le Gouvernement pour renforcer les moyens d'intervention de l'OCC, beaucoup d'efforts restent encore à déployer pour doter les services de contrôle de moyens matériels et humains suffisants et renforcer ses capacités d'analyse de conformité sur les produits mis à la consommation sur le marché domestique.

c) Les entraves au libre jeu de la concurrence

Le diagnostic a fait également ressortir de nombreuses entraves au libre jeu de la concurrence.

A titre d'illustration, il s'agit de la situation de monopole dans le secteur des assurances dont le marché est détenu par un seul opérateur étatique.

La commission nationale de la concurrence bien que prévue par le législateur ne fonctionne pas normalement.

Il y a aussi les cas de dumping commercial, les subventions interdites par l'OMC et celles qu'apportent des distorsions aux échanges, ainsi que les pratiques anti – concurrentielles des Etats que le Ministère doit combattre, en collaboration avec les autres services concernés de l'Administration, afin de protéger

l'économie nationale et les entreprises en général, les petites et moyennes entreprises (PME) en particulier.

ix. Le dysfonctionnement de certains marchés

Le dysfonctionnement de certains marchés a pour raisons principales:

a) L'insuffisance des instruments de régulation

Les faibles capacités de stockage et de conservation des produits, l'insuffisance des pistes de production dans certaines zones et le manque d'information de qualité sur les marchés limitent fortement les capacités du Ministère à accomplir sa mission de régulation, notamment sur les marchés agricoles. Les autorités de régulation sectorielles déjà mises en place éprouvent beaucoup de difficultés dans leur fonctionnement et leurs actions ne sont beaucoup plus perceptibles qu'à Kinshasa.

A l'heure actuelle, la faible structuration et l'absence d'interprofessions dans certaines filières empêchent la mise en œuvre efficace des politiques de régulation sectorielles.

b) La faible politique d'urbanisation commerciale

Le manque de prise en compte des infrastructures commerciales dans les Plans Directeurs d'Urbanisme influe négativement sur la mise sur le marché des produits.

L'absence de marchés d'intérêt national ou de marchés de gros en est la parfaite illustration.

x. L'environnement des affaires moins attrayant

Le diagnostic en matière du Climat des affaires montre que la RDC devra fournir des efforts pour assainir davantage son environnement socio-économique.

Cela résulte de plusieurs travaux dont l'état des lieux de l'économie congolaise : problèmes et pistes de solutions pour la relance économique de la République Démocratique du Congo (publié par la Fédération des Entreprises Congolaises (FEC) en 2007), Déclaration de la FEC lors des concertations Nationales de 2013, les résolutions de la Table Ronde économique Gouvernement-Secteur privé en 2008 et 2014 ; le Forum Économique Nationale (FENAT) 2013 ; les différents rapports de la Banque mondiale sur le climat des affaires « Rapport Doing Business », Table Ronde CIR-bailleurs de fonds organisée à Kinshasa en 2013, les rapports périodiques du CPCAI.

Il ressort de tous ces documents les constats ci-après :

- ✓ Règlements économiques et commerciaux caduques et inadaptés au monde actuel des affaires ;
- ✓ Fiscalité élevée et peu incitative à l'investissement direct ;
- ✓ Difficultés d'accès au financement ;
- ✓ Coûts de production élevés ;
- ✓ Dialogue Public-Privé (DPP) insuffisant et peu efficace ;
- ✓ Système peu favorable à la croissance du secteur privé : une fiscalité très lourde et une parafiscalité onéreuse ;
- ✓ Système fiscal des entreprises peu orienté vers la croissance du secteur privé ;
- ✓ Absence de la réglementation sur le partenariat public-privé (PPP)/gestion au cas par cas des contrats, conventions liées au PPP ;
- ✓ Absence de procédures transparentes ;
- ✓ Faible capacité opérationnelle des administrations et institutions publiques ;
- ✓ Insuffisance et défectuosité des infrastructures de base ;
- ✓ Difficultés d'accès à l'énergie électrique ;
- ✓ Insécurité juridique et judiciaire ainsi que des tracasseries administratives et policières.

xi. L'insuffisance des infrastructures de transport et de son coût élevé.

Le système de transport en RDC accuse de nombreuses faiblesses dans son fonctionnement et ne joue pas son rôle de moteur du développement économique au niveau national. Il se caractérise par des

réseaux de transport (routiers, ferroviaires, lacustre, fluvial, maritime, aérien) mal intégrés et insuffisants, en mauvais états et peu entretenus.

Le transport routier est le premier moyen de transport du pays, avec plus de 80% de trafic des passagers et des marchandises. Les routes bitumées ne représentent qu'un faible pourcentage de l'ensemble du réseau routier principal du pays.

L'une des contraintes majeures des transports ferroviaires en RDC est la faible densité des lignes. Il n'existe pas de véritable réseau, mais seulement des lignes de fer.

Le transport aérien joue un rôle important en RDC tant pour la liaison avec l'intérieur du pays qu'avec le reste du monde. Le volume du trafic reste toutefois très faible. Les services de transport aérien continuent de souffrir d'importantes insuffisances parmi lesquelles :

- ✓ une concurrence limitée qui renchérit les coûts de transport ;
- ✓ une offre en avions insuffisante et des appareils vétustes et mal entretenus ;
- ✓ une faiblesse relative à la coopération et au partenariat entre les questions liées à la sécurité et la sûreté.
- ✓ des insuffisances sur la qualité de services ou sur les questions liées à la sécurité et la sûreté. Il est ainsi constaté, au niveau de la plupart des principaux aéroports, que :
 - les pistes et aires de stationnement des avions souffrent d'un manque d'entretien ;
 - les bâtiments techniques sont hors normes ;
 - les équipements d'aide à la navigation sont insuffisants ou inexistantes selon les plates-formes, rendant ainsi aléatoire la navigation aérienne sur l'ensemble de l'espace aérien.

Les ports maritimes et le transport maritime jouent un rôle important dans le développement du commerce international et des échanges, puisque plus de 90% du commerce international dans le monde transite par les ports. La RDC ne compte aucun port maritime, par contre elle a plusieurs ports fluviaux dont les plus importants sont : le port de Matadi, le port de Boma, et le port de Kinshasa. A l'état actuel, ces ports contribuent moins à la croissance et au développement du pays et nécessitent de travaux considérables de réhabilitation et de modernisation.

En matière de transport par voie d'eau, la RDC recèle d'importantes potentialités navigables qui sont insuffisamment mises en valeur. Elle compte 16.238 km de voies navigables qui devraient suppléer au déficit du réseau routier et ferroviaire. Malheureusement, bon nombre de biefs navigables ne sont pas balisés afin de permettre les transports des biens et des personnes.

III STRATEGIE COMMERCIALE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

3.1. Vision

La vision qui préside à l'élaboration de cette stratégie commerciale est de rendre l'économie de la RD Congo plus compétitive sur le plan national, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, d'améliorer le bien-être de la population à travers la réalisation des Objectifs de Développement Durable et d'assurer son émergence à l'horizon 2030.

3.2. Objectifs stratégiques

L'enjeu majeur pour la RDC est de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive. Au regard du nouveau contexte de régionalisation et de mondialisation ainsi que des contraintes identifiées dans le cadre du diagnostic du secteur du commerce, d'une part, et face à la pression de la demande domestique et aux défis de construction d'une nation émergente, d'autre part, « le Document de Stratégie Commerciale en RDC » vise globalement à créer les conditions de base nécessaires pour :

- ✓ améliorer le cadre institutionnel ;
- ✓ promouvoir la production, la disponibilité et l'accessibilité des produits locaux en conformité aux normes internationales ;
- ✓ promouvoir les exportations par l'appui qualité;
- ✓ réduire la dépendance par la promotion des chaînes de valeur dans les filières pour lesquelles la RD Congo dispose des avantages comparatifs et compétitifs.

3.3. Axes Stratégiques

La vision et les objectifs de la stratégie commerciale seront sous-tendus et concrétisés à travers des actions prioritaires mises en œuvre sur une période de cinq ans et articulées autour des axes suivants :

- i. Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles ;
- ii. Amélioration du climat des affaires et mise en place d'un cadre favorable à l'expansion du commerce;
- iii. Renforcement de la capacité de l'offre et de la compétitivité;
- iv. Réduction de la dépendance et amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux
- v. Développement des capacités en Ressources humaines ;
- vi. Développement des infrastructures liées au commerce.

3.3.1. Axe stratégique 1 – Renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles

La bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié pour exercer le leadership requis ; efficient pour inspirer la confiance des acteurs ; inclusif et bien articulé pour concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels ; et alerte pour s'adapter aux évolutions et aux mutations du contexte national, de l'environnement régional et international.

Pour ce faire, les objectifs spécifiques et actions prioritaires ci-après seront mis en œuvre :

- ✓ Compléter et améliorer le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique commerciale ;
- ✓ Renforcer les capacités des structures de mise œuvre et d'appui au commerce ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques de l'administration du commerce ;
- ✓ Renforcer le suivi-évaluation de la politique commerciale ;
- ✓ Développer le système de communication et d'information sur le commerce.

3.3.2. Axe stratégique 2 – Amélioration du climat des affaires et mise en place d’un cadre favorable à l’expansion du commerce

Le Gouvernement s’est assigné comme objectif d’assainir le climat des affaires et mettre en place un cadre favorable à l’expansion du commerce, le rendre attractif en vue de soutenir la croissance économique, la sécurité juridique et judiciaire, la facilitation du commerce, la promotion de l’emploi et réduction de la pauvreté.

Le processus d’amélioration du climat des affaires implique notamment l’application de multiples réformes, la définition des objectifs spécifiques et des actions prioritaires à mener par différents secteurs directement concernés :

- ✓ Améliorer le dispositif légal et réglementaire ;
- ✓ Renforcer la facilitation des échanges commerciaux ;
- ✓ Poursuivre l’assainissement de l’environnement fiscal et parafiscal ;
- ✓ Renforcer le partenariat Public-privé.

3.3.3. Axe stratégique 3 – Renforcement de capacité de l’offre et de la compétitivité

Cet axe vise l’accroissement de la production locale et l’intégration du marché intérieur ainsi que le développement des exportations de produits de qualité.

A cet égard, les actions vont s’articuler autour des objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ Promouvoir la culture et le respect des normes ;
- ✓ Adopter et / ou adapter et développer des nouvelles technologies de production ;
- ✓ Appuyer la diversification de l’offre nationale par la valorisation des chaînes de valeur ;
- ✓ Promouvoir les PME/PMI et renforcer leurs capacités ;
- ✓ Appuyer la création des entreprises de transformation.

3.3.4. Axe stratégique 4 – Réduction de la dépendance et amélioration de l’accès aux marchés des produits locaux

La commercialisation des produits locaux sur le marché régional (CEEAC/CEMAC, COMESA, SADC et CEPGL) et sur les autres marchés internationaux est une préoccupation majeure à prendre en compte pour accroître les revenus des producteurs et des entreprises ainsi que pour faire du secteur du commerce le levier de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Aussi, l’Etat ne détenant-il plus le monopole de la commercialisation des biens et services, les prix intérieurs dépendant très fortement des variations des cours des produits de grande consommation importés, il est donc important d’assurer aux consommateurs des mesures de sécurité, d’hygiène, de protection et de défense de leurs droits.

Pour atteindre cet objectif stratégique, une attention particulière sera accordée aux objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Redynamiser et rentabiliser les relations commerciales de la RDC ;
- ✓ Améliorer le système d’information sur les marchés ;
- ✓ Mettre en place des outils de promotion et d’accompagnement des exportations ;

- ✓ Assurer les revenus des producteurs par la mise en place des chaînes de valeur nationales ;
- ✓ Amélioration du fonctionnement du marché intérieur
- ✓ Assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits de grande consommation ;
- ✓ développer et promouvoir la concurrence dans tous les secteurs d'activités économiques conformément à la législation nationale ;
- ✓ Assurer la qualité des produits offerts sur le marché ;
- ✓ Accroître la production par la promotion des secteurs porteurs
- ✓ Garantir la production, la disponibilité et l'accessibilité des produits locaux de grande consommation.

3.3.5. Axe stratégique 5 – Développement des capacités en Ressources humaines

L'objectif de cet axe est de développer les capacités des personnes physiques et morales en matière du commerce par la formation de base et continue. Les objectifs spécifiques y relatifs se résument comme suit :

- ✓ Développer un corps (vivier) d'expertise en matière de commerce au niveau national;
- ✓ Améliorer les performances des professionnels dans le domaine du commerce.

3.3.6. Axe stratégique 6 – Développement des infrastructures liées au commerce

Le commerce est un secteur transversal. Pour en tirer profit il est nécessaire de miser en amont comme en aval sur les infrastructures de base adéquates telles que les routes et les ports, l'énergie (eau et électricité) et les télécommunications. L'objectif de cet axe sera centré autour de :

- ✓ Améliorer le circuit de distribution;
- ✓ Accroître la couverture géographique en énergie;
- ✓ Améliorer les infrastructures de communication intérieure et de télécommunication.

Cependant vu le coût élevé de réalisation de ces infrastructures, il est souhaitable de recourir au secteur privé dans le cadre d'investissement direct ou d'un partenariat public-privé.

Matrice des actions prioritaires

AS.1		RENFORCEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DES POLITIQUES SECTORIELLES					10 775 000	
Objectifs spécifiques	Echéances (an)						Structures responsables	Coûts estimatifs (USD)
		1	2	3	4	5		
OS 1.1	Compléter et améliorer le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique commerciale							280 000
A1.1.1	Faire une étude sur la cartographie des structures de mise en œuvre et d'appui au commerce	X					Ministère en charge du commerce	20 000
A1.1.2	Mettre en place un réseau de communication inter-institutionnelle sur les questions commerciales		X				Ministère en charge du commerce	200 000
A1.1.3	Renforcer la collaboration entre le Ministère en charge du commerce et les autres ministères techniques sectoriels	X	X	X	X	X	Ministère en charge du commerce	50 000
A1.1.4	Créer une agence de promotion des exportations	X					Ministère en charge du commerce	10 000
OS 1.2	Renforcer les capacités des structures de mise œuvre et d'appui au commerce							9 950 000
A 1.2.1	Identifier les besoins de renforcement des capacités	X					Ministère en charge du commerce	20 000
A1.2.2	Etendre la portée des structures d'appui au commerce au niveau national		X	X	X	X	Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	5 000 000
A1.2.3	Appuyer le fonctionnement de l'agence de promotion des exportations		X	X	X	X	Ministère en charge du commerce; Partenaires au développement	3 500 000
A1.2.4	Doter le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) d'un cadre juridique et des moyens matériels adéquats pour son fonctionnement	X	X				Ministère en charge du commerce	300 000
A 1.2.5	Restructurer le Forum National de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC)	X					Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	-
A1.2.6	Renforcer les capacités matérielles du Forum National de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC)	X	X	X	X	X	Ministère en charge du commerce	80 000

A 1.2.7	Renforcer les capacités techniques et matérielles des structures d'appui au commerce		X	X	X		Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	800 000
A 1.2.8	Former les organisations professionnelles au leadership et au management		X	X	X		Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	250 000
OS 1.3	Renforcer les capacités techniques de l'Administration du commerce							25 000
A 1.3.1	Restructurer le cadre organique de l'Administration du commerce	X					Ministère de la Fonction Publique ; Ministère en charge du commerce	25 000
OS 1.4	Renforcer le suivi-évaluation de la politique commerciale							370 000
A 1.4.1	Créer le cadre national de coordination de la politique commerciale	X					Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	-
A 1.4.2	Appuyer le cadre national de coordination de la politique commerciale		X	X	X	X	Ministère en charge du commerce	80 000
A1.4.3	Appuyer le mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques commerciales illicites	X	X	X	X	X	Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	140 000
A1.4.4	Mettre en place et appuyer un système périodique d'examen et d'évaluation de la politique commerciale (réunion, consultation, rapports annuels, bilans, statistiques ...)		X	X	X	X	Ministère en charge du commerce	150 000
OS 1.5	Développer le système de communication et d'information du Ministère							150 000
A 1.5.1	Développer une plateforme électronique d'information et d'échange virtuel orientée vers les usagers et acteurs du commerce		X	X	X		Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	150 000

AS.2		AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES ET MISE EN PLACE D'UN CADRE FAVORABLE A L'EXPANSION DU COMMERCE					5 400 000	
Objectifs spécifiques		Echéances (an)					Structures responsables	Coûts estimatifs (en USD)
		1	2	3	4	5		
OS 2.1	Améliorer le dispositif légal et réglementaire							3 125 000
A 2.1.1	Adapter la législation nationale du commerce		X	X			Ministère en charge du commerce et Ministères sectoriels, CPCAI	250 000
A2.1.2	Actualiser et publier les engagements commerciaux aux niveaux régional et international	X					Ministère en charge du commerce, Ministère des Affaires Etrangères et coopération internationale, Ministère responsables, Journal officiel	25 000
A2.1.3	Améliorer la mise en œuvre des engagements internationaux en matière du commerce	X	X				Ministère en charge du commerce et Ministères sectoriels	50 000
A 2.1.4	Appuyer la Sécurité juridique et judiciaire des investissements		X	X	X		Ministère de la justice; Ministère du Plan	2 500 000
A 2.1.5	Elaborer un code du commerce des services			X	X		Ministère en charge du commerce et Ministères sectoriels	300 000
OS 2.2	Renforcer la facilitation des échanges commerciaux							1 425 000
A2.2.1	Lutter contre les tracasseries administratives et policières à l'intérieur et aux frontières	X	X	X	X	X	Ministère de l'intérieur et Ministères sectoriels	125 000
A2.2.2	vulgariser l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC	X	X	X			Ministère en charge du commerce et Structures d'appui au commerce	200 000
A.2.2.3	Appuyer la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges		X	X	X		Ministère en charge du commerce	1 100 000

OS 2.3	Poursuivre l'assainissement de l'environnement fiscal et parafiscal											500 000
A2.3.1	Mettre en œuvre les mesures d'allègement fiscal	X	X	X						Ministère des finances, Ministères sectoriels et entités territoriales décentralisées		250 000
A2.3.2	Simplifier et rendre transparent la fiscalité et la parafiscalité		X	X	X					Ministère des finances, Ministères sectoriels et entités territoriales décentralisées		250 000
OS 2.4	Renforcer le Partenariat Public-Privé											350 000
A2.4.1	Améliorer la qualité du dialogue Public-Privé	X	X	X	X	X				Ministère en charge de l'Economie nationale ; Ministères sectoriels et autres structures d'appui au commerce		150 000
A2.4.2	Renforcer le Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE)	X	X							Ministère en charge de l'Economie nationale ; CPCE		200 000
AS.3	RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'OFFRE ET DE LA COMPETITIVITE										169 320 000	
Objectifs spécifiques		Echéances (an)					Structures responsables					Coûts estimatifs (en USD)
		1	2	3	4	5						
OS 3.1	Promouvoir la culture et le respect des normes											17 500 000
A3.1.1	Appuyer l'adoption de la loi-cadre sur la normalisation et la métrologie									Ministère de l'industrie		-
A3.1.2	Appuyer le processus d'accréditation des laboratoires de l'OCC		X	X	X	X				Ministère de l'Industrie ; Ministère en charge du commerce; OCC ;		6 000 000
A3.1.3	Renforcer les capacités des laboratoires de recherche pour l'élaboration des normes		X	X	X	X				Ministère de l'industrie, Ministères sectoriels		4 000 000

A3.1.4	Appuyer le processus d'accréditation du système d'inspection et de certification	X	X	X	X	Ministère en charge du commerce;	4 000 000	
A3.1.5	Sensibiliser et former les associations et organisations professionnelles en matière de normes					Ministère de l'industrie, les structures d'appui au commerce	1 000 000	
A3.1.6	Appuyer le système de contrôle qualité et vulgariser les normes		X	X	X	Ministère de l'Industrie ; Ministères sectoriels	2 500 000	
OS 3.2	Adopter et/ou adapter et développer des nouvelles technologies de production (Baisser les coûts de production)						18 020 000	
A3.2.1	Appuyer l'amélioration de la productivité		X	X	X	Ministère de l'Industrie ; Ministère de l'Emploi, travail et prévoyance sociale; Ministère en charge de la Recherche Scientifique	15 000 000	
A3.2.2	Faciliter l'accès au financement	X	X	X		Ministères des Finances, Ministères de l'Industrie, Ministère des PME	120 000	
A.3.2.3	Mettre en place les mécanismes d'accès aux matières premières		X	X	X	X	Ministère des Finances ; Ministère de l'agriculture ; ministère des mines	900 000
A3.2.4	Promouvoir l'innovation des procédés et technique de production de biens et services		X	X	X		Ministère de la recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire; Ministère de l'Industrie	1 000 000
A3.2.5	Appuyer le transfert de technologies		X	X	X		Ministère de la recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire; Ministère de l'Industrie	500 000

A3.2.6	Faciliter l'Accès à l'énergie (eau et électricité)	X	X	X			Ministère de l'Energie et ressource hydrauliques	500 000
OS 3.3	Appuyer la diversification de l'offre nationale par la valorisation des chaînes de valeur							126 100 000
A3.3.1	Réaliser des études de marchés des filières non traditionnelles						Ministère de l'Agriculture, Ministères sectoriels	300 000
A3.3.2	Réaliser des études de marchés des services.	X					Ministère de l'agriculture ; ministère en charge de la recherche Scientifique; Ministère en charge du Commerce; Ministère de l'environnement;	300 000
A3.3.3	Améliorer le circuit de stockage, conservation et commercialisation.		X	X			Ministère de l'agriculture et Développement Rural ; Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Environnement;	7 500 000
A.3.3.4	Mettre en place les mécanismes de financement pour l'acquisition des moyens de transport des produits		X	X	X		Ministère de transport et Voie des communications; Ministère de l'agriculture et Développement Rural	10 000 000
A.3.3.5	Appuyer la transformation et le conditionnement post-récolte		X	X	X		Ministère de l'agriculture et Développement Rural ; Ministère de l'Industrie,	3 000 000
A3.3.6	Aménager les routes de desserte agricole		X	X	X	X	Ministère de l'agriculture et Développement rural; Ministère des Infrastructures et travaux publics	100 000 000
A3.3.7	Vulgariser et appuyer les outils de la micro-finance		X	X			Ministère des Finances et le Ministère des PME ;	5 000 000
OS3.4	Promouvoir les PME/PMI et renforcer leurs capacités							6 000 000

A3.4.1	Appuyer l'implantation des centres d'incubation des PME	X	X	X			Ministère de l'Industrie ; Ministère des PME/PMI ; secteur privé ;	5 000 000
A3.4.2	Organiser les foires et les expositions spécialisées pour les PME	X	X				Ministère de l'Industrie ; Ministère des PME/PMI ; secteur privé ;	500 000
A3.4.3	Appuyer la formation des acteurs des PME à l'innovation et l'expansion commerciale	X	X				Ministère de l'Industrie ; Ministère des PME/PMI ; secteur privé ; Ministère en charge de l'Enseignement Professionnel	500 000
OS 3.5	Appuyer la création des entreprises de transformation							1 700 000
A3.5.1	Appuyer les écoles d'enseignement des techniques de transformation agricoles		X	X	X		Ministère de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ; Ministère de l'Industrie	1 000 000
A3.5.2	Appuyer les filières de formation à l'entrepreneuriat						Ministère de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ; Ministère de l'Industrie	500 000
A3.5.3	Appuyer le processus de réformes de création d'entreprises						Ministère de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ; Ministère de l'Industrie	200 000
A3.5.4	Accélérer le processus d'adoption de la loi sur l'entrepreneuriat						Ministère de la Recherche Scientifique ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ; Ministère de l'Industrie	-

AS.4	REDUCTION DE LA DEPENDANCE ETAMELIORATION DE L'ACCES AUX MARCHES DES PRODUITS LOCAUX					75 330 000		
Objectifs spécifiques		Echéances (an)					Structures responsables	Coûts estimatifs (en USD)
		1	2	3	4	5		
OS 4.1	Redynamiser et rentabiliser les relations commerciales de la RDC							710 000
A 4.1.1	Evaluer et actualiser les accords commerciaux	X					Ministère en charge du Commerce ; Ministère des Affaires Etrangères et coopération internationale.	60 000
A.4.1.2	Renforcer la participation aux négociations commerciales régionales et multilatérales	X	X	X	X	X	Ministère en charge du commerce ; Ministère des Affaires Etrangères et Coopération internationale.	500 000
A4.1.3	Sensibiliser les parties prenantes à l'exploitation des régimes commerciaux préférentiels		X	X			Ministère en charge du commerce ; Ministère des Affaires Etrangères et Coopération internationale ; Ministères sectoriels	150 000
OS 4.2	Améliorer le système d'information sur les marchés							800 000
A4.2.1	Mettre en place un système d'intelligence commerciale		X				Ministère en charge du commerce	200 000
A4.2.2	Renforcer le système de diffusion des informations sur les marchés		X	X	X		Ministère en charge du commerce	600 000
OS 4.3	Mettre en place des outils de promotion et d'accompagnement des exportations							1 740 000

A4.3.1	Appuyer l'organisation des foires, salons et expositions		X	X	X		Ministère en charge du commerce; corporation professionnelle	600 000
A4.3.2	Appuyer l'organisation et/ou la participation aux manifestations et missions commerciales internationales	X	X	X			Ministère en charge du commerce ; autres corporations professionnelles	500 000
A4.3.3	Déployer les attachés commerciaux dans les Ambassades de la RDC des pays cibles		X	X			Ministère en charge du commerce; Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération internationale	200 000
A4.3.4	Appuyer la réalisation d'une étude pour l'identification des marchés cibles et porteurs		X	X			Ministère en charge commerce	200 000
A4.3.5	Encourager le partenariat entre producteurs et acheteurs internationaux		X	X			Ministère en charge du commerce; corporation professionnelle; Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération internationale	50 000
A4.3.6	Appuyer la création de consortia	X	X	X			Ministère en charge du commerce ; Ministère des Finances et autres corporations professionnelles	90 000
A4.3.7	Renforcer les dispositifs d'appui technique et financier aux entreprises exportatrices		X	X			Ministère en charge du commerce ; Ministère de l'Industrie ; Ministères sectoriels	100 000

OS 4.4	Assurer les revenus des producteurs par le développement des chaînes de valeur nationales								330 000
A4.4.1	Analyser La capacité stratégique des entreprises congolaises par rapport aux chaînes des valeurs mondiales	X	X					Ministère en charge du commerce	80 000
A4.4.2	Mettre en œuvre un plan opérationnel assurant une meilleure intégration aux chaînes des valeurs mondiales		X	X	X			Ministère en charge du commerce ; Ministères sectoriels	250 000
OS 4.5	Assurer la disponibilité et l'accessibilité des produits de grande consommation								30 350 000
A 4.5.1	Appuyer la mise en place des stocks stratégiques		X	X	X	X		Présidence de la République ; Ministère en charge de l'Economie nationale	10 000 000
A 4.5.2	Appuyer les mécanismes de surveillance des prix et des stocks	X	X					Ministère en charge de l'Economie nationale	200 000
A 4.5.3	Promouvoir la commercialisation et la consommation des produits locaux	X	X					Ministère en charge de l'Economie nationale	60 000
A 4.5.4	Implanter les marchés modernes et les magasins de références		X	X	X	X		Ministère en charge de l'Economie nationale	20 000 000
A 4.5.5	Créer des systèmes d'information sur le marché intérieur	X	X					Ministère en charge de l'Economie nationale ; corporations des entreprises et secteur privé	60 000
A 4.5.6	Appuyer la vulgarisation des sources d'approvisionnement compétitives		X	X				Ministère en charge de l'Economie nationale ; Ministère en charge du commerce	30 000

OS 4.6	Développer et promouvoir la concurrence dans tous les secteurs d'activités économiques conformément à la législation nationale								1 100 000
A4.6.1	Adopter la loi sur la concurrence	X						Ministère en charge de l'Economie nationale	-
A4.6.2	Renforcer les capacités et le pouvoir des organes de régulation des marchés		X					Ministère en charge de l'Economie nationale	100 000
A4.6.3	Renforcer les capacités techniques et matérielles des services de surveillance et de contrôles des marchés		X	X				Ministère en charge de l'Economie nationale. Ministère de l'Intérieur	1 000 000
OS 4.7	Assurer la qualité des produits offerts sur le marché								15 300 000
A4.7.1	Appuyer le développement et le renforcement des systèmes de normalisation et de métrologie		X	X	X			Ministère de l'Industrie ; OCC	300 000
A4.7.2	Renforcer les systèmes nationaux de contrôle de la qualité des produits destinés à la consommation	X	X					Ministère de l'Industrie ; Ministère en charge du Commerce ; OCC	15 000 000
OS4.8	Accroître la production par la promotion des secteurs porteurs.								25 000 000
A4.8.1	Appuyer le développement des filières traditionnelles (riz, manioc, maïs, halieutique, palmier à huile, café (Arabica et Robusta), thé, coton, soja) et non traditionnelles (sésames, gingembres, piment, ketchou, huiles essentielles, Horticulture et autres) et élevage		X	X	X	X		Ministère de l'Agriculture; Ministère en charge du Commerce	20 000 000
A4.8.2	Développer de nouveaux secteurs industriels et des services	X	X	X	X	X		Ministère de l'Industrie, Ministères sectoriels	5 000 000

AS.5	DEVELOPPEMENT DES CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES					2 800 000		
Objectifs spécifiques		Echéances (an)					Structures responsables	Coûts estimatifs (en USD)
		1	2	3	4	5		
OS 5.1	Développer un corps (vivier) d'expertise en matière de commerce au niveau national							2 150 000
A 5.1.1	Appuyer le renforcement des capacités des institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire en matière de commerce		X	X			Ministère de l'enseignement supérieur et Universitaire ; Ministère du travail et de prévoyance sociale	2 000 000
A 5.1.2	Identifier les besoins en matière de formation dans le domaine du commerce	X					Ministère de l'enseignement supérieur et Universitaire, Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire	100 000
A 5.1.3	Adapter les curricula de formation aux besoins du domaine du commerce	X	X				Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire ; Ministère de l'enseignement technique et professionnel ; Ministère de l'enseignement supérieur et Universitaire	20 000

A 5.1.4	Encourager la création d'instituts de formation dans le domaine du commerce et des systèmes de production	X					Ministère en charge de l'enseignement primaire et secondaire ; Ministère de l'enseignement technique et professionnel ; Ministère de l'enseignement supérieur et Universitaire, Ministère des Finances	30 000
OS 5.2	Améliorer les performances des professionnels dans le domaine du commerce							650 000
A5.2.1	Faire un état des lieux des compétences des professionnels dans le domaine du commerce	X					Ministère en charge du commerce et structures d'appui au commerce ; ministère de la Fonction publique	50 000
A5.2.2	Appuyer l'organisation de la formation continue des professionnels dans le domaine du commerce (secteur public et privé)		X	X	X	X	Ministère en charge du commerce et structures d'appui au commerce	600 000
AS6	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES LIEES AU COMMERCE							PPP
Objectifs spécifiques		Echéances (an)					Structures responsables	Coûts estimatifs (en USD)
		1	2	3	4	5		
OS 6.1	Améliorer le circuit de distribution							-
A 6.1.1	Appuyer l'entretien des réseaux (routes, rails, ports, aéroports...)	X	X	X	X	X	Ministère des Infrastructures, Ministères sectoriels	Partenariat Public-Privé
A 6.1.2	Appuyer la construction de nouvelles infrastructures d'appui au commerce (routes, rails, ports, aéroports)		X	X	X	X	Ministère des Infrastructures, Ministères sectoriels	Partenariat Public-Privé
OS 6.2	Accroître la couverture géographique en énergie							-

A 6.2.1	Renforcer les réseaux de disponibilité de l'énergie dans les centres de production (agricole et industrielle)	X	X	X	X	X	Ministère des Infrastructures, Ministères sectoriels	Partenariat Public-Privé
OS 6.3	Améliorer les infrastructures de télécommunication							-
A 6.3.1	Appuyer les initiatives relatives aux NTIC appliquée au commerce	X	X	X	X	X	Ministère des Infrastructures, Ministères sectoriels	Partenariat Public-Privé
TOTAL GENERAL								263 625 000

3.4. Hypothèses et risques

a) Hypothèses

Les hypothèses qui sous-tendent l'élaboration de cette stratégie commerciale portent principalement sur :

- la stabilité des institutions ;
- l'appropriation au niveau politique du Document de Stratégie Commerciale ;
- La mise en œuvre effective et réussie du Plan National de Développement.

b) Risques

Les facteurs susceptibles d'affecter la réussite ou de contrarier la mise en œuvre de cette stratégie commerciale peuvent être de plusieurs ordres. Il s'agit notamment de:

- Facteurs financiers :

- ✓ Le défaut ou insuffisance de mobilisation des financements de la partie gouvernementale ;
- ✓ Les faiblesses liées aux procédures dans la chaîne de dépenses,
- ✓ Le défaut ou insuffisance d'adhésion des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de la Stratégie

- Facteurs opérationnels :

- ✓ Le déficit de vulgarisation et appropriation du Document de Stratégie Commerciale à l'échelle nationale ;
- ✓ La faible implication de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre ;
- ✓ le retard dans le démarrage effectif de la mise en œuvre de la Stratégie Commerciale ;
- ✓ Le manque de coordination entre les différents partenaires pour la mise en œuvre des actions de la stratégie commerciale ;
- ✓ la résistance au changement des Administrations chargées de la mise en œuvre des certaines actions ou activités ;
- ✓ le non-respect des échéances prévues à la matrice d'actions ;
- ✓ la défaillance dans le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre ;

3.5. Modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La mise en œuvre de la Stratégie Commerciale suppose un cadre institutionnel cohérent et des instruments de mise en œuvre.

3.5.1. Cadre institutionnel

a) Maîtrise d'ouvrage

Le Ministère en charge du Commerce assure la maîtrise d'ouvrage de la Stratégie Commerciale par le biais de la Direction d'Etudes et Planification (DEP). Ainsi, le Secrétariat Général au Commerce est chargé de la coordination des réalisations des maîtres d'œuvres que constituent les différents démembrés du Ministère en charge du Commerce.

La Direction des études et planification assurera la supervision, veillera au bon déroulement de la mise en œuvre de la stratégie et vérifiera la conformité de l'engagement des dépenses, en relation avec les sous-gestionnaires de crédits.

b) Cellule d'Appui à la politique commerciale

Il sera créé une Cellule d'Appui à la Politique Commerciale qui vérifiera la cohérence des activités des projets et programmes avec les orientations de la Stratégie Commerciale.

Cette dernière examinera les programmes annuels de travail et les rapports préparés par les différents porteurs de projets du Ministère.

Cette cellule, en sa qualité d'organe consultatif, émettra des avis et formulera des recommandations à l'attention du maître d'ouvrage. Elle fonctionnera sous forme de sessions régulières. Elle sera composée des Experts du Ministère et des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que d'autres parties prenantes.

La cellule sera présidée par le Secrétaire Général au Commerce.

3.5.2. Mise en œuvre

Le principal instrument de mise en œuvre de la Stratégie commerciale est le Cadre de Dépenses à moyen terme (CDMT).

La Stratégie Commerciale, prévue pour une durée de cinq ans, fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours des programmes et projets par le Ministère en charge du Commerce en collaboration avec le Ministère des Finances et Plan et éventuellement avec les partenaires techniques et financiers.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. Recommandations générales

1. Le Gouvernement Congolais devra hisser le commerce au rang de priorité nationale, dans le cadre de sa politique générale de développement. Cela devrait se traduire notamment par la poursuite des réformes dans le secteur économique et l'augmentation de l'allocation budgétaire du Ministère du commerce.
2. Le Gouvernement Congolais devra, dans le cadre de sa politique régionale, optimiser son appartenance multiple aux organisations d'intégration régionale.
3. Le Gouvernement congolais devra accroître sa présence et être plus actif dans les instances régionales de décision sur les politiques commerciales régionales, afin de faire valoir ses vues et ses intérêts.
4. Le Gouvernement congolais devra harmoniser sa politique commerciale avec celles de regroupements d'intégration régionale dont la RDC fait partie afin de tirer bénéfice de cette appartenance.
5. Le Gouvernement congolais devra redynamiser sa participation au système commercial multilatéral, notamment en mettant en œuvre les actions nécessaires en vue de tirer les meilleures parties du traitement spécial et différencié et de dérogations offertes aux PMA.
6. Compte tenu de l'importance accrue de secteur de commerce de services dans le pays, le Gouvernement congolais est appelé à proposer au Parlement un projet de loi - cadre sur le commerce de services afin de mieux coordonner ce secteur hautement stratégique.

7. Le Gouvernement congolais devra développer les infrastructures d'appui au commerce (route, port, aéroport, chemin de fer, énergie) pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie commerciale.
8. Le Gouvernement devra élaborer ou mettre en œuvre des stratégies sectorielles (agriculture, tourisme, qualité) en cohérence avec la stratégie commerciale.
9. Le gouvernement devra instituer un comité national de suivi-évaluation de la stratégie commerciale.
10. Le Gouvernement devra organiser une Table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources afin de mettre en œuvre la stratégie commerciale.
11. Le Gouvernement devra mettre en œuvre les actions pour la vulgarisation et l'appropriation de la stratégie commerciale.

V. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Aide à la Connaissance des Marché de la RDC, [http://www.izf.net/pages/marché-de-la-République Démocratique du Congo](http://www.izf.net/pages/marché-de-la-République-Démocratique-du-Congo) ;
2. AIDCOM-LANDELL MILLS Ltd, Rapports d'activités 03& 04 période juin-novembre 2012 & décembre 2012-mai 2013 + plaquette présentation avec situation au 31 juillet 2013 ;
3. Assanvo, W., « Rétrospective 2011 des relations économiques et Commerciales entre l'Afrique et ses Partenaires Émergents » in Observatoire de la vie Diplomatique en Afrique, Note d'analyse n°8, janvier 2012 ;
4. Banque Centrale du Congo, Réglementation du change en RDC ;
5. Banque Centrale du Congo, Rapports annuels 2007, 2010, 2011 et 2012 ;
6. Cadre Intégré Renforcé, Recueil de Document sur le CIR : Guide d'utilisation de CIR, Coll. CIR, 2012, 176 pages ;
7. Climat des Affaires en RDC ;
8. Discours d'Investiture du Chef de l'Etat de la RDC, Kinshasa, décembre 2011 ;
9. Herderschee, J. et Cie, Résilience d'un Géant Africain, Coll. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Ed. MEDIASPAUL VOL. I, Kinshasa, 2012, 309 pages ;
10. Herderschee, J. et Cie, Résilience d'un Géant Africain, Coll. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Ed. MEDIASPAUL, VOL. II, Kinshasa, 2012, 317 pages ;
11. Herderschee, J. et Cie, Résilience d'un Géant Africain, Coll. Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement, Ed. MEDIASPAUL, VOL. III, Kinshasa, 2012, 399 pages ;
12. MENAA Finance, Rapport sur l'Audit des prix et du Commerce Triangulaire, rapport phase II, Luxembourg, janvier 2013, 167 pages ;
13. Ministère du Commerce et PME, Programme Cadre Intégré Renforcé, Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC), Kinshasa juillet 2010, 194 pages.
14. Ministère du Plan, Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2, Vol 1, Kinshasa, Octobre, 2011, 136 pages ;
15. Ministère de l'Industrie(2010), Document de la Politique et des Stratégies Industrielles en RDC, Kinshasa, Juillet 2010, 194 pages ;
16. Ministère de l'Agriculture, Résultat de l'atelier de validation du PNIA du 26 au 27 mars 2013, Kinshasa/Gombe.
17. Ministère de l'Economie et Commerce, Rapport final du Forum Économique Nationale (FENAT), 2013 ;
18. OHADA, Traité et actes uniformes commentés et annotés, coll. Juriscope, 3^{ème}éd. Juriscope, 2008, 1072 pages.
19. OMC (2010), Examen des Politiques Commerciales de la RDC, WT/TPR/M/240, 6 Décembre 2010 ; 210 pages;
20. OMC, « Extrait de Discours du Secrétaire Général au Commerce » in Examen des Politiques Commerciales de la RDC, WT/TPR/M/240, mars 2010 ;
21. Programme d'Action du Gouvernement, mai 2012, pages 57 ;
22. Rapport préliminaire, Approfondissement et Finalisation de la phase d'Identification du programme Régional d'Accompagnement du Développement dans le Cadre de l'APE en Afrique Centrale, (PRADA), ADE, ETI, juillet 2013, 109 pages ;

23. République Démocratique du Congo, Perspectives Economiques en Afrique, BAFD, OCDE, PNUD, CEA, 2012, 15 pages ;
24. Représentation Économique et Commerciale des trois Régions du Royaume de Belgique en RDC ; <http://www.beltrade-congo.be/index.php>, 427 pages ;
25. Yves-Junior MAZANZA LUMINGU, Les Relations économiques entre la RDC et la Chine « Cadre Juridique ».
26. CNUCED, Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial, Rapport 2011, 107 pages.
27. CNUCED, Commerce intra- africain, libérer le dynamisme du secteur privé. Rapport CNUCED 2013, 172 pages.
28. CCI, La politique commerciale nationale au service des exportations. (Des exportations pour un développement durable)

VI ANNEXES

1. LISTE DE PESONNES RESSOURCES

NOMS	FONCTIONS	INSTITUTION	TELEPHONES	MAILS
Liévin UTWAY BIGOFALA	Secrétaire Général	MINISTERE DU COMMERCE	0818 109 988	sgcomext@yahoo.fr
Jonas KATALA	Directeur Chef de Service	MINISTERE DU COMMERCE	0818 113 923	jonaskatala@yahoo.fr
Eugène MANGA MANGA	Directeur Chef de Service	MINISTERE DU COMMERCE	0998169365	eugenemanga@gmail.com
André LOMA DJESSA MUKANGA	Directeur Chef de Service	MINISTERE DU COMMERCE	0818 112 581	lomadjesa@yahoo.fr
Charles LUSANDA	Coordonnateur National	CADRE INTEGRE RENFORCE	0818 118 797	lusandamatomina@yahoo.fr
Richard MUKUNDJI	Conseiller en commerce international	PNUD/ CIR	0820 146 854	mukundji@gmail.com
Koffi Guillaume SEKA	Conseiller national	HUB&SPOKES / OIF	0854 684 961	moposkg@yahoo.fr
Jules MUILU MBO	Chef de Division Unique	MINISTERE DU COMMERCE	0999 993 455	julesmuilumbo@yahoo.fr
Pierre EMANGONGO KUNGA	Expert en intégration et politique commerciale	CADRE INTEGRE RENFORCE	0815015101	pierremangongo@hotmail.fr
Pierrot MPOFO	Chef de bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0897 475 491	pierrotmpofo@gmail.com
Pascal IWULA	Chef de Bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0815 001 749	pascaliwula@gmail.com
Pascal BASOSILA	Chef de Bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0853688561	basosila2001@gmail.com
Bijou LUFUMA	Chef de Bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0818 118 522	bijoulufuma@gmail.com
Louis TSHINGEJI	Chef de bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0813 490 655	lostshingeji@gmail.com
Jean-Pierre MATANGA	Chef de bureau	MINISTERE DU COMMERCE	0812 117 160	jeanperret.matanga@gmail.com
Evariste IBONGYA Y'ELIMA	-	FNDPC/SRG	0818105678	dr_ibongya@yahoo.fr

2. LISTE DES PERSONNES CONTACTEES

NOMS	INSTITUTION	FONCTION	TELEPHONES
Mr. ILUNGA MUKISHI	Ministère du Plan	Chef de Division	0825368935
Mr. KALAMB	Secretariat Général de l'Economie	Directeur de l'inspection	0819933801
Mr. YANGO	Secrétariat Général au Tourisme	Chef de Division	-
Mr. Cyrille BOZEME	Office National du Café	Directeur des Etudes	-
Mr. KALALA	FIKIN	Directeur Général Adjoint	0999 993315
Mme SALEBONGO BASOY	Secrétariat Général au Commerce	Directeur de Promotion commerciale	0818116234
Mme SAKINA TUMBA	Secrétariat Général au Commerce	Directeur des Services Généraux, Finances et Personnel	0998269442
Mr. Sedex ILUNGA NDONDO	Secrétariat Général au Commerce	Directeur des Accords bilatéraux et frontaliers	0852659156
Mr François BLAIZE	UGP AIDCOM	Chef de Programme	0994066670
Mr. ZHOU MANGSHENG	Ambassade de Chine	Conseiller Economique	0848410111
Mr. Augustin TSHISHIKU	Banque Centrale du Congo	Responsable de la réglementation de change, Accords Internationaux et Dettes Publiques	0815016003
Mr. SAM IDI AMISI	FEC	Directeur	0999 907 226